

**OPERATION DE REVITALISATION DU
TERRITOIRE**

CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE

ENTRE

- La Commune de HAGUENAU représentée par Monsieur Claude STURNI, Maire,
- La commune de BISCHWILLER représentée par Monsieur Jean-Lucien NETZER, Maire,
- La commune de BRUMATH représentée par Monsieur Etienne WOLF, Maire,
- La commune de SCHWEIGHOUSE représentée par Monsieur Philippe SPECHT, Maire,
- La commune de VAL DE MODER représentée par Monsieur Jean-Denis ENDERLIN, Maire
- La Communauté d'Agglomération de Haguenau représentée par Monsieur Claude STURNI, Président,

ci-après, les « **collectivités** bénéficiaires » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par Monsieur Josiane CHEVALIER, Préfète du Bas-Rhin, Préfète de la Région Grand Est,
- Le groupe « Caisse des Dépôts et Consignations » représenté par Monsieur Patrick François, Directeur Régional Grand Est,
- Le groupe « Action Logement » représenté par Madame Caroline MACE, Directrice Régionale Grand Est,
- Le Département du Bas-Rhin représenté par Monsieur Frédéric BIERRY, Président,
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par Monsieur Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental,
- L'Agence Régionale de Santé, représentée par Madame Stéphanie JAEGGY, Déléguée Territoriale du Bas-Rhin,
- PROCIVIS ALSACE représenté par Monsieur Christophe GLOCK, Directeur Général.

ci-après, les « **partenaires** financeurs » ;

d'autre part,

AINSI QUE

- La Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole représentée par Monsieur Jean Luc HEIMBURGER, Président,
- La Chambre de Métiers d'Alsace représentée par Monsieur Jean Louis FREYD, Président de la section du Bas-Rhin,
- La Fédération des Commerçants, Artisans et Prestataires de Services de Haguenau (CAP) représentée par Madame Carole MORTIER, Présidente,

ci-après, les autres **partenaires associés**,

Il est convenu ce qui suit.

Table des matières

PREAMBULE	5
ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION	6
ARTICLE 2. BILAN DE LA PHASE D'INITIALISATION ACV DE HAGUENAU -	6
2.1. Etudes et diagnostics disponibles	6
2.2. Études ou diagnostics encore en cours	9
2.3. Actions déjà menées à Haguenau depuis une dizaine d'années jusqu'en 2020	9
2.3.1. Aménagement urbain, réhabilitation, restructuration du centre-ville	9
2.3.2. Accessibilités, mobilités	9
2.3.3. Développement des équipements et services en cœur de ville	9
2.3.4. Animation de la ville	10
2.3.5. Développement économique et commercial	10
2.4. Mise en œuvre des actions matures et actions de la convention ACV	10
2.4.1. Actions matures réalisées	10
2.4.2. Actions matures en cours	10
2.4.3. Actions mises en œuvre depuis la signature de la convention ACV	12
ARTICLE 3. ENGAGEMENT GENERAL DES PARTIES	14
3.1. Les collectivités	14
3.2. L'État	14
3.3. La Banque des Territoires	14
3.4. Les partenaires financeurs	15
3.5. L'accompagnement de la Région Grand Est	15
3.6. L'accompagnement d'Action Logement :	15
3.7. Le Département du Bas-Rhin	17
3.8. L'Agence Régionale de Santé	19
3.9. PROCIVIS ALSACE	19
ARTICLE 4. DIAGNOSTICS ET BILANS D'ATTRACTIVITE	21
4.1. Remarque préalable	21
4.2. Synthèse des diagnostics	21
4.2.1. Les dynamiques sociodémographiques	21
4.2.2. Les dynamiques d'habitat	23
4.2.3. Les dynamiques commerciales	25
4.2.4. Les mobilités	26
4.2.5. Bilan d'attractivité des cinq centralités	28
4.3. Bilan d'attractivité des centralités	30
4.3.1. Zoom sur le bilan d'attractivité du centre-ville de Haguenau	31
4.3.2. Zoom sur le bilan d'attractivité du centre-ville de Bischwiller	32
4.3.3. Zoom sur le bilan d'attractivité du centre-ville de Brumath	34
4.3.4. Zoom sur le bilan d'attractivité du centre-ville de Schweighouse-sur-Moder	35
4.3.5. Zoom sur le bilan d'attractivité du centre-ville de Val de Moder	37
4.3.6. En synthèse : bilan d'attractivité des centralités	38
ARTICLE 5. LES ENJEUX	40

5.1. Les enjeux d'ordre national	40
5.1.1. L'enjeu de la transition énergétique et environnementale	40
5.1.2. L'enjeu de la lutte contre l'étalement urbain et la surconsommation foncière	40
5.1.3. L'enjeu de la cohésion sociale et du sentiment d'appartenance dans la perspective d'une « ville pour tous »	40
5.1.4. Pour résumer	41
5.2. Les enjeux d'ordre local et contextuel	41
5.2.1. La CAH, carrefour à renforcer à l'intersection des zones d'influence de deux métropoles régionales	41
5.2.2. Haguenau, le quatrième pôle urbain structurel alsacien : une réalité à consolider	42
5.3. Les enjeux retenus par les 5 polarités pour l'élaboration du plan stratégique	44
5.4. S'appuyer sur les fondamentaux du projet de territoire	45
5.5. Faire de l'ORT un outil au service du projet de territoire	47
ARTICLE 6. STRATEGIE POUR LA CONSOLIDATION DU CENTRE-VILLE DE HAGUENAU (VILLE CENTRE DE LA CAH) ET DES 4 BOURGS-CENTRES, POLARITES STRUCTURANTES DE LA CAH.....	47
6.1. Une approche urbaine par hiérarchie urbaine à 3 niveaux de services	47
6.2. Favoriser prioritairement, là où la configuration de l'organisation urbaine le permet, des dynamiques d' « accessibilité aux services » qui conjuguent et imbriquent le plus étroitement possible « hubs de mobilité » et « hubs de services »	48
6.3. Consolider nos centres-villes de l'intérieur	50
6.4. La ville des « 5 minutes » en point de mire	51
6.5. L'opération de revitalisation du territoire (ORT) , un outil levier pour diversifier et consolider les fonctionnalités de nos cœurs de ville et maîtriser le développement commercial	52
ARTICLE 7. L'ORT DE LA CAH - LES SECTEURS OPERATIONNELS D'INTERVENTION – LES OBJECTIFS ET PRIORITES – LES PISTES D'ACTIONS ET ACTIONS MATURES DES 5 POLARITES	55
7.1. Les périmètres de l'ORT	55
7.1.1. Périmètre ORT de Haguenau (165 ha)	55
7.1.2. Périmètre ORT de Bischwiller (74,8 ha)	56
7.1.3. Périmètre ORT de Brumath (37,9 ha)	57
7.1.4. Périmètre ORT de Schweighouse-sur-Moder (10,8 ha) :	57
7.1.5. Périmètre ORT de Val de Moder (27,5 ha) :	58
7.2. Objectifs et priorités, pistes d'actions et actions matures de l'ORT des 5 polarités	58
7.2.1. Objectifs et priorités, pistes d'action et actions matures de la ville de Haguenau	58
7.2.2. Objectifs et priorités, pistes d'actions et actions matures de la ville de Bischwiller	61
7.2.3. Objectifs et priorités, pistes d'actions et actions matures de la ville de Brumath	64
7.2.4. Objectifs et priorités, pistes d'actions et actions matures de la ville de Schweighouse sur Moder	67
7.2.5. Objectifs et priorités, pistes d'actions et actions matures de la ville de Val de Moder	68
ARTICLE 8. GOUVERNANCE	70
ARTICLE 9. DUREE, EVOLUTION ET FONCTIONNEMENT GENERAL DE LA CONVENTION	71
ARTICLE 10. SUIVI ET EVALUATION.....	72
ARTICLE 11. TRAITEMENT DES LITIGES.....	72
ANNEXES	74

PREAMBULE

Les villes qui ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie et qui constituent un pôle de rayonnement régional, dénommées « villes moyennes » ou « villes intermédiaires » regroupent près d'un quart de la population et de l'emploi. Ces villes constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire français, en métropole comme en Outre-Mer, entre l'espace rural et les grandes agglomérations.

C'est ce rôle que le programme « Action cœur de ville », engageant le Gouvernement sur la durée de la mandature et des partenaires publics et privés, vise à conforter. Il doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets de renforcement des « cœurs de ville », portés par les communes centres et leurs intercommunalités.

Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au service des territoires en s'appuyant sur leurs atouts économiques, patrimoniaux, culturels et sociaux.

La ville de Haguenau a signé une convention cadre pluriannuelle engageant la collectivité et les partenaires le 22 août 2018 qui décrit les modalités de mise en œuvre du programme.

En novembre 2018, la loi ELAN crée l'ORT, l'Opération de Revitalisation du Territoire, ce programme a pour objet de :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville, par, notamment, la concentration des moyennes et grandes surfaces commerciales dans les secteurs d'intervention opérationnels
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat privé, notamment par l'ouverture au profit des villes concernées du dispositif d'investissement locatif dit « Denormandie »

Les programmes ACTION CŒUR DE VILLE ont vocation à être transformés en ORT par avenant à la convention ACV à l'issue de la phase dite d'initialisation.

Lors de la phase d'initialisation, les diagnostics menés ont confirmé des points de fragilité au niveau des polarités du territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau. **C'est pourquoi la CAH ne souhaite pas limiter l'opération de revitalisation à la seule ville centre mais d'associer les polarités structurantes que sont : Bischwiller, Brumath, Schweighouse-sur-Moder et Val-de-Moder.** C'est bien le maillage des cinq pôles structurants et leur complémentarité qui permettra de consolider l'attractivité durable du territoire, conformément au projet stratégique élaboré par la CAH et aux orientations du Plan local de l'habitat en cours de définition.

Un dossier de candidature engageant les 5 centralités structurantes de la Communauté d'Agglomération de Haguenau a été envoyé aux services de l'Etat et présenté au Comité Projet ACTION CŒUR DE VILLE le 18 novembre 2019. Les partenaires ont validé la candidature à l'ORT et le soutien à un programme étendu aux 5 polarités.

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme ACTION CŒUR DE VILLE et de son évolution vers une OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT) sur les 5 centralités de la CAH. Elle présente le cadre stratégique du projet de revitalisation du territoire de la CAH, expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précise les engagements réciproques. Elle acte l'achèvement de la phase d'initialisation ACV pour Haguenau.

ARTICLE 2. BILAN DE LA PHASE D'INITIALISATION ACV DE HAGUENAU –

La phase d'initialisation a permis de lancer les études et diagnostics nécessaires pour couvrir les axes stratégiques du programme ACTION CŒUR DE VILLE.

Durant cette phase, la ville de Haguenau a poursuivi son action sur les leviers d'attractivité du centre-ville engagée depuis une dizaine d'années

Des actions matures inscrites dans la convention ont été engagées, certaines terminées.

Pendant la phase d'initialisation, la loi ELAN a créé l'ORT, ce qui a conforté une approche d'études et de diagnostics au-delà de la ville centre, en termes d'habitat, de mobilités et de rôles des polarités.

2.1. Etudes et diagnostics disponibles

Pour rappel, le diagnostic général doit couvrir les cinq axes sectoriels mentionnés ci-après de sorte à permettre une appréhension systémique de la situation du cœur d'agglomération :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 – Favoriser un développement économique, commercial et artisanal équilibré ;
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Il doit également intégrer les thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du cœur de ville.

A ce jour, sont disponibles les documents suivants :

- Le diagnostic LESTOUX (réalisé en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie) il couvre de façon transversale l'analyse des facteurs stratégiques d'attractivité des centres des 5 polarités (donc les 5 axes ACV) et présente une feuille de route stratégique.
- Le diagnostic sur la connaissance et les attentes des usagers du centre-ville de Haguenau réalisé par la Faculté de Géographie et d'Urbanisme.
- Un diagnostic ciblé sur l'habitat dans le cadre du Plan Local de l'Habitat Intercommunal.

- Ce diagnostic est actuellement approfondi par une étude pré-opérationnelle pour valider l'opportunité d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.
- Le diagnostic « MOBILITES » engagé dans le cadre du Plan de Déplacement Intercommunal pour une bonne connaissance des flux, besoins et problématiques.
- Un diagnostic local de santé identifiant les besoins du territoire et les pistes actions qui permettront d'y répondre sera fourni par l'ARS, un travail partenarial sera mis en œuvre pour l'élaboration des actions au niveau opérationnel.

Référence	Description succincte de l'étude	Calendrier de réalisation	Budget (€ TTC)
D.1	<p>DIAGNOSTIC LESTOUX OBSERVATOIRE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT</p> <p>Outil analysant l'ensemble des facteurs stratégiques d'attractivité du centre-ville : densification de l'habitat, maîtrise en centralité des équipements et services publics, accessibilité, mobilités, offre commerciale et artisanale, maîtrise du foncier pour l'extension du commerce, ambiance d'achat, management et gouvernance.</p> <p>Feuille de route</p> <p>Plan d'actions</p> <p>(Axe stratégique : transversal couvrant les 5 axes)</p>	Disponible	20 000 € TTC
D.2	<p>DIAGNOSTIC HABITAT</p> <p>Dans le cadre du Programme Local de l'Habitat Intercommunal :</p> <p>Prestataire URBANIS retenu. Phase de diagnostic finalisé en 2018. Phase de définition des orientations stratégiques et programme d'actions fin 2020</p> <p>(Axe stratégique 1 : offre attractive de l'habitat en centre-ville)</p>	Diagnostic disponible	70 000 € TTC
D.3	<p>DIAGNOSTIC MOBILITÉS</p> <p>Dans le cadre du Plan de Déplacement Intercommunal (la mobilité en centre-ville est interdépendante de celle de la CAH) :</p> <p>Diagnostic approfondi de la mobilité et des infrastructures sur le territoire pour une bonne connaissance des flux, besoins et problématiques</p> <p>Elaboration et évaluation des scénarii du développement des actions et offres de mobilité</p> <p>Elaboration du plan d'action</p>	Diagnostic disponible	Entre 120 et 180K € TTC

	(Axe stratégique 3 : développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions)		
D.4	<p>DIAGNOSTIC DU CENTRE VILLE DE HAGUENAU</p> <p>Connaissance des usagers du centre-ville et leur niveau de satisfaction par rapport à l'offre, au cadre, à l'accessibilité.</p> <p>(Axe stratégique : transversal)</p>	Disponible	Partenariat avec la faculté de Géographie et d'Aménagement de Strasbourg
D.5	<p>ÉTUDE PRÉOPÉRATIONNELLE dans le cadre d'une OPAH-RU</p> <p>Approfondir les connaissances du Diagnostic PLHI sur le périmètre du centre-ville pour valider l'opportunité d'une opération programmée, cibler les problématiques et aboutir à des propositions opérationnelles.</p> <p>(Axe stratégique 1 : offre attractive de l'habitat en centre-ville, mais également axe 4 : formes urbaines, espace public et patrimoine)</p>	Début 2020	110 000 €
D.6	<p>DIAGNOSTIC LOCAL DE SANTE</p> <p>L'élaboration du diagnostic local de santé financée par l'ARS a été confiée à l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) et l'Instance Régionale pour l'Education et la Promotion de la Santé (IREPS). Il offre une analyse globale des conditions de santé sur le territoire ainsi qu'une analyse combinée de données qualitatives et quantitatives ;</p> <p>Il est également composé d'un recueil d'informations auprès des professionnels, des élus et des habitants permettant de compléter l'approche statistique avec les préoccupations des acteurs du territoire en s'appuyant sur une démarche participative et sur l'expertise combinée des acteurs locaux consultés.</p> <p>(Axe stratégique 5 : fournir l'accès aux équipements et services publics)</p>		37 500 € Pris en charge par l'ARS
	<u>BUDGET TOTAL</u>		Autour de 350 000 €

Ces diagnostics et études dans leur version intégrale sont à la disposition des partenaires.

2.2. Études ou diagnostics encore en cours

L'étude pré-opérationnelle OPAH RU est en cours.

2.3. Actions déjà menées à Haguenau depuis une dizaine d'années jusqu'en 2020

Pour surmonter les difficultés que connaissent, en général, les centres des villes moyennes en France, la ville de Haguenau mène depuis des décennies une politique d'investissements constante dans son centre avec une forte accélération depuis 10 ans sur les leviers stratégiques de l'attractivité.

2.3.1. Aménagement urbain, réhabilitation, restructuration du centre-ville

- Développement et restructuration de l'hypercentre avec le nouvel espace du Cours de la Décapole : 4500m² de commerces, 110 logements, parking silo de 270 places ;
- Réaménagement complet de l'axe traversant central du centre-ville en zone de rencontre, qui peut être rendue piétonne à tout moment ;
- Requalification d'une friche militaire (Thurot) de 11ha (démarche écoquartier) en cœur de ville accueillant : Palais de Justice, Institut de Soins Infirmiers, résidence pour les jeunes en alternance et en apprentissage, parc urbain, habitat ;
- Développement des terrasses dont le nombre a été multiplié par 2.5 en 5 ans (2200 places).
- Opérations d'habitats (logements étudiants, seniors...) menées par la SIIHE (Société d'Investissements Immobiliers de Haguenau et ses Environs) et divers constructeurs et promoteurs privés.

2.3.2. Accessibilités, mobilités

- Refonte du plan de stationnement avec créations de parcs payants à tarifs attractifs et fléchage dynamique aux points stratégiques, nouveaux horodateurs intelligents (paiement par smartphone) ;
- Politique vélo ambitieuse avec développement des pistes cyclables, locations à prix attractifs
- Nouvelle ligne de transport en commun ;
- Diversification de l'auto - partage ;
- Bornes de recharges gratuites pour véhicules électrique au sein de parcs fermés.

2.3.3. Développement des équipements et services en cœur de ville

- 3ème extension de l'IUT ;
- Création de l'espace sportif S. LOEB ;
- Implantation du Nouvel Institut de Formation en Soins Infirmiers en centre-ville.

2.3.4. Animation de la ville

Un plan d'animation très soutenu avec des grands évènements qui ont lieu en cœur de ville : grands concerts (Johnny, NRJ Tour, Move en Scène), Festivals, courses etc.

2.3.5. Développement économique et commercial

Création d'un poste de manager de centre-ville en 2009, accompagnement des entrepreneurs et commerçants souhaitant s'installer à Haguenau, lutte contre la vacance commerciale, développement de l'offre de restaurants et de bars.

2.4. Mise en œuvre des actions matures et actions de la convention ACV

2.4.1. Actions matures réalisées

L'ESPACE SPORT ET BIEN ETRE (fiche action ACV 4, axe 5 accès aux équipements publics)

Inauguré en juillet 2018, l'ESBE est un équipement en libre accès en centre-ville, qui comprend, sur 300m², un espace échauffement – étirements-assoûplissements, un espace cardio fitness, un espace musculation. Il est intégré à 4 parcours sportifs.

Il répond à l'objectif de mettre la pratique sportive au service de la santé et du bien être accessible à tous, gratuitement. L'espace connaît une large utilisation : sportifs, familles, associations, scolaires. Des animations régulières assurent le rôle de promotion de la pratique sportive.

2.4.2. Actions matures en cours

L'ESPACE GARE ET SERVICES (voir fiche action mature jointe en annexe)



L'ancienne gare a été démolie en 2019, le nouveau bâtiment est en construction et sera achevé en novembre 2020.

Ce nouvel espace à la signature architecturale marquée comprendra en plus des fonctions liées aux mobilités de nouveaux services : espace de travail collaboratif, espace de services...

LE POLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL (voir fiche action mature jointe en annexe)

Le Pôle Gares de Haguenau est voué à devenir une zone d'affluence de plus en plus forte en raison des perspectives de développement de l'agglomération. Or celui-ci apparaît peu adapté au nombre de déplacements, mais aussi à la lisibilité et à la sécurité des cheminements, à l'accès à l'information multimodale ou à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. La reconfiguration du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM), ayant fait l'objet d'un protocole partenarial de réalisation en 2013, s'intègre à une réflexion stratégique de plus grande envergure. Elle devient aujourd'hui indispensable pour pallier l'évolution quantitative de la demande en transports collectifs, mais également pour s'adapter à l'évolution des modes de déplacements et usages divers. Il est nécessaire de concevoir un pôle d'échanges tourné vers l'avenir, mais également intégré à un projet plus vaste, visant à constituer une véritable dynamique, en lien avec le tissu urbain de centre-ville et les attentes des usagers. Proposer une alternative crédible à l'usage de la voiture individuelle, s'inscrit dans l'objectif d'améliorer la qualité du cadre de vie pour les habitants et usagers. La première phase de reconfiguration des espaces publics inclut les aménagements des parvis nécessaires à l'intégration du Passe-partout et de l'espace gare et services en l'aménageant en zone de rencontre, les rampes nord-ouest et nord-est pour améliorer le confort des cyclistes, les quais de bus du service de transport urbain RITMO et la création d'un parking de proximité de courte durée.



En résumé :

- Des quais mis aux normes d'accessibilité
- Un Passe-Quartier couvert et accessible 24h/24
- Un Espace Gare et Services moderne et accueillant
- Des cheminements dans le souterrain Nord sécurisés
- Un nouveau parking de proximité
- Des aires de dépose-minute consolidées
- Une capacité de stationnement augmentée
- Un nouveau parc à vélos avec une capacité d'accueil de 220 places, le parc est doté de 10 bornes de recharge pour vélos à assistance électrique, d'un espace pour vélos avec remorques et d'un espace pour l'entretien des bicyclettes (station de gonflage et kit de réparation)
- Un pôle bus Ritmo visible et compact
- Une gare routière interurbaine construite
- Des parvis et espaces publics lisibles et organisés

2.4.3. Actions mises en œuvre depuis la signature de la convention ACV

Axe habitat :

- Programmes immobiliers privés en centre-ville : réhabilitation de la Cour de Marcelle dans la grand rue (appartements + cellules commerciales), grand îlot place de Neubourg, premiers immeubles Thurot, réhabilitation en cours de l'ancien bâtiment classé du CIO
- Nouvelle résidence sénior dans l'Eco-quartier Thurot

Axe économie, commerce :

- Développement de l'offre de restauration et de concepts originaux en création ou remplacement d'établissements existants :
 - o Jeannie Johnston pub irlandais (création)
 - o Le Caméléon : petit bar près de la gare (création)
 - o Safe haven : tiers lieu café, petite restauration, espace jeux, soutien scolaire etc...(remplacement)
 - o Café Max by Chloé : salon de thé (création)
 - o L'Epicurie Fine : Epicerie fine – traiteur avec espace de restauration (création)
 - o Original Cake : salon de thé à l'américaine avec gâteaux colorés maison (creation)
 - o Speed Burger : enseigne de fast food nationale avec livraison gratuite (remplacement)
 - o Café de Glaces : grand salon de glaces et pâtisseries (remplacement)
 - o Histoire sans faim : petite restauration dans un environnement de livres à emprunter, apporter (remplacement)
 - o Le Binôme : restaurant avec carte de produits frais du marché (remplacement)

- Le Clem's : restaurant gastronomique, doublement de surface par rachat de l'immeuble voisin
- le Mamounia : restaurant marocain doublement de surface par rattachement de la cellule voisine
- Maintien de la vacance commerciale à un niveau bas autour de 6% alors que la moyenne nationale des villes de même taille est à 13% par la facilitation et l'accompagnement de projets

Axe aménagement urbains :

- Réaménagement complet d'un îlot reliant les établissements et les équipements du secteur : collège, lycée, équipements sportifs

Axe mobilités :

- Signalétique interactive de l'offre de stationnement avec disponibilités en temps réel
- Nouveaux parcmètres « intelligents », possibilité de paiement avec application WOOSH
- Parkings à barrières : possibilité de paiement avec la carte de fidélité des commerçants, adaptation des bornes également pour paiement CB sans contact
- Mobilités innovantes : circulation d'une navette électrique autonome pendant la semaine des mobilités, roulant en zone piétonne

Axe équipements, services :

- Nouveau parc urbain à Thurot, avec aire de jeux primée « Ambiance bois » trophée de la filière Bois du Grand Est.
- Nouvelles bornes WI FI gratuit en centre-ville poursuite du maillage avec en 2020 : 15 bornes outdoor, 76 bornes indoor, service aux usagers et touristes.
- Installation de panneaux digitaux Clear Channel pour diffusion des programmes d'animation, des informations utiles.

ARTICLE 3. ENGAGEMENT GENERAL DES PARTIES

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

3.1. Les collectivités

Les collectivités s'engagent :

- à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire, en phase d'initialisation comme en phase de déploiement ;
- à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.
- à mettre en œuvre l'organisation la plus transverse et opérationnelle possible.

3.2. L'État

L'État s'engage :

- A étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits disponibles de l'État
- à faire bénéficier des futures démarches, appels à projets et appels à manifestation d'intérêt qui pourraient être lancés dans la durée de la convention.

L'État assure par ailleurs le lien avec les services fiscaux pour l'instruction du dispositif d'investissement locatif Denormandie.

L'État soutiendra également, sur la base de demandes motivées, les demandes de suspension d'instruction des autorisations d'exploitation commerciale en dehors des secteurs d'intervention ORT définis dans la présente convention.

3.3. La Banque des Territoires

L'établissement propose de contribuer à la mise en œuvre effective de l'ORT en mobilisant dans les cinq années à venir des moyens visant notamment à :

- Soutenir l'accès à l'ingénierie et aux meilleures expertises. Ces moyens pourront contribuer aux diagnostics territoriaux et à l'élaboration du projet et plan d'actions pour la redynamisation des cœurs de ville de l'agglomération de Haguenau. Seront prioritairement retenues les actions dédiées aux projets de mobilité, logements étudiants, espace gares et services, Nautiland, commerces, développement et habitat, tourisme ;
- Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la caisse des dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;

- Accompagner les démarches innovantes et l'amorçage de solutions SMART, les infrastructures numériques et les réseaux d'objets connectés ;
- Accompagner les démarches innovantes et l'amorçage de solutions en faveur de la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité.
- Financer sous forme du Prêt Rénovation Urbaine Action Cœur de Ville, les opérations incluses dans les périmètres Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le correspondant qui siège au comité local de projet, un référent unique de la Banque des Territoires avec lequel ils pourront examiner les modalités de travail, d'échange et de saisine de l'offre CDC Cœur de Ville.

3.4. Les partenaires financeurs

Chacun des financeurs s'engagent :

- à instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités
- à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.

3.5. L'accompagnement de la Région Grand Est

La Région n'est pas signataire des avenants ACTION CŒUR DE VILLE et ORT, mais mobilisera au mieux l'ensemble de ses aides sectorielles afin de soutenir les projets rejoignant ses priorités et de donner le meilleur effet levier à son intervention. Un financement complémentaire via un fonds de soutien exceptionnel pourra être mobilisé sous réserve d'une mobilisation équivalente du territoire et de ses acteurs pour contribuer au financement d'un projet innovant et/ou structurant et pour lequel les financements thématiques de l'ensemble des co-financeurs potentiels s'avèreraient insuffisants.

3.6. L'accompagnement d'Action Logement :

Depuis plus de 60 ans, le groupe Action Logement collecte la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) auprès des entreprises du secteur privé et participe ainsi, de manière forte et durable, au financement du logement social et intermédiaire ainsi qu'aux parcours résidentiels des salariés des entreprises.

En s'inscrivant dans les politiques locales de l'habitat, tant sur le parc privé que sur le parc social, en locatif comme en accession à la propriété, Action Logement agit concrètement sur le logement au bénéfice des salariés et de l'emploi par trois principaux axes qui ont fait l'objet d'un engagement renouvelé et partagé avec l'Etat au titre de la nouvelle convention quinquennale 2018-2022 :

- des aides directes aux ménages pour favoriser l'accès au logement ;

- le financement des organismes de logement social et intermédiaire et le soutien à l'investissement des organismes de logement social ;
- le cofinancement des politiques nationales.

Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, dont la ville de Haguenau fait partie, Action Logement participe à la redynamisation des centres-villes.

A travers ce dispositif, nous contribuons, au sein d'un projet urbain global en partenariat avec la ville et sa communauté de communes, à la politique de réhabilitation du parc immobilier via des aides financières sous forme de prêts et de subventions portant sur le périmètre d'intervention de la ville centre.

Ainsi, pour des opérations incluses dans le périmètre ACV de Haguenau, les bailleurs sociaux, mais également les investisseurs privés, peuvent bénéficier de financements de la part d'Action Logement à des conditions très avantageuses permettant la remise sur le marché locatif de logements rénovés et bien situés, afin de participer à l'attractivité durable du centre-ville.

Dans le cadre de l'Opération de Revitalisation de Territoire de Haguenau et de sa communauté de communes, Action Logement s'engage à analyser les projets immobiliers qui lui seront soumis en tenant compte de la cohérence globale du projet de territoire, de la capacité de celui-ci à contribuer à l'attractivité durable de la ville et des besoins en logement exprimés par les entreprises et leurs salariés. Pour ce faire, Action Logement déploie des moyens humains et financiers nécessaires à la compréhension des enjeux du territoire et à l'exercice des missions qui sont les siennes, allant de l'étude des dossiers aux engagements financiers puis à la mise à disposition des contreparties locatives destinées aux salariés des entreprises du secteur privé assujetties à la PEEC, et cela sur toute la durée de réalisation du projet.

Ainsi, Action Logement est un partenaire clef des Opérations de Revitalisation de Territoire, des Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat, des Programmes d'Intérêt Général, des conventions de revitalisation des Centres Bourgs ou des conventions ANRU/Anah qui constituent un axe d'actions privilégié afin de produire une offre de logements adaptée.

L'intégration d'Action Logement dans la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire de Haguenau et de sa Communauté de Communes confirme la volonté de promouvoir ce partenariat et de décliner localement les objectifs et le dispositif de réservation qui vise à mettre en relation les propriétaires bailleurs qui conventionnent par exemple leur logement dans le cadre de l'Anah (avec ou sans travaux) avec le représentant d'Action Logement.

Action logement s'inscrit dans une démarche incitative et mobilisera l'ensemble de son expertise quant à la recherche de locataires - le groupe dispose d'une base de données de salariés demandeurs de logements locatifs et se charge de la sélection de candidats correspondant aux biens mis en location - ainsi que ses produits et services au profit des salariés.

Action Logement s'engage par ailleurs à mettre à disposition la globalité de son offre de produits et services dédiés aux locataires, aux accédants à la propriété et aux propriétaires occupants ou propriétaires bailleurs, selon la réglementation en vigueur.

Enfin, afin d'apporter une réponse forte aux questions concrètes de pouvoir d'achat, et tout particulièrement des salariés aux revenus modestes, Action Logement a lancé, depuis le 1^{er} janvier 2019, un Plan d'Investissement Volontaire (PIV) de 9 milliards d'euros qui s'ajoute

intégralement aux engagements que le Groupe a pris dans le cadre de sa convention quinquennale avec l'Etat.

Ce financement, sous forme de subventions, de prêts et de fonds propres, au bénéfice de la cohésion sociale et territoriale, contribue à :

1. Améliorer la performance énergétique des logements ;
2. Favoriser la mobilité ;
3. Adapter le logement au vieillissement et à la dépendance;
4. Transformer les bureaux vacants en logements ;
5. Produire plus et moins cher ;
6. Agir contre la dégradation de l'habitat ancien.

A travers une vision globale et une mission d'utilité sociale, ce plan d'investissement volontaire illustre la mobilisation et l'engagement du groupe Action Logement pour agir en faveur de l'habitat.

3.7. Le Département du Bas-Rhin

Le Département du Bas-Rhin s'engage à poursuivre les actions inscrites dans la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville de Haguenau signée le 22 août 2018.

- **Le Département intervient en tant que délégataire des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) (Délibération : CD/2018/049) pour :**

- Le cofinancement du poste de Directeur de projet « Action cœur de Ville » à hauteur de 50%, soit une participation de 35 000 € par an sur la durée de la convention. La CAH finance les 50% restant. Le Directeur de projet pilote toutes les actions et devient l'interlocuteur privilégié de tous les partenaires du programme.
- Le cofinancement de l'étude pré-opérationnelle relative à la mise en place de l'OPAH RU à hauteur de 50% au titre des crédits délégués, soit une participation de 62 496 € HT. Selon les termes de la convention de délégation, le Président du Département est compétent pour attribuer cette subvention.

L'étude pré-opérationnelle permettra de déterminer les enjeux et thématiques prioritaires, et donc les périmètres opérationnels cohérents sur les Communes de la CAH et les engagements de chacun (Etat, Anah, Département du Bas-Rhin notamment...), en vue de préparer la phase opérationnelle de suivi-animation. A cet effet, le Département sera sollicité pour le financement d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH RU) sur certains secteurs, à travers les crédits délégués de l'ANAH.

Le Département délégataire des aides de l'Anah sera sollicité pour le financement de la mission de suivi animation de l'OPAH à hauteur de 50 % au titre des crédits délégués plafonné à 250 000 € HT.

- **Le Département du Bas-Rhin au titre de sa politique volontariste s'engage aux côtés des communes signataires et de la CAH à plusieurs niveaux :**

- Dans le cadre du **Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public**, par la création notamment d'une Maison des services du Département regroupant l'ensemble des services sociaux du Département, l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique, la Délégation Territoriale Nord et accueillant une Maison des Aînés et des aidants de Haguenau.
- Dans le cadre du **Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire Nord**, le Département s'engage auprès de la CAH et des communes de Haguenau, Bischwiller, Brumath, Schweighouse-sur-Moder et Val-de-Moder, en accompagnant et en finançant un certain nombre de projets destinés à renforcer l'attractivité du territoire et de ses centralités.

Ce soutien se traduit par plusieurs conventions partenariales conclues en 2018 et 2019, qui portent notamment sur le cofinancement par le Département de projets pris en compte également dans la présente convention ORT :

- Convention partenariale avec la CAH et la Ville de Haguenau, approuvée le 24/06/2019 : soutien notamment à l'Espace gares et services et au Pôle d'échanges multimodal, aux boucles cyclables, à la création d'équipements périscolaires, au centre nautique Nautiland,...
- Convention partenariale avec la CAH, la Ville de Bischwiller et le CHDB, approuvée le 09/12/2019 : soutien notamment à la création de l'Espace Charrons/Pharmaciens, à la réhabilitation du Hall Chrétien Kummer ...
- Convention partenariale avec la CAH, la Ville de Brumath et l'association REDOM, approuvée le 13/12/2018 : soutien aux équipements sportifs.
- Convention partenariale avec la commune de Schweighouse sur Moder et l'association Running Team, approuvée le 08/07/2019 : soutien aux équipements sportifs.
- Convention partenariale avec la CAH et la commune de Val-de-Moder, approuvée le 08/07/2019 : soutien aux équipements sportifs.
- convention pour le financement du projet de **quartier Plus de Schweighouse-sur-Moder** signée le 29 août 2019 et qui prévoit la réalisation de programmes de construction de **logements neufs** dont une part significative de **logements aidés**, au sein d'opérations de constructions neuves en extension mais aussi dans le cadre d'opérations de démolition-reconstruction d'immeubles communaux. »

Ainsi que le cofinancement d'une étude de définition « Smart City Brumath ».

- **Au titre du CLHA – Conseil local de l'Habitat et de l'attractivité :**

La politique départementale de l'habitat adoptée le 26 mars 2018 a prévu de définir une vision politique partagée et un plan d'action pluriannuel à l'échelle des intercommunalités grâce aux Conseils Locaux de l'Habitat et de l'Attractivité (CLHA).

Afin d'élaborer un programme opérationnel cohérent sur le territoire de l'agglomération haguénovienne, le Département du Bas-Rhin et la Communauté d'Agglomération de Haguenau ont initié cette démarche partenariale du Conseil Local de l'Habitat et de l'Attractivité (CLHA) en articulation avec le Plan Départemental Habitat 2018-2023 d'une part et le Programme Local de l'Habitat de l'agglomération en cours d'élaboration d'autre part.

Une convention de partenariat de 3 ans entre la Communauté d'Agglomération de Haguenau et le Département du Bas-Rhin a ainsi été adoptée le 19 décembre 2019 par le conseil d'agglomération le 10 février 2020 par la commission permanente du Département du Bas-Rhin.

Elle représente une étape dans la collaboration engagée : en effet, la CAH élabore actuellement son Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLHi) et à ce jour la phase diagnostic a été réalisée. Les engagements réciproques en matière d'habitat pourront donc être précisés, lorsque le PLHi de la CAH sera exécutoire (fin 2020-début 2021).

En attendant, les enjeux prioritaires, d'ores et déjà partagés par la CA de Haguenau et le Département du Bas-Rhin, développés dans cette convention CLHA conclue pour 3 ans sont :

- Réhabiliter le parc de logements,
- Engager une stratégie en faveur du logement aidé,
- Développer l'offre de logements adaptés aux publics (senior, jeunes, Personnes handicapées...).

3.8. L'Agence Régionale de Santé

L'organisme s'engage aux côtés de la CAH à développer et promouvoir la santé dans les centres villes.

Au regard de la définition de la santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) – « la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité » - et de la Charte d'Ottawa qui précise que la promotion de la santé ne se borne pas seulement à préconiser l'adoption de modes de vie favorisant la santé ; son ambition étant le bien-être complet de l'individu. Les enjeux de l'amélioration de la santé des habitants de la CAH portent sur l'offre de biens et de services sûrs et sains, de services publics favorisant l'accès et le recours aux dispositifs de santé et aux dispositifs sociaux et d'environnements propres et agréables.

L'amélioration de la santé au sens large passe en effet par une prise en compte de l'ensemble des déterminants, l'état de santé ne dépendant pas uniquement de facteurs biologiques tels que l'âge, le sexe ou de facteurs héréditaires mais bien de facteurs comportementaux, culturels, sociaux et environnementaux (qualité de l'air intérieur et extérieur, qualité de l'eau, impacts visuels et sonores...) ainsi que de la qualité et de l'accessibilité de l'offre de soins.

Elle passe assurément par un travail sur les comportements et les modes de vie mais suppose également une approche intégrée et sa prise en considération dans toutes les politiques sectorielles de la ville : aménagement urbain, mobilité, logement, action sociale, animation locale, vie associative, environnement, éducation, économie, qui sont autant de leviers possibles d'amélioration de la santé et de réduction des inégalités territoriales et sociales de santé.

Il peut s'agir de travailler, par exemple, sur le développement d'espaces verts en centre-ville, notamment non-fumeurs, sur le renforcement de la lutte contre la pollution sonore, sur l'incitation des habitants à bouger davantage en développant les équipements sportifs ou en les amenant à découvrir leur ville autrement (ex : géocaching...), sur le développement de l'agriculture et du jardinage urbains, sur la mise en place d'une politique de tourisme durable et de sensibilisation à l'environnement (préservation des espaces naturels, achats responsables...),

sur la promotion d'activités d'animation socio-culturelles et festives à l'attention des jeunes pouvant contribuer à diminuer la délinquance ou encore sur un renforcement de la politique visant à réduire les accidents de la route.

Dans le cadre du contrat de ville « Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse », un diagnostic local de santé (DLS) sur les quartiers prioritaires et les territoires de veille de Haguenau, Bischwiller et Kaltenhouse, incluant le centre-ville de Haguenau, permettra d'identifier les besoins du territoire et les pistes actions qui permettront d'y répondre. Une feuille de route pour le territoire pourrait être défini avec les acteurs locaux qui traduira la mise en œuvre opérationnelle des réponses aux besoins identifiés. Elle pourrait s'inscrire à terme dans un Contrat Local de Santé sur un territoire plus vaste.

3.9. PROCIVIS ALSACE

Acteur historique de l'accès social à la propriété, PROCIVIS constitue aujourd'hui un réseau national centenaire de 53 sociétés anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accès à la propriété (SACICAP) dont PROCIVIS Alsace est un membre reconnu par ses pairs. En tant que partenaire de nombreuses collectivités territoriales de toutes tailles dans le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, PROCIVIS Alsace intervient sur les politiques du logement en appui des dispositifs nationaux et locaux de soutien à l'accès et à la rénovation de l'habitat privé.

L'expérience et l'expertise de la société en matière **d'aménagement, de promotion, de construction et de services à l'immobilier** lui permettent de proposer une offre diversifiée et abordable pour tout public et dans tous les territoires alsaciens (<http://procivis.alsace/images/plaquette.pdf>).

Fruits de ses activités commerciales, les résultats générés par PROCIVIS Alsace lui permettent d'affecter annuellement plusieurs millions d'Euros au profit de ses missions sociales. L'exercice de celles-ci découle directement de la convention nationale entre le réseau PROCIVIS, l'Etat et l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat dont l'objectif est de venir en aide sur l'ensemble du territoire national à 60 000 ménages sur 5 ans pour un montant global de près de 500 millions d'euros.

Inscrit dans le cadre global du programme « Action Cœur de Ville », cet accord national a vocation à se traduire localement par la **participation des membres du réseau aux programmes initiés sur son territoire**. En s'inscrivant dans la présente convention cadre pluriannuelle, PROCIVIS Alsace souhaite contribuer à la redynamisation des centres-villes de Haguenau et des communes de sa Communauté d'Agglomération.

Plus largement, à travers l'activité de ses filiales **Amélogis, Oïkos, Pierres & Territoires et Synchro 67**, PROCIVIS Alsace dispose de nombreux outils et solutions pour répondre aux problématiques rencontrées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau : production et diversité de nouveaux logements, accès social et rattrapage des quotas de logements aidés imposés par la loi SRU, rénovation urbaine... La société peut également s'appuyer sur le concours de **l'Organisme Foncier Solidaire d'Alsace (OFSA)** créé conjointement avec la SERS et avec la participation des principales collectivités alsaciennes et leurs bailleurs sociaux (notamment le Conseil Départemental du Bas-Rhin et SIBAR).

Dans le cadre de sa participation à cette opération de revitalisation du territoire, PROCIVIS Alsace s'engage à analyser les dossiers portés à sa connaissance en tenant compte à la fois de l'ensemble des enjeux définis par la présente convention et de leur

compatibilité avec les missions et objectifs de l'entreprise. Pour ce faire, PROCIVIS Alsace mobilise ses équipes et ses moyens sur l'intégralité de la durée du projet afin de maintenir un contact régulier avec les autres acteurs de l'opération et d'assurer les retours d'instruction quant aux demandes formulées.

La participation de la société à l'opération de revitalisation du territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenau confirme ainsi son implication historique auprès des collectivités locales du territoire en faveur de l'habitat et du logement en Alsace.

ARTICLE 4. DIAGNOSTICS ET BILANS D'ATTRACTIVITE

4.1. Remarque préalable

Les diagnostics disponibles sont listés dans l'article 2 et sont à la disposition de tous les partenaires. Les thématiques abordées : habitat, mobilités, centralités ne pouvaient se limiter au seul centre-ville de Haguenau, les études ont été menées au niveau de l'agglomération.

La création de l'ORT par la loi ELAN a conforté ce choix, le diagnostic général doit non seulement servir à l'élaboration d'un plan stratégique pour le cœur de la ville pôle dans le cadre ACV, mais servir à la revitalisation durable du territoire.

Les 5 polarités de la CAH ont postulé à l'ORT , un travail de synthèse des diagnostics et études a été demandé au cabinet LESTOUX avec un bilan d'attractivité pour les centralités.

4.2. Synthèse des diagnostics

4.2.1. Les dynamiques sociodémographiques

Le territoire connaît une évolution démographique de l'ordre de +1,1% depuis 2010. Par ailleurs, sa commune pôle regroupe une population municipale d'environ 34 846 habitants (36% de la population totale de l'agglomération) et profite d'une hausse démographique légèrement plus importante depuis 2010 (+1,7%). L'enjeu de la stratégie du territoire est d'agir, en particulier, dans les centralités pour adapter le commerce, l'habitat et les services à l'arrivée d'une nouvelle population avec des attentes nouvelles et lutter contre l'affaiblissement progressif de cette croissance.

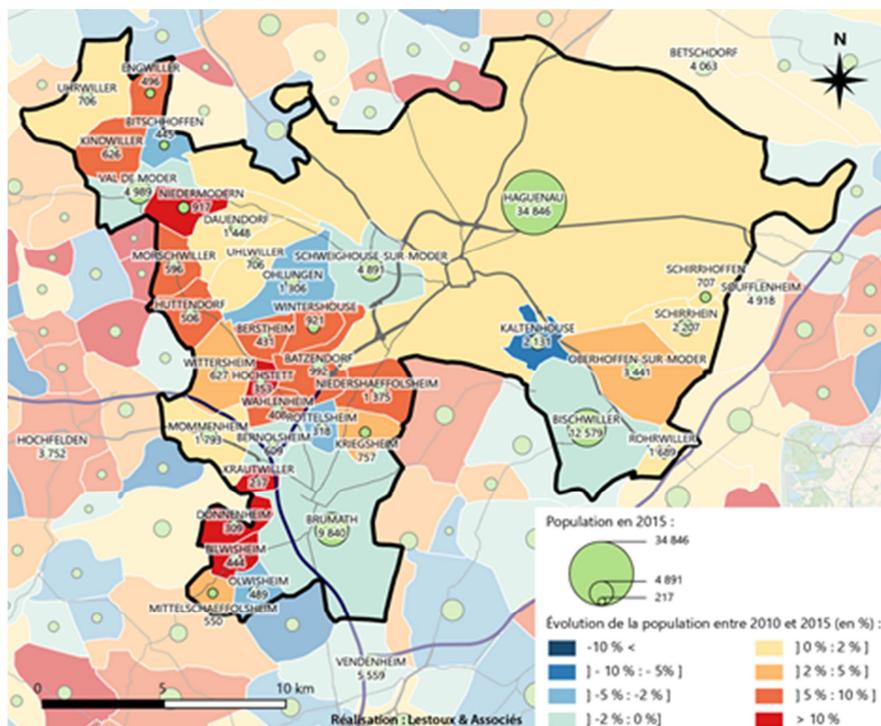
Trois des pôles structurants à l'écart de la dynamique démographique

Si Haguenau et Brumath (+ 2,07 % hors erreurs statistiques rectifiées récemment par l'INSEE) progressent en population, les communes de Bischwiller, Val de Moder et Schweighouse sur Moder connaissent elles une décroissance démographique liée à un phénomène de périurbanisation. Un phénomène qui fragilise ces trois bourgs-centres. Néanmoins Schweighouse sur Moder connaît une reprise démographique depuis 2015 avec la construction de 65 logements.

Des évolutions sociologiques contrastées à l'échelle du territoire.

Avec une population composée, à 40 % de familles avec enfant (contre 35,6% au niveau national) le territoire connaît un certain renouveau démographique. Il est très sensible sur les

communes de moins de 1 500 habitants (51,5% de familles avec en 2015). Mais dans le même temps, le territoire connaît un vieillissement de sa population avec +3 pts des plus de 60 ans entre 2010 et 2015. Ce vieillissement, qui progresse plus vite que sur le département (23,1%), est surtout sensible dans les 5 communes les plus importantes. Un phénomène qui souligne encore un fois tout l'intérêt de l'ORT, en agissant sur le levier habitat et attractivité, pour rééquilibrer l'armature historique du territoire.



Dynamique démographique de la CA de Haguenau entre 2010 et 2015 (Insee)

Une dynamique économique à soutenir

Avec une croissance d'emploi de 2,7 % depuis 5 ans (contre -0,1 % à l'échelle du département) le territoire confirme sa bonne santé économique. Derrière cette dynamique le territoire se trouve confronté à une problématique : celle du logement des jeunes et/ou nouveaux salariés et souffre d'un déficit d'offre pour accueillir les premières étapes du parcours résidentiels. C'est pourquoi l'effet levier de l'ORT (et du dispositif Denormandie) sera essentiel afin de reconfigurer un habitat ancien de cœur de ville peu adapté aux nouvelles attentes.

Une dynamique à conforter

La synthèse (tableau ci-dessous) des principaux indicateurs socio-démographiques met en évidence une dynamique globalement positive et souligne que l'ORT doit être mobilisé comme un outil pour permettre aux cinq centralités du territoire de pleinement capitaliser sur ces signaux positifs et de les doter d'un outil capable de redonner aux centres villes leur capacité de jouer leur fonction de cœur de ville dans un contexte de périurbanisation galopante. D'ailleurs un indicateur est le témoin de ce risque : le taux de vacance du logement ancien qui progresse à rythme élevé.

Tableau synthétique des principaux indicateurs socio-démographiques issus de l'étude centralité Lestoux & Associés /
Groupement commercial du Bas Rhin :

	Haguenau		CA de Haguenau		Bas-Rhin	
Population 2015 (Insee 2018)	34 846		95 665		1 116 658	
Population 2010	34 280		94 616		1 095 905	
Evolution 2010-2015	+ 1,7%		+ 1,1 %		+ 1,9 %	
	2010	2015	2010	2015	2010	2015
% personnes plus de 60 ans	20,1 %	22,3 %	20,8 %	23,7 %	20,7 %	23,1 %
% personnes <15 ans	17,6 %	16,3 %	18 %	16,9 %	17,7 %	17,2 %
Médiane des revenus par UC 2015	20 850 €		21 969 €		21 512 €	
Nb ménages 2015 (Evolution des ménages 10-15)	15 149 (+3,6 %)		39 194 (+ 5,2 %)		483 064 (+ 4,1 %)	
% ménages personne seule 2015	32,7 %	35,1 %	25,7 %	28,4 %	31,9 %	33,1 %
% ménages familles avec enfant(s) (<i>parmi nb ménages</i>) 2015	38,2 %	35,9 %	43,1 %	40 %	38,1 %	36,7 %
% ménages emménagés <5 ans 2015	32,5 %		28,4 %		32,6 %	
Nb emplois 2015 (et évolution depuis 2010)	23 261 (+1,1%)		43 672 (+2,7%)		464 819 (-0,1%)	
Indicateur de concentration d'emplois 2015 (nb emplois/actifs occupés)	148,4		99,8		96	
Taux de vacance en logements (et évolution depuis 2010)	8,5 % (+17,2 %)		7,2 % (+21,5%)		7,7 % (+18,4 %)	

4.2.2. Les dynamiques d'habitat

Malgré une certaine tendance à la croissance démographique, notamment sous l'effet de la crise immobilière entre 2009 et 2014 qui a provoqué une baisse de la construction de logements, le nombre de personnes quittant le territoire a été supérieur au nombre de personnes s'y installant. À l'échelle de la moitié nord du département on note un parcours résidentiel successif qui va de Eurométropole de Strasbourg vers la CAH puis vers les villages du Nord du département. À l'échelle de la CAH, ce sont davantage les jeunes familles qui quittent le

territoire. La Communauté d'agglomération est, en revanche, attractive pour les jeunes actifs et les quinquagénaires

Un problème d'attractivité pour les centralités de la conurbation

Ce départ des familles, en grande partie depuis les conurbations de Schweighouse-Haguenu-Bischwiller et de Brumath-Mommenheim vers les villages de l'agglomération et le reste du département, s'explique par la recherche de plus grands logements au moment de la naissance des enfants. L'offre de grands logements existant sur le territoire (60% de maisons en moyenne, 88% dans les villages), le prix est donc un élément d'explication : les maisons sont en effet moins chères dans les villages de l'Ouest de la Communauté d'agglomération et dans le Nord du département que dans le sud du territoire et dans la conurbation Haguenu-Bischwiller.

Un besoin de travailler l'attractivité résidentielle auprès des jeunes actifs

Le territoire de la Communauté d'Agglomération de Haguenu est économiquement très dynamique. En effet, de nombreux emplois se sont créés ces dernières années et ont renforcé les pôles d'emploi que sont Haguenu et Brumath. Cependant, entre 2009 et 2014, on constate que de plus en plus d'emplois sont occupés par des actifs habitant en dehors de l'agglomération. En d'autres termes, les nouveaux salariés travaillant sur le territoire, notamment à Brumath, n'y ont pas emménagé.

Cela pose la question de la capacité du territoire à proposer aux salariés une offre de logements correspondant à leurs besoins. L'offre locative de la Communauté d'agglomération mériterait d'être développée (29% des logements contre 37% pour le département).

Un besoin de production de logement pour les seniors

Sur le territoire de la CAH, la part des plus de 60 ans a en effet progressé de 2,6 points pour s'élever à 22,4% de la population. L'augmentation du nombre de personnes de plus de 60 ans fait apparaître des besoins d'adaptation des logements pour permettre leur maintien à domicile. On constate en outre une tension sur le parc locatif public, puisque seules 30 des 164 demandes de logement aidé formulées par une personne de plus de 60 ans ont été satisfaites. Cette tension particulière s'explique par un nombre limité de petits logements, adaptés au profil de ménage des seniors.

L'amélioration des logements anciens

Même si la part des logements anciens est moins élevée que la moyenne départementale, du fait notamment d'un rythme important de construction dans la Communauté d'agglomération dans la première moitié des années 2000, les 39% de logements construits avant 1970 (dont 18,5% avant 1946) induisent des besoins en rénovation, notamment énergétique. Des aides existent pour aider les propriétaires à réhabiliter leur logement. Les Programmes d'intérêt général Adapt'Logis et Rénov'Habitat permettent de soutenir financièrement les projets de rénovation et d'adaptation de l'habitat, et de nombreux autres dispositifs (Espace Info Energie, OKTAVE, ADIL, etc.) proposent des conseils juridiques ou techniques. Un programme d'accompagnement des copropriétés lancé par le Département du Bas-Rhin permet de traiter une copropriété fragile sur le territoire. Néanmoins des leviers fiscaux vont être nécessaires pour déclencher l'intérêt des investisseurs et remettre les logements anciens des centres sur le marché locatif.

Des enjeux à relever pour le territoire

L'enjeu est aujourd'hui d'œuvrer pour améliorer l'attractivité résidentielle du territoire et en particulier celle des centres des 5 polarités structurantes qui disposent de logements vacants à même de répondre aux besoins des segments en tension.

Un investissement majeur pour l'habitat avec le lancement d'une OPAH RU

Cette problématique a conduit au lancement d'une étude pré-opérationnelle OPAH-RU sur Haguenau et Bischwiller (et un diagnostic sur le reste de la CAH), Pour les centres-villes de Haguenau et Bischwiller, la politique locale d'habitat privé doit concourir à renforcer leur attractivité, grâce à la revalorisation du patrimoine immobilier existant : amélioration de l'habitat, remise sur le marché de logements vacants, lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, traitement des copropriétés fragiles...

L'étude pré-opérationnelle doit répondre aux exigences fixées dans la circulaire du 8 novembre 2002 relative aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et au Programme d'Intérêt Général, et visera notamment à :

- Détecter l'habitat indigne à traiter ;
- Proposer des actions pour lutter contre la précarité énergétique ;
- Adapter les logements au handicap et à la perte d'autonomie ;
- Mettre en valeur du patrimoine architectural et immobilier ;
- Développer une offre de logements locatifs à loyers maîtrisés ;
- Accompagner des copropriétés fragiles.

L'étude pré-opérationnelle permettra de déterminer les enjeux et thématiques prioritaires, et donc les périmètres opérationnels cohérents sur ces 2 centres-villes, et les engagements de chacun (Etat, Anah, Département du Bas-Rhin notamment...), en vue de préparer la phase opérationnelle de suivi-animation.

4.2.3. Les dynamiques commerciales

La Communauté d'Agglomération regroupe un total de 1 205 commerces et services de moins de 300 m² de surface commerciale et de 34 000 m² de grandes et moyennes surfaces. Le centre-ville de Haguenau regroupe 25 % de l'offre commerciale et se distingue à la fois par un taux de diversité élevé (34 %) et par un faible taux de vacance. Néanmoins si la situation est assez favorable aujourd'hui, des points de fragilité apparaissent et la situation des 4 autres centralités est très différente.

Une périphérisation des activités de proximité à maîtriser

54,8 % des commerces de proximité se trouvent implantés en dehors d'une centralité commerciale. Un taux très au-dessus de la moyenne habituellement observée qui est de 40% environ. La majeure partie des communes à l'ouest du territoire (dont le pôle de Val de Moder) connaissent des taux d'implantation en centralité forts, ce qui leur permet de garder une attractivité et de jouer leur rôle primordial de centralité. La commune de Schweighouse-sur-Moder présente un taux d'implantation plus faible que sur le reste du territoire (respectivement 24,8% en centralité) en raison d'un tissu commercial diffus qui tend à affaiblir son rôle de

polarité. Les périmètres ORT permettrait à ce titre de poser des bases de non périphérisation d'activité que le PLUi pourra ensuite conforter.

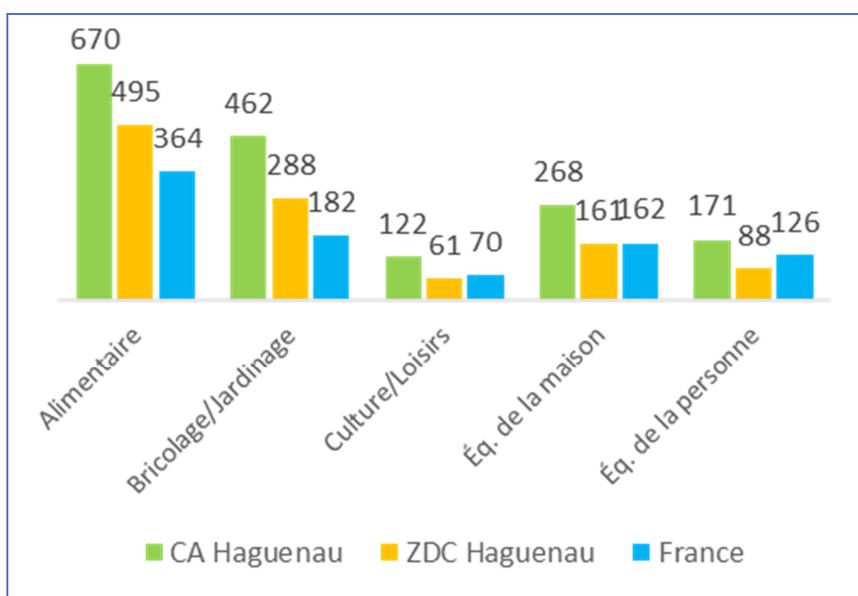
Une croissance des surfaces commerciales à maîtriser

Le plancher commercial de la Communauté d'Agglomération a augmenté de 23,8% depuis 2008, soit plus de 34 000 m² de surfaces supplémentaires. Cette croissance s'explique, beaucoup plus forte que la croissance de population principalement par l'implantation de nouvelles enseignes non alimentaires (Kiabi, Chaussea, Gifi, Stokomani, Maison du Monde...).

Tous les secteurs d'activités montrent des densités supérieures de 35% (Alimentaire) à 100% (Culture-loisirs) aux moyennes nationales pour la Communauté d'Agglomération de Haguenau. Ceci s'explique du fait que Haguenau est un pôle commercial majeur et rayonne sur une large zone de chalandise, très au-delà de son périmètre administratif intercommunal. De ce fait, la surface de plancher répond largement aux besoins de la population de l'EPCI, périmètre restreint qui ne prends pas en compte l'ensemble des territoires et de l'offre environnante.

Néanmoins il conviendra de se doter à l'avenir de moyens de maîtriser cette croissance alors que le consommateur dispose de nouvelles offres digitales. La zone d'extension du Taubenhof a ainsi été volontairement de 50% par rapport au projet originel.

Densités en Grandes & Moyennes
Surface par secteur d'activité (m² pour
1000 habitants)



4.2.4. Les mobilités

La Plan de déplacement urbain de la CAH est en cours. La première étape de diagnostic a permis de faire émerger des enjeux majeurs qui, traduits dans des scenarii, devront contribuer à mieux mailler le territoire et ses 5 centralités structurantes.

Une place de la voiture importante compte tenu de la structure urbaine du territoire

La circulation routière est globalement fluide sur l'agglomération, avec quelques points durs localisés en heure de pointe sur les pénétrantes et boulevards en entrée, et dans certains secteurs du centre-ville de Haguenau. Il en est de même dans la traversée de Brumath. Ce constat, cumulé au fait que les contraintes liées au stationnement sont mineures, démontre que la voiture individuelle est le mode de déplacement prédominant dans l'agglomération : 73% des déplacements domicile-travail se font en voiture. Les flux vers Strasbourg y font figure d'exception. De ce fait, les transports collectifs, principalement le train, occupent une part de marché plus importante sur ces liaisons. Dans ce domaine, les enjeux suivants ont été identifiés : Garder une maîtrise des volumes de circulation et des nuisances générées à l'échelle

de l'agglomération et capitaliser sur le projet de Voie de Liaison Sud (VLS) à Haguenau pour redistribuer plus équitablement l'espace public en entrée de Haguenau.

Transports en commun routiers un enjeu d'extension du réseau

Le réseau urbain Ritmo – créé en 2006 – est historiquement concentré sur Haguenau et Schweighouse-sur-Moder, mais étendu depuis 2018 à l'axe Haguenau–Brumath. Aujourd'hui, 40% de la population de la CAH est couverte par le réseau Ritmo. La fréquentation est en hausse constante depuis la mise en service du réseau. Pour accroître l'attractivité du réseau tout en gardant une performance importante les enjeux suivants se dégagent : Développer les réseaux existants pour desservir une part plus importante de la population de la communauté d'agglomération en extension ou restructuration des lignes et mise en place de systèmes de transport à la demande (Enjeu important pour Val de Moder), capter une part plus importante d'actifs dans la clientèle en rabattement sur les gares et dans la desserte des emplois de la CAH.

Réseau ferré : une desserte majeure avec 7 gares

Sur le territoire de la CAH, il existe 7 gares ferroviaires et l'offre ferrée est très attractive dans l'ensemble des gares, principalement orientée pour des liaisons vers Strasbourg. La fréquentation journalière est de 10 300 voyageurs sur les 7 gares de la CAH, en hausse sur ces dernières années (+1.4% par an depuis 2014). Même si le mode ferroviaire semble avoir fait le plein de son potentiel pour les trajets domicile-travail en lien avec Strasbourg, des enjeux forts subsistent : Développer une offre de rabattement multimodale attractive pour répondre au phénomène de saturation observé sur les parkings des gares, continuer à développer l'offre ferroviaire en lien avec la Région Grand Est

Les modes actifs (à pied et vélo) à conforter

Globalement, le maillage piéton et cyclable est déjà bien développé dans chacune des polarités de l'agglomération. Des liaisons entre les polarités existent mais présentent des discontinuités, notamment entre Haguenau et Bischwiller. En revanche, en dehors des polarités et des grands axes, très peu d'aménagements existent. Au sein des centralités (hors Haguenau) la place du piéton reste globalement à conforter.

Services de mobilité et nouvelles mobilités à développer sur les centralités secondaires

Les services de mobilité proposés par la collectivité ou par des opérateurs privés se concentrent aujourd'hui très largement sur la ville de Haguenau car ils nécessitent un seuil de densité élevé pour trouver leur assise économique. D'où la nécessité de densifier l'organisation urbaine autour et au sein des noyaux que doivent être les centres villes. Le service de location de vélo « Vélo Ritmo », intégré au service de transport urbain depuis 2015, propose la location de vélos classiques et électriques à la gare de Haguenau. L'autopartage est également présent sur le ban communal de la ville de Haguenau avec deux opérateurs – l'opérateur historique Citiz et le nouvel entrant Renault Mobility – qui exploitent quatre véhicules en trois stations à Haguenau, à proximité du centre-ville et de la gare. En dehors de la ville de Haguenau, peu de services existent.

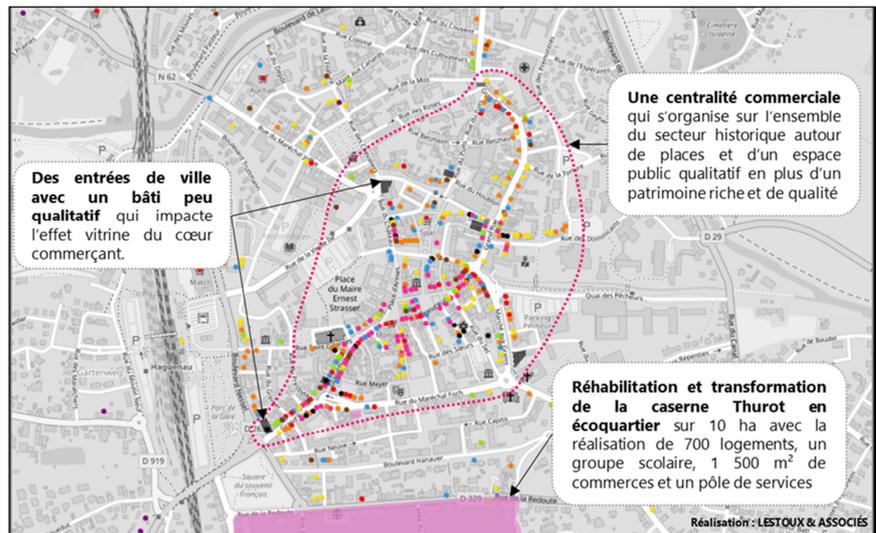
4.2.5. Bilan d'attractivité des cinq centralités

L'analyse fait apparaître un réel besoin de bien coordonner le développement des cinq centralités. Si le centre-ville de Haguenau connaît un niveau d'attractivité satisfaisant (qui n'exclut pas néanmoins des points de fragilité) les 4 autres centralités apparaissent plus en difficulté. L'enjeu d'une ORT à l'échelle des cinq centralités est ainsi de travailler une mise à niveau globale des centralités structurantes pour un développement durable du territoire.

Un niveau d'attractivité satisfaisant pour le centre-ville de Haguenau

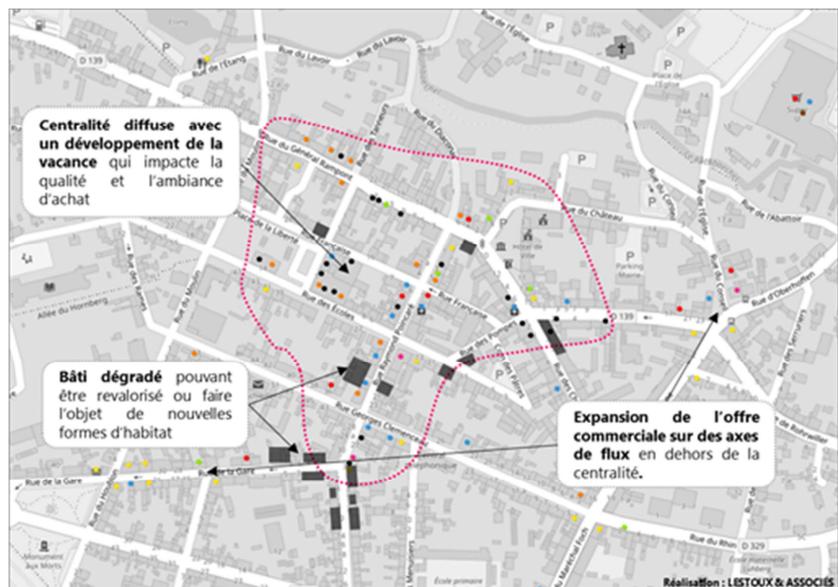
Le centre-ville de Haguenau bénéficie d'une bonne attractivité commerciale grâce à un taux de diversité élevé lui permettant de polariser. Par ailleurs, la présence de Cafés-Hôtels-Restaurants permet de dégager une ambiance conviviale et chaleureuse, en particulier sur les nombreuses places du centre-ville. La vacance commerciale reste faible et en dessous du seuil national. Le centre-ville, malgré un fort mouvement de périphérisation du commerce engagé dès les années 70 et poursuivie aujourd'hui (50000 m² à venir à Vendenheim), bénéficie cependant d'une identité forte liée à la préservation et la mise en valeur de son patrimoine bâti et de ses espaces publics participant ainsi à l'attractivité de la ville. Les points de fragilité apparaissent plus du côté de la faible présence des équipements non-marchands en cœur de ville (des équipements structurants comme la médiathèque, l'IUT se trouvent toutefois à proximité du centre-ville). Un maintien des professionnels de santé en centralité est à notifier pour éviter une évasion en périphérie. Des sujets centraux de l'ORT.

Spatialisation de la centralité de Haguenau



Une tendance à la fragilisation commerciale à Bischwiller

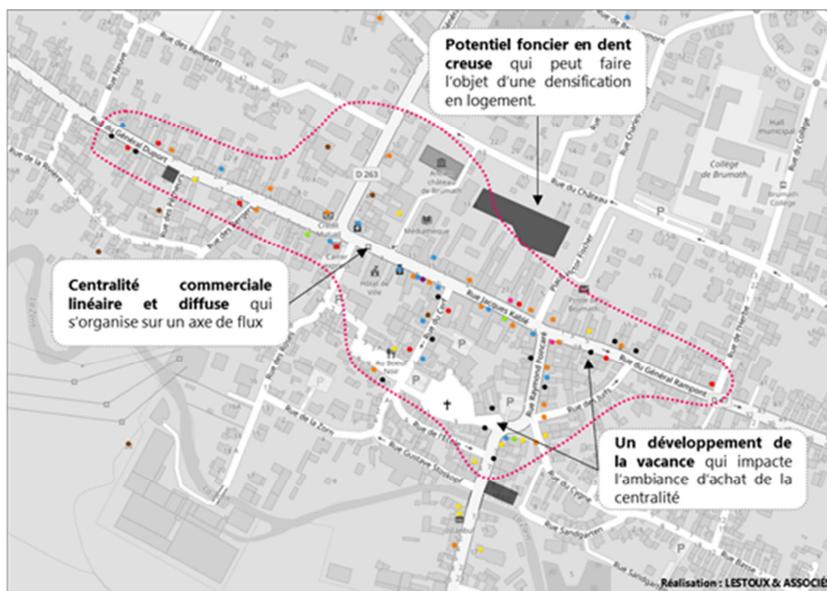
Avec une offre alimentaire qui s'affaiblit et une tendance forte à la périphérisation des activités, le centre-bourg de la commune est confronté à un enjeu de traitement de la vacance commerciale. Le taux de vacance atteint ainsi plus de 25 %. D'un point de vue identité, la centralité se trouve marqué par du bâti dégradé qui réduit l'attractivité commerciale.



Un niveau d'attractivité mitigé sur Brumath

Une centralité organisée autour d'un axe de flux qui bénéficie d'une bonne visibilité mais avec un espace public encore trop minéral sur la rue centrale (Rue Jacques Kablé). La centralité qui peine à polariser avec une faible concentration des équipements non marchands et des professionnels de santé. Un effet de faible polarisation renforcé par l'étalement commercial le long de l'axe de flux avec une faible continuité commerciale.

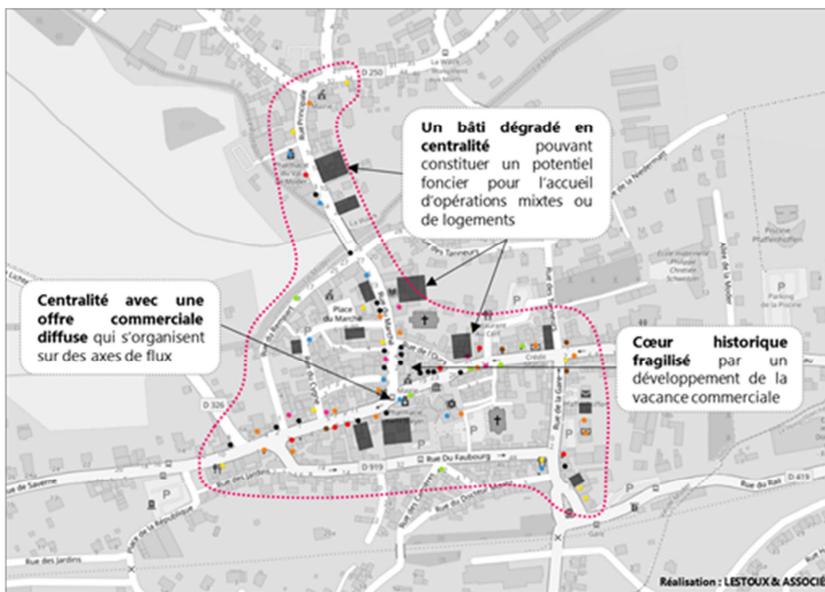
Spatialisation de la centralité de Brumath



Des enjeux de requalification urbaine à Val de Moder

Avec un bâti et des espaces publics vieillissants en plus d'un développement de la vacance en logements, l'ambiance d'achat est basse en attractivité. De facto l'armature commerciale apparaît en difficulté avec l'apparition de locaux commerciaux vacants qui impactent l'ambiance d'achat et la convivialité des lieux. Comme sur les autres centralités hors Haguenau, l'ORT pourra constituer un excellent levier à mobiliser afin de reconverter, certainement en habitat les espaces de mutation.

Spatialisation de la centralité de Val de Moder

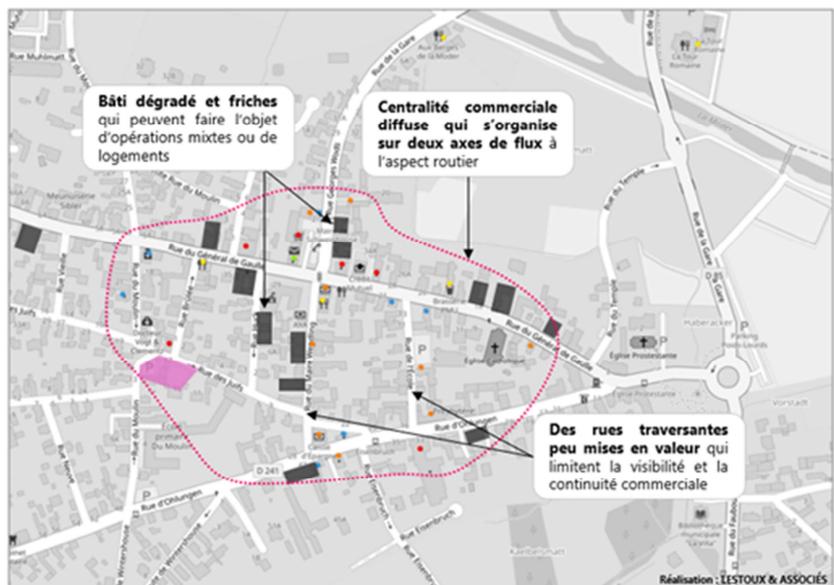


Des enjeux de reprise de délaissés urbains et friches sur Schweighouse-sur-Moder

La centralité est organisée autour d'un axe de flux principal qui permet une bonne visibilité de l'offre commerciale sur l'axe principal. Néanmoins la centralité commerciale est diffuse et s'organise sur deux axes de flux à l'aspect routier avec des rues traversantes peu mises en valeur.

L'offre commerciale concentrée sur les services (banques, assurances et peu diversifiée (faible offre non alimentaire) joue son rôle de proximité. La centralité regroupe beaucoup de bâti dégradé et friches qui peuvent faire l'objet d'opérations mixtes ou de logements.

Spatialisation de la centralité de Schweighouse sur Moder



4.3. Bilan d'attractivité des centralités

L'attractivité d'une centralité est une équation entre quatre niveaux d'attractivité : attractivité résidentielle, attractivité services, attractivité économique et attractivité résidentielle.

La dynamisation d'un cœur de ville demande d'abord une approche globale et une intervention conjointe sur ces quatre niveaux.

Dès lors qu'une fonction est affaiblie, c'est l'ensemble de la centralité qui se trouve en fragilité. L'habitat ne s'adapte pas suffisamment aux nouveaux parcours résidentiels ?

Conséquences : la vacance s'accroît, la densité de population baisse et le commerce de proximité ne dispose plus suffisamment de clientèle à 3 minutes des commerces.

La disparition progressive de nombreux commerces alimentaires souvent regrettée est plus liée à l'absence de clients à proximité qu'à la concurrence des grandes surfaces alimentaires.

Selon le même principe de cycle, la migration progressive des praticiens médicaux vers des espaces d'entrées de ville affaiblit les flux.

Enfin, toujours côté fonction économique, on note depuis quelques années le glissement des emplois tertiaires (assurances, emplois publics...) là encore vers les espaces de périphérie, créant des conséquences néfastes sur la fonction animation sociale (les restaurants privés d'une partie de la clientèle du midi).

L'enjeu avant d'entamer une revitalisation de centralité est d'intégrer ces interactions entre les fonctions d'un cœur de ville. Le cabinet Lestoux et Associés a ainsi conçu une matrice autour de ces quatre fonctions qui a servi de base à l'analyse des centralités.

4.3.1. Zoom sur le bilan d'attractivité du centre-ville de Haguenau



- La fonction économique : Le centre-ville de Haguenau bénéficie d'une bonne attractivité commerciale grâce à un taux de diversité élevé lui permettant de polariser. Par ailleurs, la présence de Cafés-Hôtels-Restaurants permet de dégager une ambiance conviviale et chaleureuse, en particulier sur les nombreuses places du centre-ville. Toutefois, on note un développement de la vacance et un début de phénomène de périphérisation qui tend à fragiliser le centre-ville.
- La fonction identité : Le centre-ville haguénovien bénéficie d'une identité forte liée à la préservation et la mise en valeur de son patrimoine bâti et de ses espaces publics participant ainsi à l'attractivité touristique de la ville.
- La fonction habitat : Le centre-ville de Haguenau est marqué par un parc de logements inadapté aux nouveaux parcours résidentiels. En effet, le centre-ville présente une grande part de petits logements souvent d'avant 1945 limitant ainsi l'attractivité des quartiers auprès des familles et ménages désireux de plus de surface et de logements modernes.
- La fonction services : Le cœur de ville de Haguenau est marqué par une faible présence des équipements non marchands sur l'axe commerçant de l'hypercentre. Toutefois, des équipements structurants : médiathèque, collèges, lycées, espaces sportifs se trouvent en centre-ville et créent un flux important pour les activités marchandes.

Commerce		Socio-démographie		Polarité	
	Notation		Notation		Notation
Part des commerces en centralité	●	Taux de croissance de la population	●	Évolution du nombre de logements	●
Présence d'un marché hebdomadaire	●	Taux de renouvellement de la population	●	Part des résidences secondaires	●
Présence d'une locomotive alimentaire	●	Indicateur de concentration d'emplois	●	Taux de vacance en logements	●
Distance à la zone de périphérie la plus proche	●	Part des familles avec enfants	●	Taux de diversité en logements	●
Tissu commercial alimentaire	●	Part des CSP +	●	Part des services non marchands en centralité	●
Taux de vacance	●			Part des professions de santé en centralité	●
Taux de tertiarisation	●	Urbanisme			
Taux de diversité commerciale	●	Lisibilité / Visibilité de la centralité	●		
Part de commerces en CHR	●	Accessibilité / Déplacement	●		
Taux de renouvellement commercial	●	Continuité commerciale	●		
		Qualité urbaine & architecturale	●		
		Ambiance d'achat	●		

4.3.2. Zoom sur le bilan d'attractivité du centre-ville de Bischwiller



- La fonction économique : Le cœur de ville de Bischwiller montre d'importantes carences en termes d'activités commerciales. En effet, en plus d'un taux de vacance représentant un quart des cellules commerciales, on note un renouvellement important et une tertiarisation du linéaire qui réduit la diversité de l'offre. Cette dernière, diffuse et peu attractive ne satisfait pas en totalité les besoins de la population.
- La fonction identité : Malgré l'aménagement qualitatif des espaces publics, Bischwiller se caractérise par un bâti fortement dégradé et un patrimoine d'ancienne cité industrielle textile peu mis en valeur.
- La fonction habitat : Bischwiller et plus particulièrement son centre-ville présente un parc de logements vieillissant, inadapté aux parcours résidentiels avec une part potentiellement indigne. On note également une vacance de l'habitat élevée en corrélation avec le vieillissement du parc souvent énergivore au sein desquels la population ne peut se loger.
- La fonction services : La centralité Bischwilleroise profite de la présence de plusieurs équipements non marchands et de nombreux professionnels de santé en son sein. Toutefois, ces derniers restent disséminés en cœur de bourg avec plusieurs petites structures.

Commerce		Socio-démographie		Polarité	
	Notation		Notation		Notation
Part des commerces en centralité		Taux de croissance de la population		Évolution du nombre de logements	
Présence d'un marché hebdomadaire		Taux de renouvellement de la population		Part des résidences secondaires	
Présence d'une locomotive alimentaire		Indicateur de concentration d'emplois		Taux de vacance en logements	
Distance à la zone de périphérie la plus proche		Part des familles avec enfants		Taux de diversité en logements	
Tissu commercial alimentaire		Part des CSP +		Part des services non marchands en centralité	
Taux de vacance				Part des professions de santé en centralité	
Taux de tertiarisation		Urbanisme			
Taux de diversité commerciale		Lisibilité / Visibilité de la centralité			
Part de commerces en CHR		Accessibilité / Déplacement			
Taux de renouvellement commercial		Continuité commerciale			
		Qualité urbaine & architecturale			
		Ambiance d'achat			

4.3.3. Zoom sur le bilan d'attractivité du centre-ville de Brumath



- La fonction économique : Brumath dispose de l'ensemble des commerces de base avec deux locomotives alimentaires et un marché. Toutefois sa centralité montre des signes de fragilité avec un début de diffusion commerciale en raison d'un développement de la vacance. On note également une part de CHR relativement faible et une tertiarisation du linéaire qui limite la convivialité des lieux.
- La fonction identité : La centralité de Brumath bénéficie d'un patrimoine bâti rénové et qualitatif qui profite à son attractivité. Elle profite également de la proximité d'espaces verts mais en dehors de la centralité. À noter cependant un caractère routier sur la rue principale encore trop prégnant qui ne facilite pas la déambulation et joue sur la convivialité.
- La fonction habitat : Avec un parc de logements plus récent, la commune de Brumath présente moins de logements dégradés. Toutefois, son centre-ville, plus ancien, ne permet pas de répondre aux besoins des nouveaux parcours résidentiels comme les familles ou les jeunes couples qui privilégient la périphérie en bordure des grands axes de communications.
- La fonction services : Le cœur de ville peine à polariser avec une faible concentration des équipements non marchands et des professionnels de santé.

Commerce		Socio-démographie		Polarité	
	Notation		Notation		Notation
Part des commerces en centralité	●	Taux de croissance de la population	●	Évolution du nombre de logements	●
Présence d'un marché hebdomadaire	●	Taux de renouvellement de la population	●	Part des résidences secondaires	●
Présence d'une locomotive alimentaire	●	Indicateur de concentration d'emplois	●	Taux de vacance en logements	●
Distance à la zone de périphérie la plus proche	●	Part des familles avec enfants	●	Taux de diversité en logements	●
Tissu commercial alimentaire	●	Part des CSP +	●	Part des services non marchands en centralité	●
Taux de vacance	●			Part des professions de santé en centralité	●
Taux de tertiarisation	●	Urbanisme			
Taux de diversité commerciale	●	Lisibilité / Visibilité de la centralité	●		
Part de commerces en CHR	●	Accessibilité / Déplacement	●		
Taux de renouvellement commercial	●	Continuité commerciale	●		
		Qualité urbaine & architecturale	●		
		Ambiance d'achat	●		

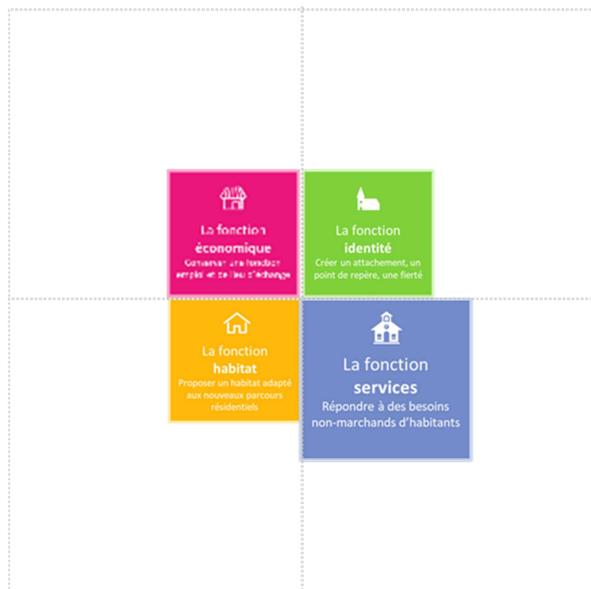
4.3.4. Zoom sur le bilan d'attractivité du centre-ville de Schweighouse-sur-Moder



- **La fonction économique** : Schweighouse-sur-Moder partage avec Haguenau la plus grande zone commerciale de l'agglomération. De fait le poids de son centre-ville s'en trouve réduit et fragilisé par une fuite des achats sur le pôle commercial principale du territoire. En effet, on observe une tertiairisation du linéaire (banques, assurances) en plus d'un manque de diversité de l'offre.
- **La fonction identité** : Le centre-ville schweighousien tire son avantage avec des espaces publics récents et qualitatifs qui permettent de rendre attractif les lieux et développer l'ambiance d'achat. Les abords de la mairie sont en pleine restructurations. Cela devrait offrir un pôle supplémentaire à l'animation de la centralité.
- **La fonction habitat** : Le centre-ville de Schweighouse-sur-Moder est marqué par un parc de logements inadapté aux nouveaux parcours résidentiels. En effet, le centre-ville présente une grande part de petits logements souvent d'avant 1945 limitant ainsi l'attractivité des quartiers auprès des familles et ménages désireux de plus de surface et de logements modernes.
- **La fonction services** : La centralité regroupe une présence moyenne des professionnels de santé et un faible taux des équipements marchands sur son périmètre. On note toutefois plusieurs établissements scolaires et un regroupement de praticiens (deux généralistes, un dentiste, un cabinet infirmier) à proximité immédiate du centre-ville (moins de 500 m) mais les cheminements sont à travailler pour mieux les connecter au cœur de ville.

Commerce		Socio-démographie		Polarité	
	Notation		Notation		Notation
Part des commerces en centralité		Taux de croissance de la population		Évolution du nombre de logements	
Présence d'un marché hebdomadaire		Taux de renouvellement de la population		Part des résidences secondaires	
Présence d'une locomotive alimentaire		Indicateur de concentration d'emplois		Taux de vacance en logements	
Distance à la zone de périphérie la plus proche		Part des familles avec enfants		Taux de diversité en logements	
Tissu commercial alimentaire		Part des CSP +		Part des services non marchands en centralité	
Taux de vacance				Part des professions de santé en centralité	
Taux de tertiarisation		Urbanisme			
Taux de diversité commerciale		Lisibilité / Visibilité de la centralité			
Part de commerces en CHR		Accessibilité / Déplacement			
Taux de renouvellement commercial		Continuité commerciale			
		Qualité urbaine & architecturale			
		Ambiance d'achat			

4.3.5. Zoom sur le bilan d'attractivité du centre-ville de Val de Moder



- La fonction économique : Issu de la fusion de 4 communes, la centralité de Val de Moder à la particularité de s'organiser sur un large périmètre et plus particulièrement sur le centre de Pfaffenhoffen où se localisent l'ensemble des commerces et services. On note toutefois une carence dans l'offre avec une locomotive alimentaire absente et un taux de vacance important qui a tendance à fragiliser et clairsemer les cellules existantes rendant moins lisible l'offre commerciale.
- La fonction identité : Val de Moder dispose d'un patrimoine bâti important, toutefois, il reste peu mis en valeur et est même souvent dégradé. La présence du cours d'eau de la Moder est également un élément identitaire de la commune qui ne profite pas à cette dernière en raison du peu de visibilité et de lien fait avec l'eau et l'urbain. De plus, les espaces publics, dégradés, sont peu sécurisants et praticables pour les piétons, ce qui impacte l'ambiance d'achat du secteur.
- La fonction habitat : Même avec une forte progression des constructions en logement, Val de Moder montre des difficultés à répondre aux besoins de la population. En effet, le taux de vacance ne cesse de progresser et la typologie reste peu adaptée aux nouveaux parcours résidentiels.
- La fonction services : Le cœur de ville est marqué par une faible présence des professionnels de santé (Plus d'un professionnel de santé sur deux est installé en périphérie) Cependant, Val de Moder profite de la présence de nombreux équipements non marchands au sein de son périmètre de centralité.

Commerce		Socio-démographie		Polarité	
	Notation		Notation		Notation
Part des commerces en centralité	●	Taux de croissance de la population	●	Évolution du nombre de logements	●
Présence d'un marché hebdomadaire	●	Taux de renouvellement de la population	●	Part des résidences secondaires	●
Présence d'une locomotive alimentaire	●	Indicateur de concentration d'emplois	●	Taux de vacance en logements	●
Distance à la zone de périphérie la plus proche	●	Part des familles avec enfants	●	Taux de diversité en logements	●
Tissu commercial alimentaire	●	Part des CSP +	●	Part des services non marchands en centralité	●
Taux de vacance	●			Part des professions de santé en centralité	●
Taux de tertiarisation	●	Urbanisme			
Taux de diversité commerciale	●	Lisibilité / Visibilité de la centralité	●		
Part de commerces en CHR	●	Accessibilité / Déplacement	●		
Taux de renouvellement commercial	●	Continuité commerciale	●		
		Qualité urbaine & architecturale	●		
		Ambiance d'achat	●		

4.3.6. En synthèse : bilan d'attractivité des centralités

Pour synthétiser les éléments de diagnostic, nous nous appuyons sur la matrice conçue par le cabinet Lestoux et Associés. Elle permet de souligner les points sur lesquels l'ORT devra contribuer à agir prioritairement. Ainsi il apparaît sur toutes les centralités un enjeu majeur sur la thématique de l'habitat et sur l'identité urbaine. Cette vision synthétique souligne tout l'enjeu d'une ORT étendue aux cinq pôles pour conforter un développement de Haguenau ET des centralités secondaires sans effet de décrochage territorial.

Matrice d'attractivité du centre-ville de Haguenau



Matrice d'attractivité du centre-bourg de Bischwiller



Matrice d'attractivité du centre-bourg de Brumath



Matrice d'attractivité du centre-bourg de Schweighouse-sur-Moder



Matrice d'attractivité du centre-bourg de Val de Moder



ARTICLE 5. LES ENJEUX

5.1. Les enjeux d'ordre national

5.1.1. L'enjeu de la transition énergétique et environnementale

Les déplacements automobiles sont, en Alsace du Nord, le premier facteur d'émission de gaz à effet de serre. Ceux-ci représentaient 37 % des dites émissions en 2016 (cf. données PETR Alsace du Nord).

Conforter ou reconquérir la fonction de pôle multifonctionnel de commerce, de service, d'habitat et de « vie sociale » (santé, enseignement, culture, sports, loisir, etc.) de nos centres-villes, en profitant de leurs positions de carrefour des réseaux de transports collectifs, est un levier structurel important pour aider au processus de transition énergétique et écologique dans lequel nous sommes engagés à l'échelle nationale et internationale.

Ce levier est d'autant plus important que le virage annoncé vers l'automobile autonome à énergie électrique n'est peut-être pas la panacée à tous les maux. Car, quand bien même on réglerait ainsi le problème des émissions à effet de serre (ce qui reste à démontrer tant que la production primaire d'énergie ne sera pas elle-même essentiellement renouvelable et/ou à très faible impact climatique et environnemental), resterait toutefois le fait que la voiture individuelle est aussi une source très coûteuse d'encombrement de l'espace collectif dans des espaces très urbanisés comme la plaine d'Alsace et autres. Repolariser, autant que faire se peut, les fonctions citées précédemment sur et autour des centres-villes, c'est aussi donner potentiellement plus de place aux mobilités partagées (trains, bus, cars, autopartage, etc.) ou « douces » (vélo, marche, etc.)

Organiser l'espace autour d'une centralité « principale » à large spectre fonctionnel, plutôt que de multipolarités éclatées et spécialisées, c'est réduire les « besoins » de km parcourus par individu. Sauf exception, un cœur de ville a vocation à être cette centralité « principale », notamment lorsque l'on parle de « ville moyenne ».

5.1.2. L'enjeu de la lutte contre l'étalement urbain et la surconsommation foncière

Une telle posture est aussi très cohérente avec l'impératif de contenir l'impact foncier de nos développements urbains en réinitiant un mouvement centripète après des décennies de dynamiques centrifuges à l'échelle nationale.

Ce mouvement est d'autant plus possible au vu de la mutation profonde des modes de consommation, notamment du « commerce en ligne », qui réinterroge en profondeur, non seulement le commerce de détail mais aussi la grande distribution et l'urbanisme commercial de manière générale.

5.1.3. L'enjeu de la cohésion sociale et du sentiment d'appartenance dans la perspective d'une « ville pour tous »

Redonner au centre-ville sa place de cœur de ville, c'est :

- donner toutes leurs chances au développement des mobilités douces, qui restent les moyens de déplacement les moins coûteuses (et de très loin !) sur le plan individuel et collectif. De

plus, le centre est le point de convergence le plus optimal, en termes de km à parcourir en moyenne, dans la plupart des configurations urbaines ;

- contribuer fortement à une « bonne image de ville », le cœur de ville étant toujours et encore une facette déterminante de la « carte de visite » d'une cité ;
- reconquérir, au cœur de nos villes-moyennes et bourgs-centres, un lieu symbolique fort qui contribue à la cohésion sociale et au sentiment d'appartenance à la cité. Ce « parti-pris » ouvre nos « centres » à des fonctions nouvelles, liées à des propositions de rencontres et de temps partagés (événementiels liés à la culture, aux loisirs, au sport, ...), de convivialité (restauration, terrasses, bars à thème...), de fablab et autres espaces alternatifs ouverts sur la ville, d'espaces santé bien-être de plein air et en libre accès, etc.

5.1.4. Pour résumer

« Remettre le centre au centre » de nos petites et moyennes villes pour :

- freiner, voire arrêter, la dynamique de multipolarisation fonctionnelle de nos espaces, coûteuse en infrastructure, en dépenses individuelles et collectives liées aux mobilités (dont voiture individuelle), en CO2, en kilomètres parcourus et en consommation foncière ;
- gagner en coûts d'investissement et de fonctionnement de nos réseaux, notamment de « mobilité partagée » (TU et interurbain, véhicules partagés, déplacements doux) ;
- redonner du (un) cœur à nos petites et moyennes villes

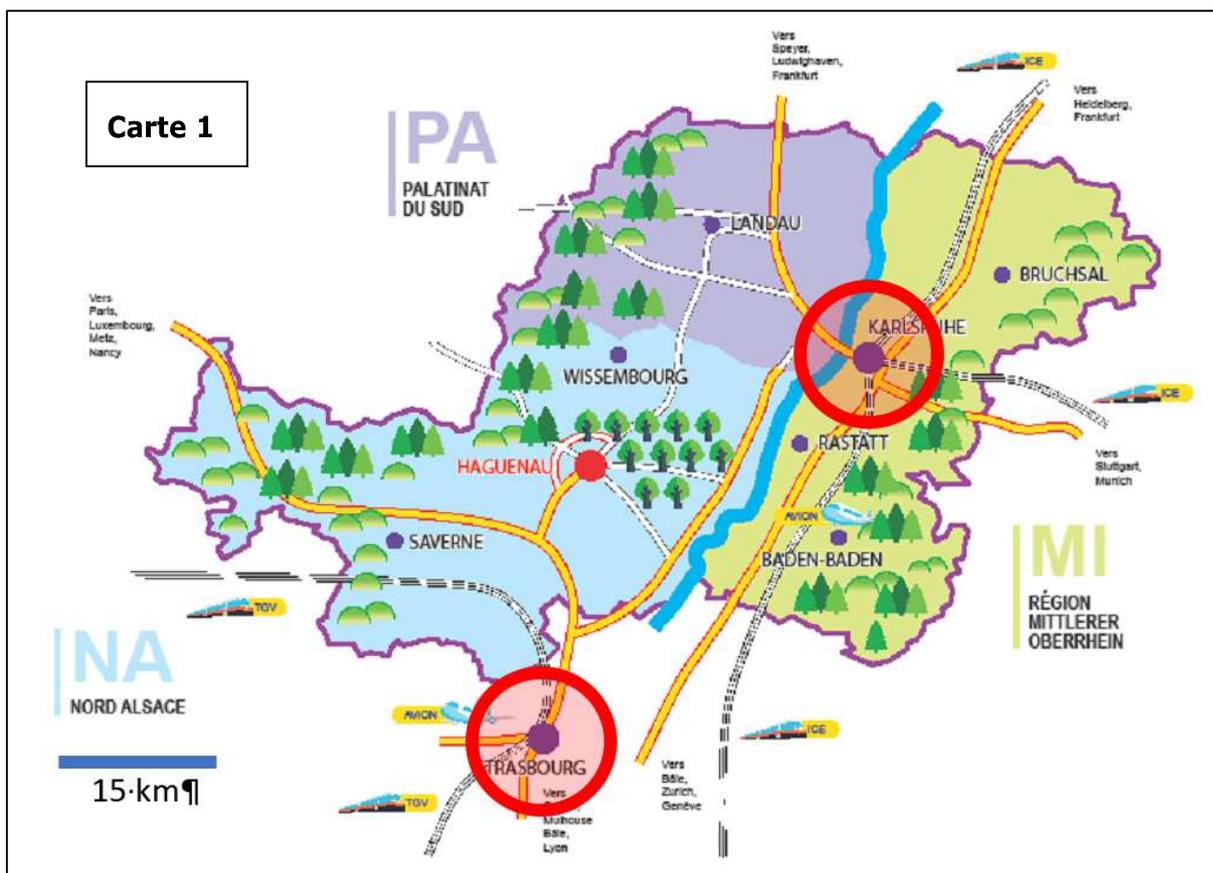
5.2. Les enjeux d'ordre local et contextuel

5.2.1. La CAH, carrefour à renforcer à l'intersection des zones d'influence de deux métropoles régionales

Notre communauté d'agglomération se tient sous forte influence de l'Eurométropole mais est aussi engagée dans des coopérations avec Karlsruhe (Baden-Württemberg) et sa TechnologieRegion. Sa position (voir carte 1 ci-dessous) est une opportunité que nous voulons jouer pour le développement de notre territoire.

Si, pour les fonctions métropolitaines supérieures, l'Eurométropole de Strasbourg est l'attracteur « naturel » de la CAH pour des raisons historiques, le rôle de la métropole de Karlsruhe est plus récent et est très directement lié à l'ouverture des frontières intérieures de l'Union européenne.

Même si ce rôle ne concerne aujourd'hui que des fonctions limitées, il pourrait s'étendre dans un avenir proche, le maire de Karlsruhe ayant décidé d'ouvrir l'espace d'influence de « sa » ville à 360°. L'adhésion récente du département du Bas-Rhin comme membre actif dans la TechnologieRegion de Karlsruhe est un signe qui va dans ce sens. La bonne coopération des instances de développement des deux côtés de la frontière en est un autre.



En 2019, l'Eurodistrict PAMINA (dont Karlsruhe et Haguenau sont membres) a décidé de pousser et de soutenir la mise à l'étude de la réouverture de l'axe ferroviaire « Saarbrücken – Haguenau – Rastatt- Karlsruhe » (axe ouest-est « Land Saar – Lorraine – Alsace du Nord – Baden-Württemberg) dans le cadre des « missing links » relatifs aux « corridors » transeuropéens de l'Union Européenne.

De plus, on sait d'ores et déjà que des liaisons directes et cadencées « Strasbourg -Haguenau – Wissembourg – Neustadt » (axe nord-sud « Alsace - Land Rhénanie-Palatinat ») vont être mises en place à partir de 2024.

Il en résulte, pour Haguenau, une perspective de hub ferroviaire à l'échelle de toute l'Alsace du Nord, au carrefour des réseaux français et allemands.

Dans ce contexte, Haguenau et la CAH souhaitent renforcer leur fonction de « pôle relais intermédiaire » à la croisée des zones d'influence des deux métropoles régionales.

Cette perspective n'est pas sans incidence sur le projet de centre-ville de la ville-centre de la CAH. Car, pour les mêmes raisons que précédemment, nous pensons que le renforcement du rôle de la CAH, dans ce contexte aussi, va de pair avec le renforcement du centre-ville (voir fonction de niveau 2, ci-dessous) de Haguenau, ville - centre.

5.2.2. Haguenau, le quatrième pôle urbain structurel alsacien : une réalité à consolider

Haguenau est le quatrième pôle démographique, économique et de service de la dorsale urbaine alsacienne qui court, depuis Saint-Louis au sud - commune française de la conurbation bâloise - en passant par Mulhouse, Colmar et Strasbourg jusqu'à Haguenau, au nord.

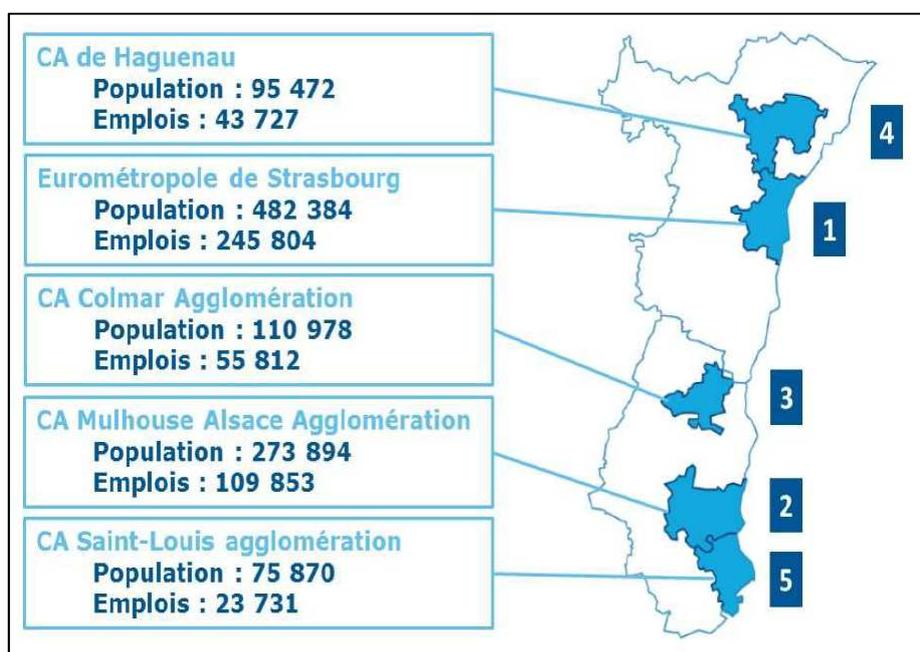
La ville et sa communauté d'agglomération occupent une place de pôle structurel à vocation régionale dans le Pôle métropolitain d'Alsace dont elle est partie constituante (carte 2 ci-dessous), sans toutefois atteindre le niveau des fonctions métropolitaines à l'instar de Strasbourg et de L'Eurométropole, ou de Mulhouse et de Mulhouse Alsace agglomération.

A l'échelle de l'intercommunalité, la communauté d'agglomération de Haguenau a été qualifiée de « pôle relais régional » (voir carte 3 ci-dessous) dans l'approche proposée par l'AdCF avec l'aide de CGET en 2017, qualification qui concerne en premier lieu la ville centre et son aire urbaine (« grande aire », au sens de l'INSEE) noyau de ladite communauté d'agglomération.

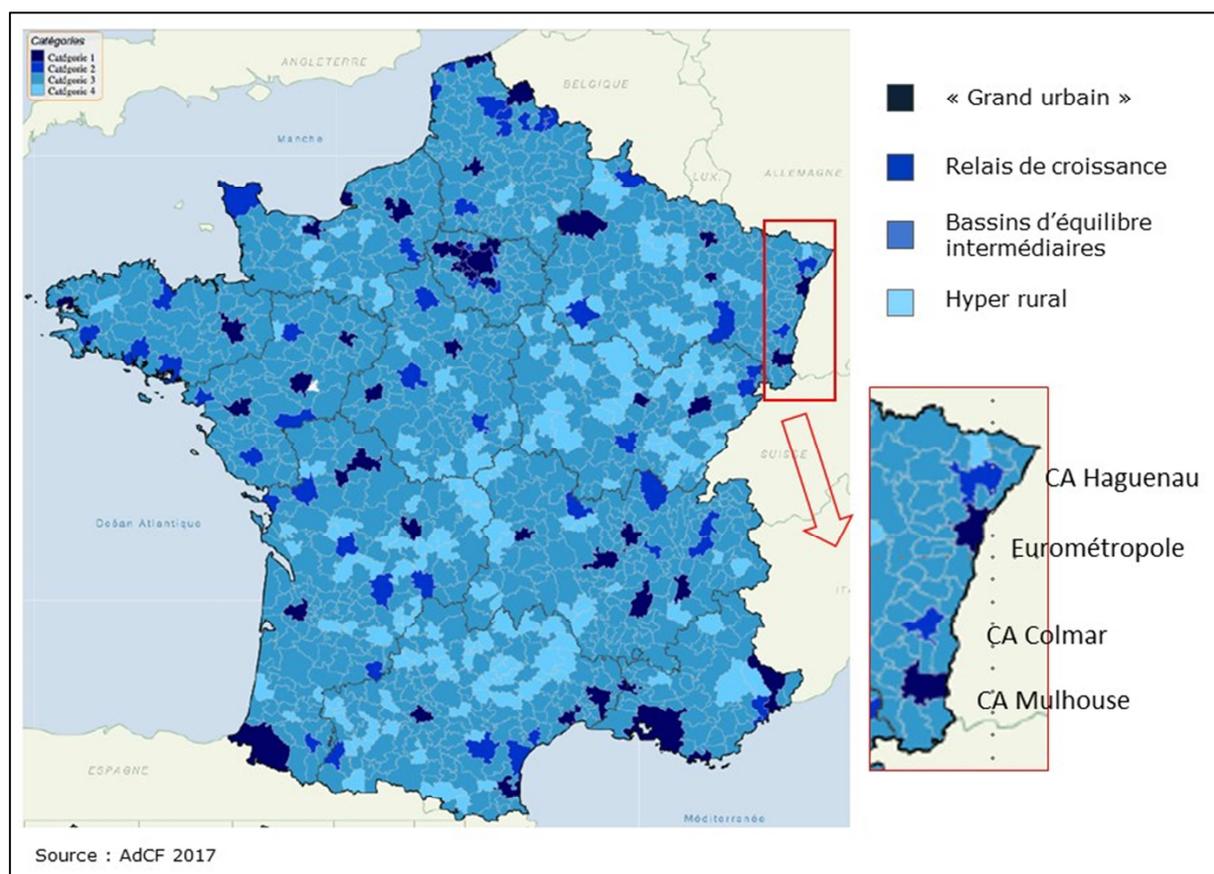
Cette fonction mérite toutefois d'être consolidée dans un contexte où l'Eurométropole déploie très fortement son offre d'habitat - mouvement soutenu par des mesures fiscales favorables - et son offre commerciale de périphérie aux portes de la CAH : dès cet automne, un centre dit « shopping promenade » ouvrira ses portes dans la zone de Vendenheim ! Espace de dernière génération d'une surface 50 000 m² qui vont s'ajouter aux 150 000 m² déjà existants, il comportera 70 enseignes qui viendront frontalement faire concurrence aux commerces de nos centres-villes d'Alsace du Nord. Ce projet se rajoute au 27 000 m² et aux 100 boutiques du village de marque de Roppenheim - ouvert en 2012 au milieu des champs, en bordure du passage sur le Rhin d'Iffezheim - qui a fragilisé le commerce vestimentaire préexistant.

Dans le contexte de transition énergétique et environnementale (voir supra : motifs d'ordre national), nous sommes convaincus que le renforcement du pôle haguenovien va de pair avec celui de nos polarités urbaines, et, plus précisément, de leur centre-ville.

Carte 2 : le pôle métropolitain d'Alsace



*Carte 3 : Profils socio-économiques des EPCI de France
(AdCF-CGET – 2017)*



5.3. Les enjeux retenus par les 5 polarités pour l'élaboration du plan stratégique

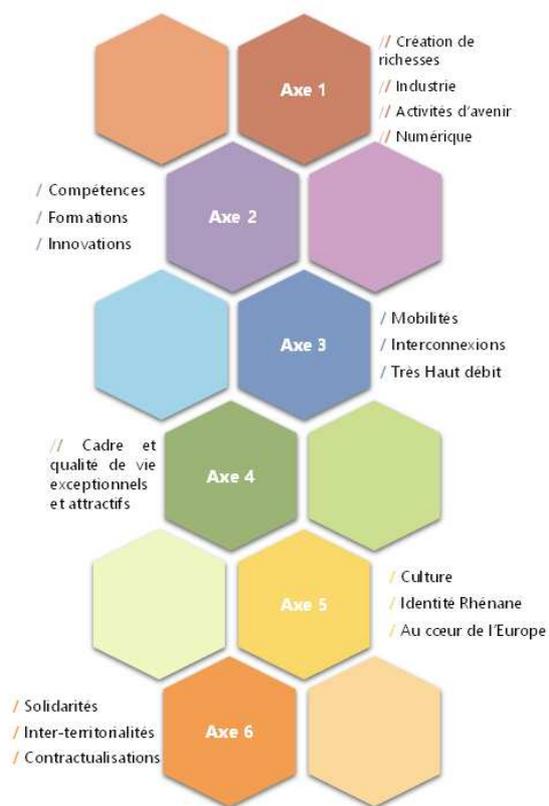
À partir des éléments de diagnostic, les 5 polarités de la CAH ont fait émerger un projet d'ORT multi-centralités en tenant compte des possibilités offertes par la loi Elan. Ce projet s'appuie sur des ambitions communes aux 5 centralités concernées tout en permettant à chacune de travailler ces actions spécifiques adaptées au projet local et à la morphologie de la centralité.

<p>Maitriser la périphérisation des activités de proximité et maîtriser la croissance des zones de périphérie</p>	<p>Un enjeu de régulation essentiel qui trouvera aussi sa traduction dans le PLUi mais qui doit sur la période interstitielle s'appuyer les dispositions de l'ORT en la matière.</p>	<p>Accompagner la transformation du commerce et son adaptation aux nouveaux modes de consommation</p>	<p>Un enjeu qui devra traiter les sujets du commerce et du centre-ville numérique et les sujets de l'attractivité pour résister à la polarité du commerce métropolitain et du commerce digital.</p>
<p>Enjeu 1</p>		<p>Enjeu 4</p>	
<p>Restructurer l'habitat pour répondre aux besoins des jeunes actifs et des nouveaux seniors</p>	<p>Un enjeu porté par le PLH en cours mais qui doit s'appuyer sur le dispositif Denormandie et sur une extension aux cinq communes des contractualisations avec l'ANAH, des collaborations avec Action Logement.</p>	<p>Optimiser la connexion entre les cinq centralités et renforcer la place des mobilités douces</p>	<p>Un enjeu qui trouvera sa traduction dans le PDI et les projets liés aux 7 gares TER mais qui doit être intégré dans les politiques d'aménagement des centralités.</p>
<p>Enjeu 2</p>		<p>Enjeu 5</p>	
<p>Densifier les centralités en services non marchands pour améliorer le rayonnement des centralités</p>	<p>Un enjeu qui se traduira (en lien avec les investissements en matière d'habitat) par un travail de réhabilitation de friches ou délaissés urbains en particuliers sur les 4 centralités secondaires.</p>	<p>Améliorer l'image et l'identité des centralités</p>	<p>Un enjeu d'attrait urbain, d'identité locale à cultiver par chaque commune en fonction de ses spécificités.</p>
<p>Enjeu 3</p>		<p>Enjeu 6</p>	

5.4. S'appuyer sur les fondamentaux du projet de territoire

La CAH dispose déjà d'un projet de territoire construit dans une démarche inclusive associant l'ensemble des élus ainsi que les acteurs locaux, notamment économiques et administratifs. Ce projet fondateur, qui traduit une ambition, est une feuille de route pour le territoire de la CAH. Le projet de territoire a vocation à être ajusté, complété et enrichi mais il est un socle incontournable et constitue le cadre stratégique dans lequel s'inscrit l'ORT.

Le projet s'est construit autour de 6 axes forts. Dans chaque axe nous retrouvons des ambitions et des projets qui viennent donner du sens au projet d'ORT. Les activités commerciales et de service de proximité dans l'axe 1, l'innovation pour de nouvelles activités dans l'axe 2, les mobilités dans l'axe 3, l'aménagement des centralités dans l'axe 4, l'identité des bourgs dans l'axe 5 et le renforcement du maillage des bourgs-centres dans l'axe 6.



ARTICLE 6. STRATEGIE POUR LA CONSOLIDATION DU CENTRE-VILLE DE HAGUENAU (VILLE CENTRE DE LA CAH) ET DES 4 BOURGS-CENTRES, POLARITES STRUCTURANTES DE LA CAH

6.1. Une approche urbaine par hiérarchie urbaine à 3 niveaux de services

Le **niveau 1** concerne les métropoles régionales : Strasbourg et Karlsruhe (voir carte 3). Ce point ne sera pas développé dans le cadre de ce dossier. Il est évoqué, car une offre de niveau 1, même hors territoire mais aisément accessible, est une composante essentielle de l'offre de services et d'attractivité de la CAH.

Le **niveau 2** concerne Haguenau, en tant que ville-centre de la CAH

Haguenau assure une fonction de « ville relais » pour les services de niveau supérieur à destination de l'ensemble de l'Alsace du Nord (hôpitaux et cliniques, « médecine spécialisée de ville » ; formation universitaire ; antennes, à vocation Alsace du Nord, de l'Etat, de la Région, du département du Bas-Rhin et autres services publics ; instances judiciaires ; hub des mobilités régionales (TER), territoriales (cars de ligne) et urbaines (RITMO) ; offre commerciale à vocation Alsace du Nord, etc.

Cette fonction est centrale dans le projet de centre-ville où tout est fait, depuis des décennies, pour en faire un centre de services le plus diversifié et le plus accessible possible depuis l'ensemble de l'Alsace du Nord, notamment par les transports publics.

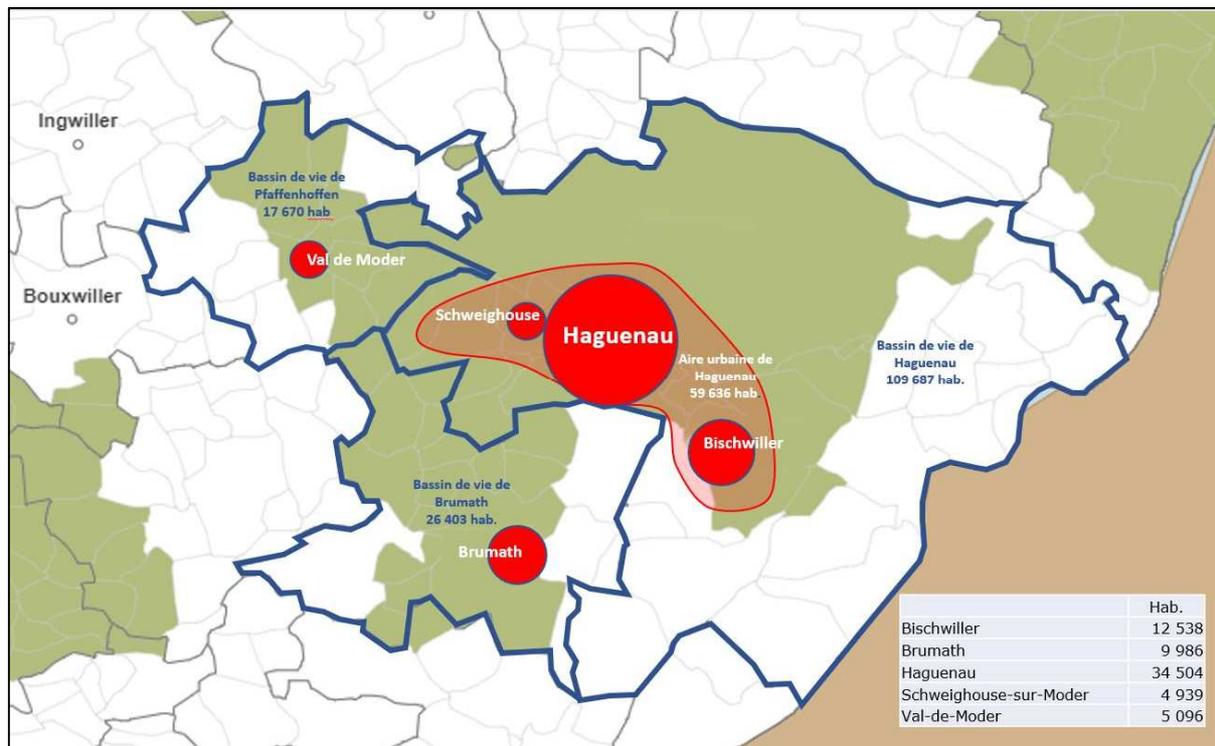
La question des mobilités et de l'accessibilité est donc au cœur du projet de centre-ville de l'entité « ville-centre » de la CAH.

Le **niveau 3** concerne les autres villes et bourgs-centres de la CAH, à savoir Bischwiller, Schweighouse, Brumath et Val de Moder. Il concerne les centralités des bassins de vie (au sens de l'INSEE, voir carte 4 ci-après) notamment Brumath (bassin de vie de Brumath) et Val de Moder (bassin de vie de Pfaffenhoffen).

Haguenau, ville-centre de la CAH, est également porteuse d'une fonction de niveau 3 pour l'entité ville et ses environs proches, fonction qu'elle partage, pour son bassin de vie, avec Bischwiller et Schweighouse. Ces 3 pôles sont, en effet, les principales entités de l'aire urbaine de Haguenau qui structure elle-même un bassin de vie qui s'étend, à l'est, au-delà des limites de la CAH jusqu'à la frontière allemande. De ce fait, la fonction de **niveau 2** « ruisselle » fonctionnellement, en partie, sur Bischwiller aussi en donnant un statut intermédiaire à cette cité.

Carte 4: La communauté d'agglomération de Haguenau (fond vert) et les bassins de vie

Source : base : Observatoire des Territoires ; infographie complémentaire : CAH)



6.2. Favoriser prioritairement, là où la configuration de l'organisation urbaine le permet, des dynamiques d' « accessibilité aux services » qui conjuguent et imbriquent le plus étroitement possible « hubs de mobilité » et « hubs de services »

Cette configuration est très adaptée au centre-ville de Haguenau, ville-centre de la CAH, et au centre-ville de Bischwiller, pilier « est » de l'aire urbaine de Haguenau. Elle peut, de même, se concevoir, sans trop de difficulté, pour la partie cœur de la commune du Val de Moder et ce, d'autant plus si le tronçon ferroviaire « Val de Moder – Haguenau – Rastatt » en venait à être réactivé¹ dans les années à venir.

Ce parti d'aménagement par pôles centraux - structurés par niveau de service articulant étroitement « hubs locaux de mobilités » (pôles d'échanges multimodaux) et « hubs de services » (centres-villes ou centres-bourgs en l'occurrence) - est un levier particulièrement puissant pour un aménagement du territoire remettant les centres de nos entités urbaines « structurantes » au cœur du développement urbain de notre territoire. Ce, d'autant plus dans le contexte de rationalisation des réseaux de transport public, de développement des mobilités partagées et alternatives à la voiture individuelle, de kms à parcourir par bouquets de services et de gestion optimale des espaces déjà urbanisés (mais, bien souvent, à rénover, voire à réhabiliter) dans lequel nous nous inscrivons.

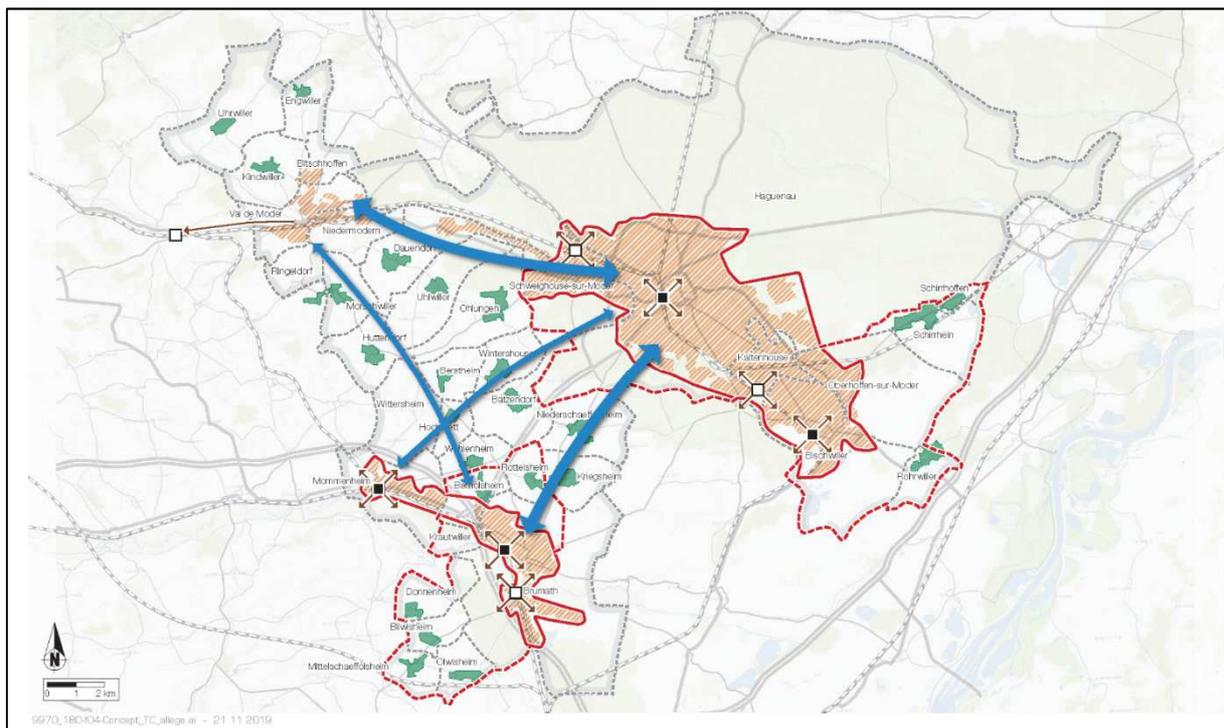
Dans cette visée, les Pôles d'échanges multimodaux deviennent non seulement parties prenantes de nos centres-villes mais surtout une de leur porte d'entrée et l'un de leurs vecteurs de dynamisation.

¹ Voir réouverture de l'axe ferroviaire « Saarbrücken – Haguenau – Rastatt- Karlsruhe » plus haut.

Pour les deux polarités non encore évoquées, à savoir Brumath et Schweighouse, ce parti pris est plus compliqué à mettre en œuvre, mais le principe général de polarisation de l'habitat, des services et des nœuds de transport dans la ville-pôle d'un bassin de vie n'en vaut pas moins.

Ce parti pris pousse aussi à diversifier, en tous domaines - notamment dans le centre de Haguenau -, la palette des services dans l'optique de créer un maximum d'offres capables de générer des flux sur la base d'une « palette » d'utilisateurs la plus large possible (lycéens, étudiants, famille, sportifs, visiteurs, usagers d'offres culturelles, de loisirs, touristes, etc.)

Carte 5 : projection des grands principes appliqués aux transports publics et/ou partagés dans le cadre de l'élaboration du plan de déplacement de la CAH (intégration des services TER, RITMO et autres offres partagées)



Légende :

-  Conurbations
-  Desserte urbaine des conurbations de Haguenau-Bischwiller et Collines de Brumath
-  Extension des services sur les villages à proximité des conurbations (transport à la demande notamment)
-  Développement de solutions alternatives à la voiture individuelle (bouquet de service) pour les villes relais des Vallons de Moder ainsi que pour les village "satellites" (transport à la demande, autostop organisé, autopartage, transport interurbain, etc.)
-  Desserte interurbaine entre polarités des bassins de vie.
-  Rabattement et diffusion en lien avec les gares secondaires / principales. En particulier pour la desserte des zones d'activités du territoire.

A noter :

Le réseau TPU RITMO dessert aujourd'hui, pour des raisons historiques, le bipôle Haguenau-Schweighouse qui l'a créé. Depuis 2019, le réseau a été enrichi d'une ligne supplémentaire vers

Brumath. En revanche, Le PDU, en cours d'élaboration, aura à définir les modalités de concrétisation des axes schématisés en bleu dans la carte ci-dessus.

Par ailleurs, un Plan de Déplacement Intercommunal est, d'ores et déjà, en cours d'élaboration. Ce plan vise :

- Au développement des transports collectifs :
 - o Renforcement et extension du réseau de transport RITMO
 - o Définition des besoins de complémentarité des réseaux
 - o Amélioration de l'information voyageur et mise en place d'une billettique
 - o Transition vers du matériel roulant propre (qu'est-ce à dire ?)
 - o Développement du vélo au niveau de la CAH
 - o Déploiement du maillage cyclable de la CAH
 - o Promotion du vélo par l'organisation d'évènements
- Au développement de nouveaux services de mobilité dans les territoires ruraux :
 - o Covoiturage organisé, dynamique ou spontané,
 - o Taxi subventionné,
 - o Autopartage

La CAH dispose également de 7 gares TER. Bischwiller, Haguenau et Schweighouse se situent sur la ligne Strasbourg – Haguenau – Niederbronn ou Wissembourg). Brumath sur la ligne Strasbourg – Saverne.

6.3. Consolider nos centres-villes de l'intérieur

Superposer « hub des mobilités » et « hub des services » (voir supra) est une vision stratégique qui se déploie, avant tout, à l'adresse des habitants des territoires d'influence des villes et des bourgs centres.

Nous voulons doubler ce principe par des projets de ville qui donnent la priorité à une reconquête de la fonction habitat à l'intérieur des périmètres « Action cœur de ville / ORT ». Les services de centres-villes pourront de la sorte être sollicités par un double flux de clientèle : un flux issu du territoire d'influence des centralités urbaines (bassin de vie) et un autre issu des centralités elles-mêmes.

Ce schéma des « deux flux » est aussi un schéma très favorable aux mobilités partagées ou douces.

Ce parti pris stratégique a conduit au lancement d'une étude pré-opérationnelle OPAH-RU sur Haguenau et Bischwiller (et un diagnostic sur le reste de la CAH). Pour les centres villes de Haguenau et Bischwiller, la politique locale d'habitat privé doit concourir à renforcer leur attractivité, grâce à la revalorisation du patrimoine immobilier existant : amélioration de l'habitat, remise sur le marché de logements vacants, lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, traitement des copropriétés fragiles...

L'étude pré-opérationnelle doit répondre aux exigences fixées dans la circulaire du 8 novembre 2002 relative aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et au Programme d'Intérêt Général, et visera notamment à :

- Détecter l'habitat indigne à traiter ;
- Proposer des actions pour lutter contre la précarité énergétique ;
- Adapter les logements au handicap et à la perte d'autonomie ;
- Mise en valeur du patrimoine architectural et immobilier ;
- Développer une offre de logements locatifs à loyers maîtrisés ;
- Accompagner des copropriétés fragiles.

L'étude pré-opérationnelle permettra de déterminer les enjeux et thématiques prioritaires, et donc les périmètres opérationnels cohérents sur ces 2 centres-villes, et les engagements de chacun (Etat, Anah, Département du Bas-Rhin notamment...), en vue de préparer la phase opérationnelle de suivi-animation.

L'ORT permettra également de capitaliser sur le dispositif DENORMANDIE pour stimuler la rénovation de l'habitat en centre-ville

6.4. La ville des « 5 minutes »² en point de mire

L'autre partie pris pour dynamiser nos villes et bourgs-centres est de poursuivre, - en complément de la fonction habitat et dans le contexte singulier offert par chacun des 5 pôles -, le concept de « ville des 5 minutes » (à savoir, viser le fait que l'habitant puisse accéder aux services essentiels de la vie quotidienne dans un « espaces -temps » de 5 minutes).

Cet objectif est évidemment ambitieux et probablement hors d'atteinte au sens strict. Mais il est un puissant facteur pour repenser l'organisation de nos espaces urbains et de redonner une nouvelle dynamique à nos centres.

Ainsi, pour Haguenau par exemple, l'application de ce principe à la vie étudiante (prise à titre d'illustration) pousse à imaginer une concentration, au centre-ville, des fonctions d'enseignement, de restauration, d'habitat, d'offre de services sportifs, de culture et, qui plus est, en proximité du pôle d'échange multimodal. Ce qui est non seulement possible dans la configuration urbaine haguénovienne mais déjà en grande partie fait !

Un des leviers stratégique de mise en œuvre de ce parti pris sera aussi de garantir les équilibres et complémentarités des commerces en centralités et des commerces en périphérie. Les documents d'urbanismes et périmètres ORT définis vont permettre de limiter le développement de commerces sur les axes de flux, dans les secteurs interstitiels, etc.

L'objectif est de faciliter le développement du commerce et l'investissement dans les centralités : en allégeant les contraintes (taxes), en accompagnant les acteurs (embauche de 2 nouveaux interlocuteurs commerces, artisanat, services au niveau de la Direction du Développement Economique pour la CAH), en créant les conditions facilitatrices (stationnement, services ...), en fléchant les activités et équipements non marchands vers les périmètres de l'ORT.

² Concept développé en Allemagne (fünf Minuten Stadt, notamment en pays de Bade dont nous sommes voisins.

6.5. L'opération de revitalisation du territoire (ORT) , un outil levier pour diversifier et consolider les fonctionnalités de nos cœurs de ville et maîtriser le développement commercial

Nous souhaitons faire de l'ORT un outil levier qui s'inscrit dans la stratégie que nous venons de développer et dans une vision de l'organisation et de la gestion de notre territoire que nous voulons optimale pour nos concitoyens, pour l'environnement, pour l'économie et pour nos finances publiques. Cette vision, que le présent document précise, a été formalisée dans notre « projet de territoire 2030 » (<https://www.agglo-haguenau.fr/les-projets/les-projets-des-territoires/>).

L'ORT a, pour nous, une double vocation :

- C'est un outil qui doit nous permettre de diversifier les fonctions de nos centralités et de les ouvrir à des nouveaux services ou à des services renouvelés (habitat, commerce, culture, loisirs, évènementiels, etc.), capables d'entrer en synergie les uns avec les autres et de dynamiser, de la sorte, l'écosystème à vocation local - mais aussi territorial - de nos pôles urbains structurants.
- De plus, avec le dispositif juridique dérogatoire au droit commun en matière d'urbanisme commercial qui l'accompagne, l'ORT apporte des outils déterminants à la mise en œuvre d'une politique de centres-villes dynamique.

Faire de l'ORT un outil au service du projet de territoire

En fixant des ambitions par thématique le projet de territoire fixe un cap. L'enjeu aujourd'hui est de trouver les outils, les véhicules financiers qui vont permettre de mettre en œuvre ces ambitions. C'est à ce titre que l'ORT prend tout son sens comme outil d'intervention au service d'un projet structuré et cadré. Sur ce volet, l'enjeu n'est pas de décliner chaque axe du projet de territoire mais bien de mettre en évidence les chantiers pour lesquels l'ORT sera un appui déterminant.

AXE 1: Un territoire numérique, créateur de richesses, ancré dans l'industrie et les activités d'avenir

Volet 1.3 Aider au « virage numérique » de nos petites et moyennes entreprises du secteur de l'économie résidentielle (artisanat, commerce de proximité, services à la personne, etc.). C'est souvent dans ce secteur économique, notamment dans les services « traditionnels », que les enjeux du « virage numérique » sont les moins perçus.

Volet 1.6 Mobiliser pleinement les ressources de l'économie liée au vieillissement démographique : besoin d'adaptation globale du territoire et le développement de produits dédiés dans les domaines de la santé, de la sécurité, de l'habitat, avec un rôle important des centres-bourgs.

Volet 1.10 Promouvoir les métiers de l'artisanat, secteur d'activité porteur d'emplois et de savoir-faire d'excellence, notamment en partenariat avec la Chambre de Métiers d'Alsace.

AXE 2: Un territoire reconnu pour la qualité de ses compétences, de ses formations, et de son potentiel d'innovation

Volet 2.1 Devenir un territoire de référence en matière d'« open innovation » : mise en place d'un environnement favorable pour permettre aux entreprises du territoire (dont les TPE et PME) de se développer

Volet 2.2 Développer fortement la composante « culture technique et technologique » : valorisation de la culture technique et technologique au sein même de des instances culturelles (médiathèques, ludothèques, etc.) dans les centralités.

AXE 3: Un territoire ouvert sur tous les réseaux avec trois mots clefs : très haut débit, interconnexion et mobilité

Volet 3.3 Intégrer fortement la CA de Haguenau dans les réseaux de communication de l'axe rhénan : optimisation de l'axe Sud-Nord (TER) pour renforcer le rôle des gares essentielles pour les centralités et fluidification des flux dans l'espace PAMINA dont la « Voie de liaison Sud » pour l'axe Val de Moder-Haguenau-Bischwiller stratégique pour connecter les centralités.

Volet 3.4 Doter le territoire de pôles d'échanges multimodaux fonctionnels et attractifs : dans les gares de niveau « local », la réalisation de parkings suffisamment grands est un point crucial.

Volet 3.7 Concevoir une offre de transport intra CAH multimodale (y compris par des « modes alternatifs ») : relier toutes les communes aux pôles de services et points de connexion avec les réseaux de transport régionaux.

AXE 4: Un territoire « écran de verdure » qui offre un cadre de vie exceptionnel dans l'un des espaces les plus denses et dynamiques d'Europe

Volet 4.2 Gérer les conflits d'usage et de destination du foncier par un Plan Local d'Urbanisme intercommunal : favoriser un développement cohérent et durable du territoire (économe en foncier et préservant les terres agricoles) et en maîtrisant la périurbanisation.

Volet 4.3 Mettre en place un Programme Local de l'Habitat Intercommunal : action déjà engagée intégrant notamment les besoins des étudiants et des jeunes cadres).

Volet 4.4 Réhabilitation du bâti ancien (en particulier dans les centres des communes) : incitation à la remise sur le marché des logements vacants réhabilitation du bâti ancien (en particulier dans les centres des communes).

Volet 4.5 Mettre en œuvre une politique de « spécificité » des bourgs-centres : on pourrait, sous cet angle, cultiver et mettre en évidence une « fonction », « image » ou « vocation » spécifique à tel ou tel bourg au sein de la CAH

AXE 5: Un territoire qui attire par sa politique culturelle et fait rayonner son identité et sa position au cœur de l'Europe

Volet 5.4 Valoriser les arts et traditions populaires locaux dans une approche contemporaine avec des impacts directs sur l'identité perçue des centralités.

Volet 5.7 Coordonner et structurer à l'échelle territoriale, les initiatives « politiques culturelles à destination de la jeunesse » : L'attractivité de notre territoire pour la « jeunesse » - plus spontanément attirée par les métropoles - est un enjeu important pour la vitalité et le développement du territoire. L'offre culturelle est un élément important de cette attractivité.

AXE 6: Un territoire solidaire entre les communes membres et ouvert aux coopérations avec ceux qui l'entourent

Volet 6.2 Réussir la démarche d'accès des « services à la population » à l'échelle du territoire en lien avec le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Volet 6.3 Maintenir les équilibres entre commerce de périphérie, commerce de centre-ville et commerce de proximité : dans cet esprit, une première étape est d'ores et déjà engagée sur la base d'un partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole pour la constitution d'un observatoire du commerce sur notre territoire et doit se poursuivre en utilisant les moyens de régulation proposé par l'ORT.

Volet 6.10 Développer des contractualisations avec des partenaires institutionnels Europe, Etat, Région, Département, Chambres consulaires, ...

ARTICLE 7. L'ORT DE LA CAH - LES SECTEURS OPERATIONNELS D'INTERVENTION – LES OBJECTIFS ET PRIORITES – LES PISTES D'ACTIONS ET ACTIONS MATURES DES 5 POLARITES

7.1. Les périmètres de l'ORT

Si le périmètre ORT concerne la conurbation constituée par les 5 communes, chacune des 5 communes a défini un périmètre prioritaire d'intervention qui constitue aussi le périmètre au sein duquel les collectivités vont chercher à densifier les fonctions habitat, service, commerce et mobilité.

7.1.1. Périmètre ORT de Haguenau (165 ha)

Rue de l'Abbaye, Impasse de l'Ange d'Or, Rue des Anneaux, Impasse des Augustins, Place d'Armes, Place Barberousse, Impasse des Barbiers, Impasse du Bastion, Rue Betzheim, Route de Bischwiller, Route de Bitche*, Impasse Bleue, Rue du Bouc, Rue de la Butte, Rue du Canal, Rue Capito, Rue des Capucins, Impasse des

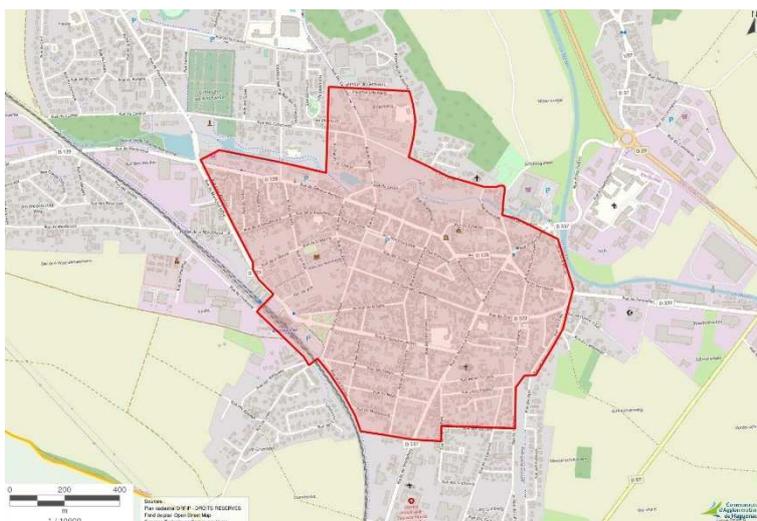


Charpentiers, Rue du Château Fiat*, Rue des Chevaliers, Allée du Choucas des Tours, Rue du Clabaud, Rue des Cloutiers, Rue des Coqs, Rue Colomé, Rue Colonel Jean de Benoist*, Rue du Couvent, Rue des Cultivateurs, Rue des Dentelles, Rue du Dépôt, Place Désiré Brumbt, Place des Dominicains, Rue des Dominicains, Petite Rue de l'Église, Impasse de l'Enfer, Rue des Étameurs, Rue de l'Esperanto, Rue des Étapes, Rue de l'Étoile, Rue Étroite, Boulevard de l'Europe, Rue de la Ferme Falk*, Rue de la Filature, Impasse Fleckensein, Impasse de la Fontaine, Rue des Franciscains, Passage Françoise Dolto, Rue du Général Gérard, Rue du Général Rodony, Rue Georges Clémenceau, Rue Geyher, Rue du Grand Rabin Joseph Bloch, Grand'Rue, Rue du Grenier, Impasse des Guillemites, Rue Guntz, Boulevard Hanauer, Rue de la Herse, Rue des Horticulteurs, Rue du Houblon, Rue de l'Ivraie, Rue des Jardiniers, Rue des Johannites, Place Joseph Thierry, Rue de la Laiterie, Rond-Point de Landau, Boulevard de Lattre de Tassigny, Boulevard de la Libération, Rue du Lièvre, Rue du Loup, Rue des Maçons, Rue du Maire André Traband, Place du Maire Ernest Strasser, Rue du Maire Frédéric North, Rue du Maire Georges Weiss, Place du Maire Guntz, Place Marché aux Bestiaux, Place Marché aux Grains, Rue de la Mare aux Canards, Rue du Maréchal Foch, Rue du Maréchal Joffre, Rue Meyer, Rue de la Moder, Rue des Moines, Impasse de la Montagne Verte, Rue du Moulin Neuf, Rue de la Mos, Passage du Murin, Place de Neubourg, Boulevard Nessel, Rue Neuve, Rue Nicolas Thurot, Cour de l'Oie, Boulevard Pasteur, Quai des Pêcheurs, Impasse des Pigeons, Rue des Pinsons, Impasse des Platanes, Impasse de la Pomme d'Or, Rue des Poules, Rue des

Prémontrés, Rue du Presbytère, Rue du Puits, Rue du Quartier Aimé, Rue de la Redoute, Rue des Repenties, Place de la République, Rue du Rempart, Rue du Renard, Rue Saint-Georges, Rue Saint-Nicolas, Place Robert Schuman, Rue de la Romaine, Rue des Roses, Route de Schirrhein*, Route de Schweighouse*, Rue du Séchoir, Rue du Sel, Passage de la Sittelle, Rue des Sœurs, Route de Soufflenheim*, Rue Stiegelmann, Route de Strasbourg*, Rue de la Synagogue, Fossé des Tanneurs, Rue des Tiercelines, Place de la Torture, Rue de la Torture, Impasse de la Tour Blanche, Rue du Tournoi, Boulevard Truttmann, Passage du Vecteur, Rue de la Vieille Fayence, Rue de la Vieille Île, Rue des Voituriers*, Route de Weitbruch*.

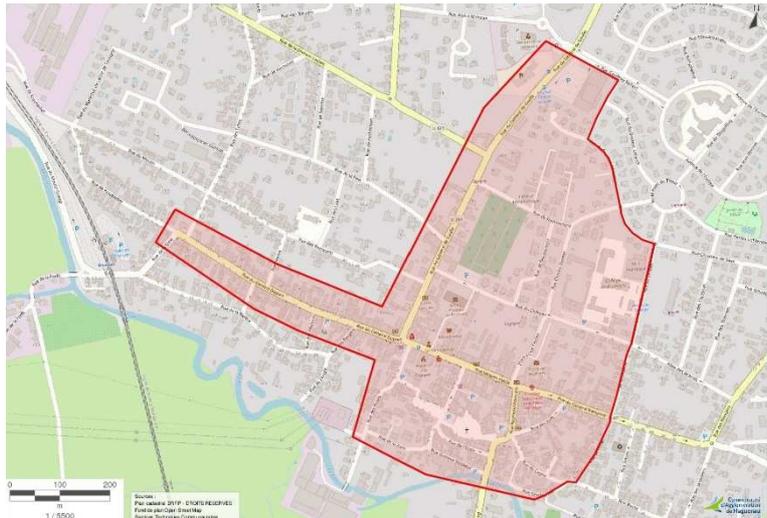
7.1.2. Périmètre ORT de Bischwiller (74,8 ha)

Rue de l'Abattoir, Rue des Bobineurs*, Impasse des Charpentiers, Rue des Charrons, Rue du Château, Impasse du Château d'Eau, Rue du Conseil, Rue de la Couronne, Rue du Diaconat, Rue des Écoles, Rue d'Elbeuf, Rue de l'Étang, Rue Eugène Prévot, Rue des Fileurs, Rue Française, Rue de la Garance*, Rue de la Gare, Rue du Général Leclerc, Rue du Général Rampont, Rue Georges Clémenceau, Rue de la Grange, Rue Henri Pierson, Rue du Houblon, Rue Louis Pasteur, Rue du Lavoir, Place de la Liberté, Rue du Luhberg*, Rue des Maçons, Place de la Mairie, Rue du Maire Luroth, Rue du Maréchal Foch, Rue du Maréchal Joffre, Rue de la Marne, Rue des Menuisiers, Quai de la Moder, Rue de la Montée, Rue du Moulin, Rue d'Oberhoffen*, Rue de la Paix, Coin des Pâtres, Rue Paul Winckler, Rue de la Pomme d'Or, Rue des Pompes, Rue des Pharmacies, Rue des Prés*, Rue des Rames*, Rue Raymond Poincaré, Rue de la République*, Rue du Rhin, Rue de Rohrwiller*, Impasse de la Roseraie, Rue Saint-Augustin, Rue de Sedan, Rue des Serruriers, Route de Strasbourg*, Rue des Tanneurs, Rue du Vieux Marché aux Bestiaux, Rue de Vire*.



7.1.3. Périmètre ORT de Brumath (37,9 ha)

Rue du Cerf, Cour du Château, Rue du Château, Rue du Cygne, Rue de l'École, Rue Jacques Kablé, Rue des Juifs, Rue du Général Dupont, Rue du Général de Gaulle*, Rue du Général Rampont*, Place Geoffroy Velten, Grande Rue de l'Église, Petite Rue de l'Église, Place de la Liberté, Rue du Marché, Rue Neuve, Rue Raymond Poincaré, Rue des Remparts*, Rue des Roses*, Rue Gustave Stoskopf, Avenue de Strasbourg*, Place Victor Fischer, Rue Geoffroy Richert*, Rue du Docteur Bostetter, Rue du Colonel Rouvillois, Rue de Remiremont, Rue du Collège*, Rue de l'Herbe, Rue du Fossé, Rue de la Zorn, Rue de la Gare*, Rue Charles Diemer, Rue du Cygne, Rue de l'École, Rue du Sandgarten.



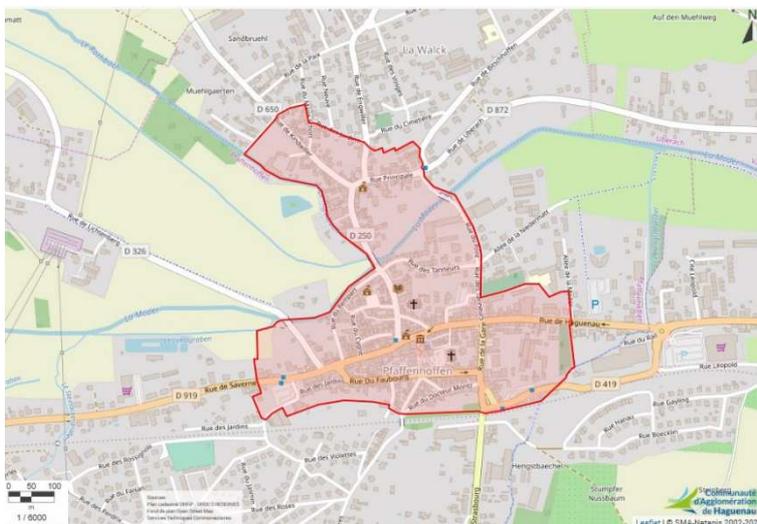
7.1.4. Périmètre ORT de Schweighouse-sur-Moder (10,8 ha) :

Rue Brûlée, Rue de l'École, Rue du Général de Gaulle*, Rue Georges Wodli*, Rue Huck, Rue des Juifs*, Place du Maire Wendling, Rue du Maire Wendling, Rue du Moulin*, Rue d'Ohlungen*, Rue des Tailleurs*.



7.1.5. Périmètre ORT de Val de Moder (27,5 ha) :

Rue des Carrières*, Rue du Cerf*, Rue du Cygne, Rue du Docteur Albert Schweitzer, Rue du Docteur Moritz, Rue de Engwiller*, Rue du Faubourg, Rue de la Gare, Rue de Haguenau*, Place Helmstetter, Rue des Jardins, Rue de Kindwiller*, Rue de Lichtenberg*, Place du Marché, Rue du Marché, Rue de la Mare aux Canards, Rue de la Monnaie, Rue de l'Ours, Rue du Pont, Rue Principale, Rue du Puits, Rue du Rempart, Place de la République, Rue de Saverne*, Rue des Tanneurs.



7.2. Objectifs et priorités, pistes d'actions et actions matures de l'ORT des 5 polarités

Les polarités ont travaillé sur les axes stratégiques ACV.

Elles ont défini les objectifs et priorités avec des pistes d'actions qui alimenteront au fur et à mesure de leur maturité l'ORT.

Les actions matures font l'objet d'une fiche jointe en annexe.

7.2.1. Objectifs et priorités, pistes d'action et actions matures de la ville de Haguenau

Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

- Lancement de l'OPAHRU en 2020
- Nouvelles résidences juniors et étudiantes (bâtiment Schuman + nouvelle création, objectif : 80 places supplémentaires) ;

Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Conforter la diversité commerciale et l'attractivité du centre-ville de Haguenau :

- Incubateur de nouveaux concepts commerciaux par le biais de baux éphémères négociés avec les propriétaires de locaux vacants ;
- Coaching « transformation du commerce » pour booster l'attractivité des commerces indépendants notamment de l'équipement de la personne qui connaît une crise durable, partenariat avec la CCI ;

- Signalétique interactive de l'offre de stationnement : fait sur les panneaux interactifs qui donnent les places en temps réel, application smartphone disponible, projet de lien avec la nouvelle application de la carte Capitale ;
- Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour que le bâtiment de l'ancien tribunal situé dans l'hypercentre trouve une nouvelle destination contribuant à la dynamique de centre-ville ;
- Réflexion autour de la friche de l'ancien E. Leclerc Express.

Accroître la convivialité et conforter la vocation touristique

- Le design des façades commerciales : améliorer l'aspect extérieur des points de vente, avec CCI et ABF ;
- Théâtralisation du centre-ville : voir axe 4 aménagement urbain ;
- Diversification de l'offre en concept bars : en cours.

Développer l'offre commerciale non sédentaire : halles et marchés

- Développement des circuits courts, place donnée au producteurs locaux, tendance de fond à accompagner, avec la chambre d'agriculture, la CMA;
- Développement du marché gourmand du samedi ;
- Promotion et animation des 3 marchés.

Accélérer la transformation digitale et servicielle du commerce

- Soutien financier et matériel pour accompagner la CAP dans sa nouvelle carte CAPITALE évoluant vers une carte de fidélité et de services ;
- Click and Collect : étude de mise en place d'une solution dans le nouvel Espace Gares et Services.

Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

- Développement des transports en commun, des nouvelles formes de mobilité (cf 6.2.2)
- Poursuite des aménagements du Pôle d'Echange Multimodal avec un nouveau parking silo

Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

- Requalification et dynamisation des rues secondaires perpendiculaires à l'axe commerçant « prime » : aménagement voirie, décoration, identifications des rues prioritaires ;
- Création d'une nouvelle porte d'entrée du centre-ville avec l'Espace Gares et Services, son nouveau parvis, ses nouvelles connexions ;
- Végétalisation pour lutter contre la minéralité de certains espaces, les poches de chaleurs, accroître la convivialité et le plaisir de déambuler ;

- Théâtralisation du centre-ville : équipements innovants (voiles anti chaleur, pluie), street art, mobilier ludique pour les enfants ;
- Sécurisation des espaces piétons en rendant plus étanche la circulation de véhicules hors horaires de livraisons ;

Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics

- Nouvel Espace Gares et Services, nouveaux services ;
- Reconfiguration complète du parc aquatique NAUTILAND (250 000 visiteurs/an)
- Nouvelles résidences juniors et étudiantes (bâtiment Schuman + nouvelle création, objectif : 80 places supplémentaires) ;
- Création d'une maison des services du Conseil Départemental (avec notamment services aux séniors) sur l'îlot Foch ;
- Requalification de l'ancienne trésorerie, place d'armes, en immeuble pour accueillir des professions médicales ;
- Accompagnement des professionnels de santé dans la mise en accessibilité (PMR).

Les actions déjà réalisées et les actions prévues démontrent le parti pris fort d'intégrer la thématique transversale de la transition écologique et du développement durable : transformation d'une friche militaire en éco-quartier avec un nouveau parc urbain, zone de rencontre pour limiter l'accès à la voiture, développement des marchés et des circuits courts, développement des transports collectifs et des mobilités douces, végétalisation du centre ville pour lutter contre les poches de chaleur.....

Il en est de même pour l'innovation, le recours au numérique : accompagnement des commerçants dans l'évolution de leur carte de fidélité vers une carte de services (possibilité de payer le stationnement, évolution vers de la billettique), services aux citoyens à travers le portail famille, projet de conciergerie avec click and collect pour le commerce local dans l'espace gares et services, wifi gratuit en centre-ville, panneaux d'information digitaux clearchannel.....

Actions matures en annexe :

- Fiche 1 : Résidence pour étudiants
- Fiche 2 : Nautiland
- Fiche 3 : Espace Gares et Services
- Fiche 5 : Financement d'un poste de chef de projet
- Fiche 6 : Réaménagement du Pôle d'Echange Multimodal
- Fiche 7 : Etude préo-pérationnelle OPAHRU
- Fiche 8 : WIFI gratuit en centre ville et dans les bâtiments publics
- Fiche 9 : Parking silo du PEM

7.2.2. Objectifs et priorités, pistes d'actions et actions matures de la ville de Bischwiller

La ville de Bischwiller cumule de nombreux handicaps, comme évoqué ci-avant. De plus, elle doit faire face à une notoriété et une image dégradée, notamment due à la forte présence de familles d'origine étrangère et du poids sociologique qu'elles représentent. De nombreux efforts sont entrepris avec les divers partenaires pour rendre la ville plus attractive, autant pour les entreprises que pour les familles. L'ORT permettra d'accélérer la transformation de l'image et d'étendre les efforts déjà réalisés.

Au vu de ses spécificités et des problématiques d'une ville jadis prospère qui a perdu de son aura suite au déclin de l'industrie textile en France, la Ville de Bischwiller souhaitait candidater au dispositif Action Cœur de Ville, mais n'a pas été retenue. L'ensemble urbain formé par sa proximité avec Haguenau implique un partenariat renforcé avec celle-ci. Avant 2015, toute la ville était concernée par le contrat urbain de cohésion sociale du fait de la précarité d'une grande partie de ses habitants. Aujourd'hui, il reste un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) qui se limite au centre ancien regroupant un maximum de 1 500 habitants. Ce nouveau découpage est le résultat des nouvelles dispositions pour les QPV mais plusieurs simulations auraient pu arriver à d'autres ensembles urbains tous éligibles. Un secteur est également classé en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP).

La volonté politique est d'inscrire la ville dans une dynamique de renouvellement urbain permettant de revaloriser un patrimoine bâti existant (maisons ouvrières, immeubles remarquables) pour recréer une synergie entre l'habitat ancien, le commerce et les espaces publics et pour favoriser in extenso la mixité sociale. Il s'agit d'intervenir sur différents leviers visant à améliorer la qualité de l'offre de logements en luttant contre l'habitat indigne et la précarité énergétique dans un souci de préservation de la qualité patrimoniale des bâtiments et d'adapter des logements existants à des standards d'habitat attendus tout en faisant face à une demande sociale croissante.

Bischwiller, avec sa localisation à l'est de la Communauté d'Agglomération de Haguenau et sa proximité avec la bande rhénane nord a une influence importante et constitue la première ville visitée par les habitants du canton qui viennent consommer des services médicaux. Ce sont autant de cibles qui pourraient trouver un intérêt à profiter d'aménités au centre-ville.

Les actions déjà en cours :

- PIG Rénov'Habitat 67
- PIG Adapt'Logis 67
- POPAC, un programme opérationnel préventif d'accompagnement des copropriétés (POPAC) piloté par le Département du Bas-Rhin, délégataire des aides à la pierre.
- Construire la maison alsacienne du 21ème siècle : sauvegarder et valoriser le bâti alsacien
- Aides au ravalement de façades
- Un outil d'intervention pour la réhabilitation avec la SOCONEC (société d'économie mixte locale)
- Le projet Charrons / Pharmaciens : une réhabilitation exemplaire de 3 immeubles d'angle datant du 17ème siècle

- Le hall Chrétien Kummer : un projet de réhabilitation d'un bâtiment remarquable datant de 1920 qui comprendra à terme un espace festif et des équipements sportifs avec un parc de stationnement de 60 places.

Axe 1 : Volet habitat et bâti.

Les enjeux porteront principalement sur :

- L'amélioration de l'habitat : lutte contre la vacance et la précarité énergétique. Selon le diagnostic réalisé dans le cadre du PLHi, plus de 47 % des logements à Bischwiller ont été construits avant 1915 et souffrent de vétusté : dégradation du bâti, absence de conformité aux normes thermiques et PMR (personnes à mobilité réduite), phénomène de vacance qui amplifie le manque d'entretien du parc immobilier.
- La lutte contre l'habitat indigne et dégradé. Les secteurs de forte vacance se superposent avec les secteurs d'habitat ancien et de concentration de ménages à bas revenus, ce qui laisse apparaître une problématique récurrente de logements dégradés dans le centre-bourg. Cette proportion importante de logements dégradés nuit à la qualité des espaces citadins et sclérose le renouvellement urbain qui serait bénéfique à la ville et générerait davantage de mixité sociale. Les travaux de rénovation s'avèrent nécessaires afin de prévenir les risques d'insalubrité dans un parc immobilier vieillissant. La mise en place du dispositif Denormandie sur la ville de Bischwiller constituerait un levier. A Bischwiller, 265 logements potentiellement indignes ont été recensés.
- La mise en valeur du patrimoine architectural et immobilier. Dans le cadre de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), un cahier de recommandations architecturales a été élaboré pour identifier et valoriser le patrimoine architectural existant à Bischwiller et le pérenniser afin de veiller au maintien de cette valeur ajoutée architecturale. Il s'agit là d'une politique de réhabilitation volontariste et respectueuse de la valeur patrimoniale locale de l'habitat. A Bischwiller, les petites maisons ouvrières (1790-1920) constituent un des éléments caractéristiques du patrimoine architectural et urbain de la ville. Même si certaines ont déjà été restaurées, la question de l'adaptation de ces habitats anciens se pose tant au niveau de la fonctionnalité et de la rénovation énergétique que de la revalorisation des façades sur rue afin de constituer un format urbain cohérent et marquer leur identité patrimoniale liée au passé industriel dans le textile de la ville.

Axe 2 : Commerce

- Engager une réflexion sur le bâti dégradé et améliorer la convivialité. L'observatoire mené par le cabinet Lestoux a confirmé la problématique des commerces vieillissants et vacants qui impactent fortement la convivialité du centre urbain de Bischwiller. Les commerces sont à recentrer sur des espaces plus restreints pour redonner une centralité commerciale lisible et attractive. Certains locaux commerciaux situés dans des zones de chalandise limitées, pourraient faire l'objet d'une reconversion d'usage lorsque que d'autres localisés dans des axes commerçants pourraient être à contrario revalorisés.
- Intervenir sur les cellules vacantes en proposant une offre commerciale complémentaire et diversifiée et/ou transformation en logement. La question de la fonctionnalité des

immeubles possédant un commerce en rez-de-chaussée se pose également. Les logements situés à l'étage sont rarement accessibles indépendamment et restent vacants ou grèvent le bail commercial dans un contexte économique précaire aliéné aux nouvelles habitudes des consommateurs.

- Limiter l'expansion commerciale. Les axes de flux deviennent des nouvelles vitrines commerciales : lieux de passage fréquents, stationnement moins congestionné. Mais ce développement se fait au détriment des centralités devant offrir les mêmes opportunités. Aucune zone commerciale en extension n'est prévue au PLUi à Bischwiller.

Axe 3 : Espaces publics

Les espaces publics participent à la dynamique d'attractivité d'une ville au même titre que les logements et les commerces. Il paraît indispensable d'intervenir simultanément sur tous ces vecteurs pour opérer une transformation raisonnée et durable de la ville en requalifiant la voirie et les espaces publics pour la sécurisation des piétons et en créant une ambiance conviviale avec la mise en place d'un mobilier urbain pour la détente, la rencontre et le partage dans des zones à vitesse limitée. 30 places de stationnement ont été créées durant les 3 dernières années à Bischwiller ainsi que de nombreux aménagements comprenant la matérialisation de places de stationnement. Des zones bleues ont été délimitées pour favoriser la rotation des véhicules dans des rues comprenant des services ou des commerces. Une trame verte piétonne et cycliste agrémentée d'aires de détente vient aérer les espaces bâtis mais reste en marge des axes

Axe 4 : Le volet services et équipements

Le maintien des services et des équipements intra-muros fait partie des composantes indispensables pour garder ou attirer les habitants dans les centres-bourgs et irriguer les commerces. Ainsi, à Bischwiller, la maison des services au public (MSAP) labellisée est implantée au centre-ville en proximité de la place de la Liberté qui accueille des marchés hebdomadaires. La Ville de Bischwiller a veillé au maintien des médecins en centralité pour conserver et amener ses habitants à fréquenter le centre-ville. Un pôle médical a été réalisé à Oberhoffen sur-Moder et certains professionnels de santé du centre de Bischwiller envisageaient de s'y implanter. La Ville leur a proposé une alternative en mettant à disposition un terrain de 16 ares à quelques pas du centre-ville et proche de la gare pour un projet de pôle médical porté par plusieurs professionnels de santé. Par ailleurs, la Ville de Bischwiller dispose d'ores et déjà de nombreux équipements et services.

Actions matures en annexe

- Fiche 1 : Espace Charrons pharmaciens
- Fiche 2 : Hall Krummer
- Fiche 3 : Relocalisation du centre technique – espace seniors
- Fiche 4 : Stationnement gare
- Fiche 5 : tiers lieu numérique

7.2.3. Objectifs et priorités, pistes d'actions et actions matures de la ville de Brumath

Afin de renforcer son rôle de Bourg-centre, Brumath doit mener de front développement démographique et renforcement des équipements et services de manière à répondre aux besoins de la population. Compte-tenu de sa dynamique et des projets en cours, Brumath pourrait accueillir environ 2 500 habitants supplémentaires dans les 15 ans à venir. Malgré ses atouts, Brumath rencontre de réelles difficultés en matière commerciale, de vitalité du centre-ville, de dégradations et de vacance de logements. Le dispositif d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) permettrait de pallier ces difficultés.

En approuvant un PLU avec Approche Environnementale de l'Urbanisme et en inscrivant son projet de ZAC de plus de 500 logements dans le dispositif « Quartier + 67 » initié par la Conseil Départemental du Bas-Rhin, la Commune porte une attention particulière aux problématiques de mixité sociale et urbaine ainsi qu'au respect de l'environnement. Elle mène parallèlement des études visant à analyser le potentiel de synergies au sein de plusieurs projets de développement urbain menés actuellement sur son territoire, notamment dans le cadre d'un projet « Smart City Brumath ».

Axe1 : L'habitat

Le projet de Brumath se structure d'une volonté forte d'améliorer la qualité de l'habitat en centre-ville. Une part importante de ces enjeux est portée par ZAC de la Scierie, ainsi que d'une future ZAC d'habitation dans le faubourg de Stephansfeld. La mise en place du dispositif Denormandie sur la Ville de Brumath par l'intermédiaire de l'ORT, ainsi que la réalisation d'une OPAH-RU, permettrait par ailleurs d'enrayer le phénomène de vacance des logements en favorisant les travaux d'insalubrité et / ou de rénovation énergétique. Trois priorités sont fixées par la ville :

- Renforcer l'attractivité résidentielle en :
 - o Maintenant le rythme de productions de logements ;
 - o S'assurant de la bonne maîtrise du foncier et des projets ;
 - o Diversifiant l'offre de logements pour permettre une plus grande diversité de parcours résidentiels.
- Assurer le parcours résidentiel en :
 - o Accompagnant le vieillissement de la population en favorisant l'autonomie ;
 - o Assurant la maîtrise publique des projets pour orienter l'offre ;
 - o Développant l'offre locative aidée avec pour objectifs de diversifier les parcours résidentiels, de répondre aux besoins locaux ainsi qu'aux objectifs de rattrapage de la loi SRU ;
 - o Engageant la réflexion sur une politique d'attribution intercommunale.
- Améliorer les logements anciens en :
 - o Renforçant la communication sur les aides financières et conseils en matière d'amélioration de l'habitat ;
 - o Améliorant les connaissances des besoins de rénovation du parc privé ancien ;
 - o Définissant avec les bailleurs sociaux une programmation pluriannuelle ;
 - o Mobilisant les dispositifs ORT.

Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

- Recentrer les commerces sur des espaces plus restreints pour créer un effet de masse en une centralité lisible et attractive,
- Intervenir sur les cellules vacantes en proposant une offre complémentaire à l'existant,
- Améliorer l'attractivité urbaine en requalifiant la voirie pour la sécurisation des piétons et des aménagements pour réduire la vitesse,
- Végétaliser et théâtraliser la centralité pour créer une ambiance d'achat plus conviviale et réduire l'aspect minéral des lieux,
- Requalifier l'habitat pour dynamiser les commerces et conserver une clientèle de proximité plus conséquent tout en rendant le secteur plus qualitatif,
- Améliorer l'attractivité des points de vente en requalifiant les façades commerciales désuètes et peu attractives et en travaillant sur la qualité des vitrines pour une conquête de la clientèle.
- En matière strictement commerciale, la mise en place d'une ORT sur Brumath permettrait notamment d'instaurer le droit de préemption sur les fonds commerciaux, et de suspendre au cas par cas les projets commerciaux en périphérie.

Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Plusieurs enjeux soulevés dans le cadre de l'étude du PDI ont vocation à se traduire dans le centre-ville où à avoir un impact sur celui-ci. La réalisation d'aménagements spécifiques de manière à assurer une circulation apaisée et sécurisée pour les piétons et cyclistes dans le centre, ainsi qu'une politique incitative à l'usage d'autres moyens de transports que l'automobile, sont des conditions sine qua none pour renforcer la vitalité du centre-ville. Par ailleurs, la connexion entre la gare et le centre-ville par les cheminements doux et les transports en commun (ligne RITMO) doit être assurée dans un avenir proche. Le développement d'une offre de stationnement à proximité de la gare est d'autre part indispensable pour la population locale et la Ville de Brumath.

Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

- Améliorer l'attractivité urbaine en requalifiant la voirie pour la sécurisation des piétons et des aménagements pour réduire la vitesse,
- Végétaliser et théâtraliser la centralité pour créer une ambiance d'achat plus conviviale et réduire l'aspect minéral des lieux,
- Améliorer l'attractivité des points de vente en requalifiant les façades commerciales désuètes et peu attractives.
- La Ville envisage par ailleurs de se doter d'une réglementation sur la publicité, les enseignes et les pré-enseignes de manière à mieux protéger le cadre de vie, et notamment le patrimoine bâti et les espaces publics du centre-ville.

Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics :

- la requalification du Stade Rémy Huckel, avec notamment la réalisation d'une piste d'athlétisme à 8 couloirs, la rénovation et la mise aux normes des terrains de football, la création d'infrastructures pour le sport pour tous dans le cadre de la politique sport-santé menée par la Ville, ainsi que des infrastructures de loisirs (skate-park, pump track et city stade).
- Un projet de revalorisation de la zone de loisirs de Brumath au plan d'eau dans le cadre d'une Délégation de Service Public, qui sera éventuellement complété par une valorisation des activités touristiques à moyen terme,
- L'extension sur plus de 7 ha de la zone de loisirs nord de Brumath, avec des activités de loisirs indoor qui devraient drainer entre 1,5 et 2 millions de personnes par an, qui viennent compléter l'offre de loisirs actuelle (multiplex de 14 salles en cours d'extension et bowling),
- L'ouverture d'ici 2021 d'une crèche municipale de 60 places dans le quartier de la Scierie.
- Par ailleurs, la Ville projette, à proximité immédiate du centre-ville sur une emprise foncière d'environ 1 ha, un équipement public à vocation sportive (dojo et salle omnisport), associative (Horizon Jeunes et salles associatives), sociale et médicale (épicerie solidaire, Mission Locale, Centre médico-social, Croix Rouge...).

Un projet transversal : Smart City Brumath

La Ville de Brumath s'est récemment engagée dans une démarche « smart city ». Dans le cas de Brumath, elle vise plus particulièrement à développer l'innovation pérenne dans une optique de maîtrise des ressources, de transversalité des politiques et de gestion éclairée de l'action publique. Le développement du projet Smart City Brumath est axé sur les thématiques suivantes :

- La connectivité/l'intelligence des bâtiments,
- L'optimisation des ressources en termes de flux (eau, déchets, air) et d'énergies (électricité et chaleur),
- La valorisation des usages des services publics (espaces, équipements, exemplarité, e-administration) et la création de nouveaux services publics,
- La mobilité alternative, durable et intermodale,
- L'e-santé.
- Ces thématiques devront être abordées sous les angles transversaux suivants :
- La favorisation du lien social, du « vivre-ensemble », gage de qualité de vie ;
- Le recueil, la valorisation et l'exploitation des données numériques générées à terme.

Actions matures en annexe :

- Fiche 1 : Etude programmatique pour deux bâtiments publics
- Fiche 2 : Construction d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur
- Fiche 3 : Restructuration du gymnase communal

7.2.4. Objectifs et priorités, pistes d'actions et actions matures de la ville de Schweighouse sur Moder

La ville a déjà posé les bases d'un plan de référence et intégré au dispositif ORT un projet relativement mature. Il doit permettre de reconquérir les espaces en friches pour développer l'intensité urbaine de la commune et d'améliorer la fonction identité de la centralité par un travail ambitieux sur l'espace public.

Axe 1 : les espaces publics

- Création d'un nouvel espace public et d'un cœur de bourg plus lisible :

Celui-ci s'organise autour de la mairie. Dans le cadre de l'étude « Cœur de ville », une série d'acquisitions foncières ont été programmées, afin de placer le bâtiment mairie au centre de la commune, et de dégager un certain nombre d'emprises autour. Cette centralité retrouvée permet d'envisager la création d'espaces publics, de places de parkings. L'esplanade ainsi créée va permettre de faire revivre le centre-ville : animations et manifestations tant communales qu'associatives sont désormais envisagées.

- Aménagement d'une nouvelle Place de marché :

L'objectif est de créer une nouvelle place de marché, apaisée et sécurisée, tant pour les usagers que les commerçants. L'infrastructure envisagée sécurise le lieu des commerces bi-hebdomadaire et apporte des services de confort aux commerçants ambulants. De nouvelles bornes sont créées pour des branchements plus efficaces, l'accès à la place de marché est facilité, tant pour les commerçants que pour les usagers. L'objectif est de viser la complémentarité avec les services proposés dans la zone d'activité, essentiellement sur les métiers de bouche et les activités de primeurs. Dans un même temps, la création des places de parkings supplémentaires ainsi que l'aménagement des cheminements piétons devront être des conditions favorables à une résurgence du commerce de proximité.

Axe 2 : Les équipements avec la proposition de nouveaux services urbains

La création du nouvel espace public s'accompagne de l'apparition de nouveaux services comme des toilettes publiques et des bornes rétractables à destination de tout type de manifestation. L'objectif est d'apporter de l'animation en centre-ville.

Un espace public accessible, apaisé, sécurisé, devrait attirer de nouvelles activités et services à la population. Les cellules commerciales sont en nombre suffisant sur le périmètre de l'hypercentre de la commune pour créer une nouvelle dynamique commerciale.

Axe 3 : La requalification de l'habitat

Un travail doit être réalisé sur le bâti ancien, dans le cadre d'opérations mixtes par exemple, afin de favoriser l'implantation de nouveaux services polarisants et favoriser la rénovation des bâtiments et de l'habitat.

Actions matures en annexe :

- Fiche 1 : Aménagement du pôle Mairie-centre bourg : restructuration de la place Wendling
- Fiche 2 : Requalification des abords de la mairie
- Fiche 3 : Bornes de recharges pour véhicules électriques
- Fiche 4 : Plan d'actions destiné à valoriser les marchés bi-hebdomadaire sur la place du marché
- Fiche 5 : Installations de panneaux d'affichage numérique pour diffusion des programmes d'animation, des informations utiles

7.2.5. Objectifs et priorités, pistes d'actions et actions matures de la ville de Val de Moder

La centralité de Val de Moder est située la plus en déconnexion avec la conurbation centrale du territoire de la CAH. Outre le besoin de reconnexion exprimé dans le volet déplacement, l'enjeu est de monter en attractivité pour éviter une double rupture avec la conurbation. En effet la centralité de Val de Moder souffre de certains dysfonctionnements. Ruptures au cours du cheminement piéton du linéaire commercial principalement dues aux cellules vacantes, diffusion des établissements commerciaux qui ne permet pas de rendre lisible une centralité commerciale dense et attractive malgré un taux d'implantation en centralité fort, faible niveau de qualité des façades commerciales. Côté habitat le parc privé potentiellement indigne. (PPPI) représente 4,8 % des résidences principales en 2013. (3,3% sur l'ensemble de la CAH et 2,6 % pour le département) et 50 % des logements ont été construits avant 1970

Dans ce contexte, les priorités d'intervention et la stratégie de la commune qui devra être consolidée par l'ORT s'organise autour des axes de travail suivants :

Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

- Amélioration de l'habitat : lutte contre la vacance et la précarité énergétique ;
- Lutte contre l'habitat indigne et dégradé ;
- Mise en valeur du Patrimoine.

Axe 2 : Favoriser un développement économique, commercial et artisanal équilibré

- Améliorer l'attractivité des points de vente ;
- Recentrer les commerces sur des espaces plus restreints ;
- Intervenir sur les cellules vacantes.

Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

- Développer les mobilités douces ;
- Améliorer la signalétique urbaine.

Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

- Améliorer l'attractivité urbaine ;
- Accroître la dimension convivialité et conforter la vocation touristique.

Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics

- Densifier les services non marchands ;
- Maintenir les services et les équipements en centre bourg ;
- Améliorer l'offre d'équipements sportifs.

Action mature à venir : Aménagement de la place de la République pour accueillir un hall couvert pour abriter le marché

ARTICLE 8. GOUVERNANCE

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (villes et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après.

Le projet est suivi par un directeur de projet : Monsieur Alain CHRISTOPHEL, Directeur de Projet ACV-ORT, placé sous l'autorité du Président de la CAH. Il est positionné dans les services de façon transversale et dépend hiérarchiquement du Directeur Général des Services. Il est mobilisé à 100 % sur la mise en œuvre de la convention d'ORT.

Le directeur de projet anime un comité technique ORT composé d'un référent dédié par ville et, pour la CAH, du Directeur du Développement Économique, de la chargée de mission habitat et pilote de l'OPAH-RU et du responsable des mobilités. Il s'appuie en tant que de besoin sur l'ensemble des directions des Villes et de la communauté d'agglomération concernées par la mise en œuvre du projet.

Il est constitué, aux côtés du Comité de pilotage et du Comité technique de l'ORT, des Comités de projet sur les axes stratégiques comme l'habitat avec l'OPAH – RU et les mobilités avec le Plan de Déplacement Intercommunal, animés par des pilotes/référents, qui sont chargés d'organiser les échanges partenariaux, les débats, les propositions d'actions et leur suivi, et d'en proposer les priorités et la programmation au Comité de pilotage de l'ORT, le tout étant coordonné par un Directeur de projet.

Chacun des Comités de projet pourra par ailleurs constituer des groupes de travail pour des problématiques spécifiques.

Les référents des villes pourront animer des groupes de travail par ville sur les sujets locaux

Un plan de communication sur les étapes clés du projet ORT sera élaboré par la Direction de la Communication.

Le Comité de Projet est présidé par Monsieur Claude STURNI, maire de Haguenau et président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau.

Il est appuyé par :

- Le collaborateur direct du cabinet du maire
- Le maire de Bischwiller
- Le maire de Brumath
- Le maire de Schweighouse
- Le maire de Val-de-Moder
- Le premier vice-président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau
- La conseillère municipale en charge du centre-ville
- Le directeur général des services de la CAH
- Les directeurs généraux des services des villes-pôles
- Le directeur général adjoint des services
- Le comité technique ORT

- Le manager de centre-ville, directeur de projet

Le Sous-Préfet de Haguenau-Wissembourg y participe nécessairement.

Les partenaires financeurs, le Conseil Régional, le Département du Bas-Rhin, la Banque des Territoires, l'Agence Nationale de l'Habitat, Action Logement, l'Agence Régionale de Santé y sont représentés, ainsi que les partenaires associés : la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole, la Chambre de Métiers d'Alsace et la CAP, l'association des Commerçants, Artisans et Prestataires de Services Pro de Haguenau.

Le comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle à minima de façon semestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet.

ARTICLE 9. DUREE, EVOLUTION ET FONCTIONNEMENT GENERAL DE LA CONVENTION

La présente convention ORT court sur une période de 5 ans à compter de sa signature.

Pour Haguenau, cette convention prend le relais de la convention ACTION CŒUR DE VILLE pour la **phase dite de déploiement après la phase d'initialisation et de diagnostics**.

La **phase de déploiement ne pourra excéder cinq (5) ans**, et **les engagements financiers des partenaires du programme cesseront au 31 décembre 2022**, les délais de paiements pouvant courir jusqu'au terme de la convention.

Toute **évolution de l'économie générale de la convention** ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une **gestion évolutive du plan d'actions**, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de projet, et si nécessaire du comité régional d'engagement.

À tout moment, d'ici au 31 décembre 2022, les collectivités peuvent proposer au Comité de projet installé l'ajout d'une **action supplémentaire** au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

ARTICLE 10. SUIVI ET EVALUATION

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacun des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est présenté au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement.

Le Comité régional d'engagement pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement déclaratif ou une mission d'évaluation externe.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les cinq (5) axes thématiques, avec certains indicateurs communs au Programme national, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.

ARTICLE 11. TRAITEMENT DES LITIGES

Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente Convention seront portés devant le tribunal administratif de Strasbourg.

Ville de Haguenau	Ville de Bischwiller	Ville de Brumath	Ville de Schweighouse-sur-Moder
Le Maire	Le Maire	Le Maire	Le Maire
Claude STURNI	Jean-Lucien NETZER	Etienne WOLF	Philippe SPECHT
Ville de Val-de-Moder	La communauté d'Agglomération de Haguenau	L'État	La Caisse des Dépôts et Consignations
Le Maire	Le Vice-Président	La Préfète de Région	Le Directeur Régional
Jean-Denis ENDERLIN	Jean-Michel STAERLE	Josiane CHEVALIER	Patrick FRANCOIS
Action Logement	Le Conseil Départemental du Bas-Rhin	L'Agence Nationale de l'habitat	PROCIVIS Alsace
La Directrice Régionale	Le Président	Le Président du Conseil Départemental Par délégation de l'ANAH	Le Directeur Général
Caroline MACE	Frédéric BIERRY	Frédéric BIERRY	Christophe GLOCK
L'agence Régionale de Santé	Chambre de Commerce et d'Industrie – Alsace - Eurométropole	Chambre de Métiers d'Alsace	Fédération des Commerçants, Artisans et Prestataires de Services
La Déléguée Territoriale	Le Président	Le Président de la section du Bas-Rhin	La Présidente
Stéphanie JAEGGY	Jean Luc HEIMBURGER	Jean Louis FREYD	Carole MORTIER

ANNEXES

Annexe 1 – Livrables des études réalisées dans le cadre du diagnostic

Annexe 2 – Calendrier détaillé du projet (par avenant)

Annexe 3 – Budget détaillé du projet (par avenant)

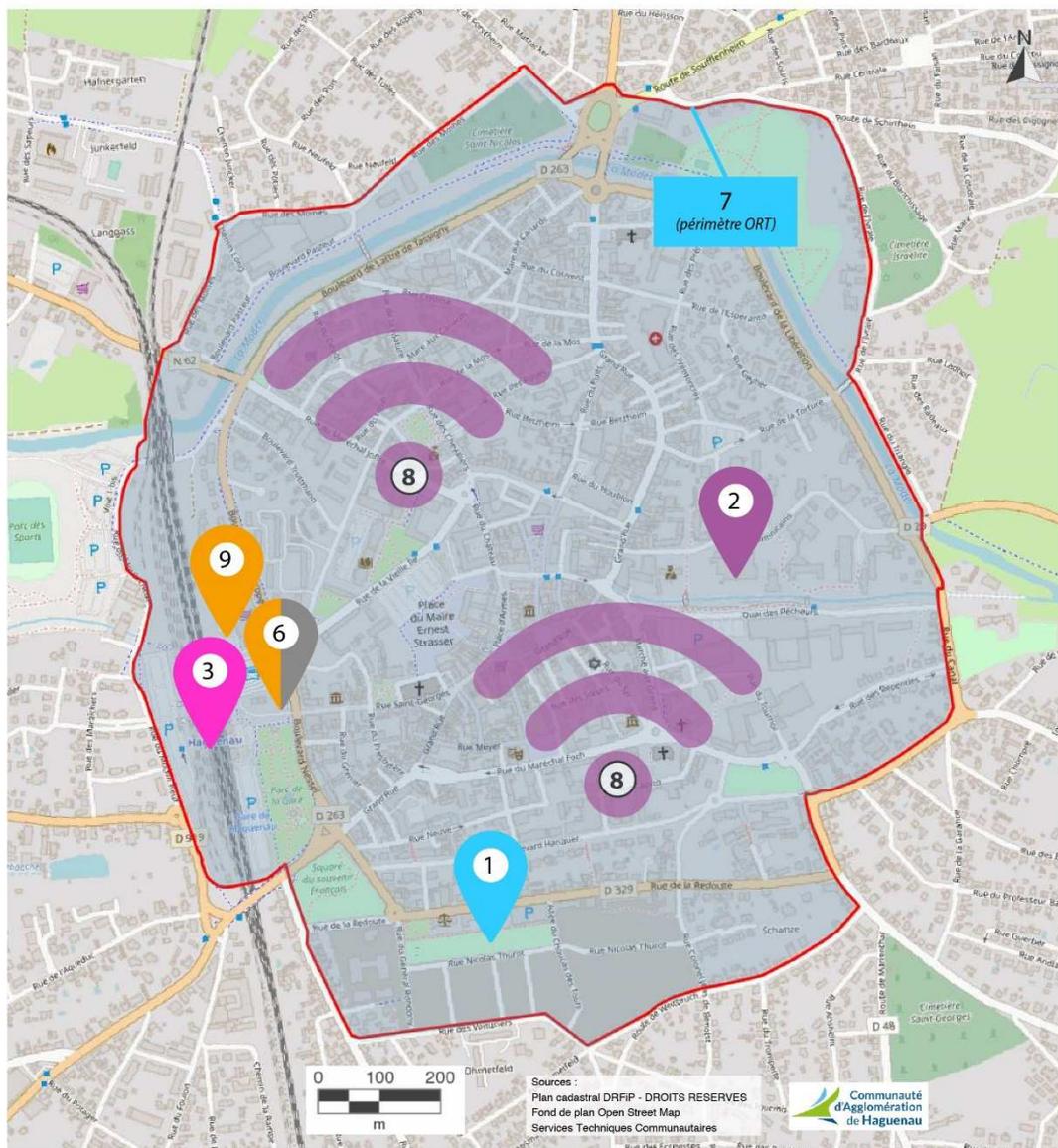
Annexe 4 – Fiches Actions :

- Fiches Actions HAGUENAU
 - o Fiche 1 : Résidence pour étudiants
 - o Fiche 2 : Nautiland
 - o Fiche 3 : Espace Gares et Services
 - o Fiche 5 : Financement d'un poste de chef de projet
 - o Fiche 6 : Réaménagement du Pôle d'Echange Multimodal
 - o Fiche 7 : Etude pré-opérationnelle OPAHRU
 - o Fiche 8 : WIFI gratuit en centre-ville et dans les bâtiments publics
 - o Fiche 9 : Parking silo du PEM
- Fiches Actions BISCHWILLER
 - o Fiche 1 : Espace Charrons pharmaciens
 - o Fiche 2 : Hall Krummer
 - o Fiche 3 : Relocalisation du centre technique – espace seniors
 - o Fiche 4 : Stationnement gare
 - o Fiche 5 : tiers lieu numérique
 - o Fiche 6 : réseau de chaleur
- Fiches Actions BRUMATH
 - o Fiche 1 : Etude programmatique pour les bâtiments publics
 - o Fiche 2 : Construction d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur
 - o Fiche 3 : Restructuration du gymnase communal
- Fiches actions SCHWEIGHOUSE SUR MODER
 - o Fiche 1 : Aménagement du pôle Mairie-centre bourg : restructuration de la place Wendling
 - o Fiche 2 : Requalification des abords de la mairie
 - o Fiche 3 : Bornes de recharges pour véhicules électriques
 - o Fiche 4 : Plan d'actions destiné à valoriser les marchés bi-hebdomadaire sur la place du marché
 - o Fiche 5 : Installations de panneaux d'affichage numérique pour diffusion des programmes d'animation, des informations utiles
- Fiches actions VAL DE MODER : à venir Aménagement de la place de la République pour accueillir un hall couvert pour abriter le marché
- Fiches Actions TERRITOIRE de l'AXE MOBILITES issues du Plan de Déplacement Intercommunal
 - o M1 Boucles cyclables
 - o M2 Services de mobilité dans les territoires ruraux
 - o M3 Développement de l'autopartage
 - o M4 Bornes de recharge dans les gares

Annexe 4 – Fiches Actions

Haguenau

Localisation des actions matures : Haguenau



Légende :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Axe 1 : Habitat ■ Axe 2 : Développement économique et commercial ■ Axe 3 : Mobilités ■ Axe 4 : Urbanisme, espace public, patrimoine ■ Axe 5 : Equipements et services publics Périmètre ORT | <ul style="list-style-type: none"> 1 Création d'une résidence de logements étudiants 2 Restructuration et modernisation du centre nautique Nautiland 3 Création d'un espace gare et services 6 Réaménagement des espaces publics du pôle d'échange multimodal 7 Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain 8 WIFI gratuit au centre ville 9 Création d'un parking silo au pôle d'échange multimodal |
|---|--|

FICHE ACTION 1

Nom de l'action	CREATION D'UNE RESIDENCE DE LOGEMENTS ETUDIANTS
Axe de rattachement	Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	
Description générale	Requalification d'un bâtiment municipal inoccupé pour créer une résidence proposant des logements aux étudiants. Le bâtiment va être cédé à la SIIHE au courant du 2ème semestre 2018, qui se chargera des travaux de réhabilitation. Au total, 15 à 20 logements réservés aux étudiants seront créés. Il existe une forte demande de logements étudiants à Haguenau qui a été confirmée par le succès de la résidence junior à Thurot.
Objectifs	Offrir des logements aux jeunes Garder la jeunesse au Centre-ville
Intervenants	SIIHE (Société d'Investissements Immobiliers de Haguenau et environs)
Budget global	1 650 000,-€ TTC
Modalité de financement	SIIHE
Indicateurs d'avancement	Vente du bâtiment à la SIIHE en 2018 Travaux en cours – livraison septembre 2020
Indicateurs de résultat	Taux de remplissage Nombre de logements créés

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM1	Création d'une résidence de logements étudiants	Réhabilitation d'un immeuble et création de 15 à 20 logements	2018	2020	1 650 000	SIIHE

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les co-financeurs de l'action)

Ville de Haguenau	SIIHE	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
M. le Maire, Claude STURNI	Mme la Présidente Christine SCHMELZER				

FICHE ACTION 2

Nom de l'action	RESTRUCTURATION ET MODERNISATION DU CENTRE AQUATIQUE NAUTILAND
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	
Description générale	<p>Moderniser et restructurer le centre aquatique du Nautiland. Cet établissement ouvert en 1984, constituait le 1er parc aquatique de France, combinant pratique sportive et pratique ludique. Sa fréquentation est de l'ordre de 240 000 personnes par an. Nautiland accueille un club de natation synchronisé et de natation sportive. C'est également un centre de formation des maîtres-nageurs pour l'Alsace du Nord.</p> <p>De nombreuses animations sportives sont proposées par l'établissement.</p> <p>La vétusté du bâtiment et l'obsolescence de certaines installations entraînent des coûts de fonctionnement en augmentation constante. Afin de mettre à niveau l'équipement, des travaux de rénovation et de mise aux normes sont envisagés (sécurité, accessibilité, hygiène), rénovation des bassins, amélioration fonctionnelle, rénovation du clos couvert ...</p> <p>Pour renforcer l'attractivité de l'équipement, il est envisagé de développer les activités ludiques en direction d'un public familial.</p>
Objectifs	<p>Maintenir une offre de sport, loisir et de santé au centre-ville</p> <p>Contribuer au flux pour faire vivre l'offre de restauration rue des Dominicains</p> <p>Dynamiser la ville</p>
Intervenants	<p>Ville de Haguenau</p> <p>Région Grand Est, Département, Etat</p>
Budget global	17 500 000,-€ TTC
Modalité de financement	<p>Région Grand Est</p> <p>Département : 2 700 000 €</p> <p>Etat (DSIL)</p>
Indicateurs d'avancement	<p>Action mature 2018</p> <p>Délibération du CM du 01 juillet 2019</p>
Indicateurs de résultat	<p>Nombre d'entrée</p> <p>Rayonnement géographique de l'établissement</p>

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM2	Restructuration et modernisation du Nautiland	Travaux de rénovation et de mise aux normes, (bassins, clos couvert, espace bien-être	Juin 2020	Septembre 2021	17 500 000	Région Grand Est, Département (2 700 000), Etat (DSIL)

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinancer de l'action)

Commune de Haguenau	Etat	Région Grand Est	Département		
M. le Maire Claude Sturni	M. le Préfet Jean-Luc Marx	M. le Président Jean Rottner	M. le Président Frédéric Bierry		

FICHE ACTION 3

Nom de l'action	CREATION D'UN ESPACE GARES ET SERVICES
Axe de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	
Description générale	Création d'un espace gares et services dans le cadre du projet de pôle d'échange multimodal (PEM) de Haguenau. Ce bâtiment, sera composé de deux volumes distincts, une partie réservée à SNCF Mobilités englobera les installations ferroviaires et le hall destiné aux voyageurs, l'autre partie destinée à la CAH sera composé d'espaces intermodaux dédiés aux autres transports en commun, aux vélos et aux services ainsi que d'un espace tertiaire situé au 1er étage. Ce sera un lieu d'accueil confortable et attractif.
Objectifs	Faire de la gare un trait d'union entre 2 quartiers de la ville, dans la continuité des projets d'aménagement du centre-ville Aménager une entrée de Ville à la hauteur des enjeux de déplacement et d'urbanisme de la 2ème ville du Bas-Rhin Renforcement des services existants en termes d'intermodalité, regroupement des différentes entités Création d'offres de services nouveaux et innovants (plateforme de travail collaboratif, fab lab....)
Intervenants	Communauté d'Agglomération de Haguenau Région Grand-Est, SNCF, CAH, Département, Ville de Haguenau
Budget global	10 623 433,- €
Modalité de financement	Signature d'un protocole cadre le 16 décembre 2013 Région Grand Est : 1 615 000,- € SNCF : 500 000,-€ Département : 1 327 929,- € Etat : 591 700,-€
Indicateurs d'avancement	Action engagée, en cours de réalisation Signature d'un protocole cadre pour la réalisation du Pôle d'Echange Multimodal le 16 décembre 2013 Délibération de la CAH du 16/03/2017 portant sur la réalisation de l'EGS
Indicateurs de résultat	Satisfaction des usagers Augmentation de la fréquentation des transports en commun Amélioration de la lisibilité et de la sécurité des déplacements sur le PEM Nombre d'entreprises installées dans le secteur gare

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM.3	Création d'un espace gares et services	Démolition du bâtiment actuel – reconstruction partielle et de réaménagement fonctionnel et architectural du bâtiment	Début 2019	Fin 2020	11 500 000	Région Grand Est : 1 615 000 € SNCF : 500 000 € Département : 1 327 929 € Etat : 591 700 €

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Ville de Haguenau	CAH	Etat	Région Grand Est	SNCF Gares et Connexions	Département
M. le Maire Claude Sturni	M. le Président Claude Sturni	M. le Préfet Jean-Luc Marx	M. le Président Jean Rottner	Mme la Directrice Agence gares est européen Béatrice Leloup	[M. le Président Frédéric Bierry

FICHE ACTION 5

Nom de l'action	FINANCEMENT DU CHEF DE PROJET
Axe de rattachement	L'ensemble des axes ACTION CŒUR DE VILLE
Date de signature	Juillet 2018
Description générale	Le Directeur du Projet conduit la réalisation du plan ACTION CŒUR DE VILLE, il se mobilise sur les 5 axes thématiques ACV et les coordonne : Créer une offre attractive de l'habitat via la réhabilitation ou la restructuration Favoriser un développement économique et commercial équilibré Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine Fournir un accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs. Il anime l'équipe Projet, développe les partenariats, met en œuvre le plan d'actions stratégiques, en assure le suivi et en mesure la performance.
Objectifs	Garantir la bonne réalisation du projet ACTION CŒUR DE VILLE
Intervenants	La Ville de Haguenau L'ANAH
Budget global	70 000,-€/an sur 6 ans
Modalité de financement	Ville de Haguenau : 35 000 €/an ANAH : 35 000 €/an
Indicateurs d'avancement	Action engagée, en cours
Indicateurs de résultat	Indicateurs de performance des fiches actions du programme

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM.5	Financement de chef de projet	Coordination et animation	Juillet 2018	Aout 2023	70 000 €/an	35 000 €/an

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Ville de Haguenau	ANAH				
M. le Maire					

FICHE ACTION 6

Nom de l'action	REAMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU POLE D'ECHANGE MULTIMODAL DE HAGUENAU
Axe de rattachement	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine. Également Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions. L'action intègre également l'axe transversal de la transition écologique en favorisant les transports en commun et mobilités douces
Date de signature	
Description générale	Le Pôle Gares de Haguenau est voué à devenir une zone d'affluence de plus en plus forte en raison des perspectives de développement de l'agglomération. Or celui-ci apparaît peu adapté au nombre de déplacements, mais aussi à la lisibilité et à la sécurité des cheminements, à l'accès à l'information multimodale ou à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. La reconfiguration du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM), ayant fait l'objet d'un protocole partenarial de réalisation en 2013, s'intègre à une réflexion stratégique de plus grande envergure. Elle devient aujourd'hui indispensable pour pallier l'évolution quantitative de la demande en transports collectifs, mais également pour s'adapter à l'évolution des modes de déplacements et usages divers. Il est nécessaire de concevoir un pôle d'échanges tourné vers l'avenir, mais également intégré à un projet plus vaste, visant à constituer une véritable dynamique, en lien avec le tissu urbain de centre-ville et les attentes des usagers. Proposer une alternative crédible à l'usage de la voiture individuelle, s'inscrit dans l'objectif d'améliorer la qualité du cadre de vie pour les habitants et usagers. La première phase de reconfiguration des espaces publics inclut les aménagements des parvis nécessaires à l'intégration du Passe-quartier et de l'espace gare et services en l'aménageant en zone de rencontre, les rampes nord-ouest et nord-est pour améliorer le confort des cyclistes, les quais de bus du service de transport urbain RITMO et la création d'un parking de proximité de courte durée.
Objectifs	Aménager une porte d'entrée du centre-ville à la hauteur des enjeux de déplacement et d'urbanisme de la 2ème ville du Bas-Rhin Réaliser le trait d'union entre le nouveau pôle et les quartiers, dans la continuité des aménagements urbains réalisés en centre-ville. Créer un cadre de vie attractif pour les usagers et les habitants, intégrer et mettre en valeur le nouvel Espace Gares et Services, le Passe-quartier. Favoriser les mobilités écologiques en proposant une alternative à la voiture à travers un pôle gares attractif et sécurisé
Intervenants	Communauté d'Agglomération de Haguenau Région Grand-Est, Etat, Département
Budget global	2 087 600,- € TTC
Modalité de financement	Région Grand Est : 347 935,- € Etat (DSIL) : 370 673,- € Département : 260 900,- €
Indicateurs d'avancement	Action qui a démarré au courant de l'année 2019 Signature d'un protocole cadre pour la réalisation du Pôle d'Echange

	Multimodal le 16 décembre 2013 Délibération de la CAH du 07/02/2019 portant sur le plan de financement
Indicateurs de résultat	Satisfaction des usagers Augmentation de la fréquentation des transports en commun Amélioration de la lisibilité et de la sécurité des déplacements sur le PEM A moyen terme, attractivité du nouveau quartier : nombre d'entreprises installées, nouvelle offre d'habitat

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM.6	ESPACES PUBLICS DU POLE D'ECHANGE MULTIMODAL	Réaménagement des espaces publics du pôle d'échange multimodal de Haguenau	Début 2019	Fin 2020	2 087 600 € TTC 1	Région Grand Est : 347 935 € Etat : 370 673 € Département : 260 900,- €

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Maire	CAH	Etat	Région Grand Est	Département	
M. le Maire Claude Sturni	M. le Président Claude Sturni	M. le Préfet Jean-Luc Marx	M. le Président Jean Rottner	M. le Président Frédéric Bierry	

FICHE 7

Nom de l'action	Etude pré opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et diagnostic de l'habitat privé
Axe de rattachement	Habitat
Date de signature	Lancement de l'étude : 11 septembre 2019
Description générale	<p>Le diagnostic du Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHi) a mis en évidence un enjeu fort pour l'attractivité du territoire, dans les centralités de la Communauté d'Agglomération : développer une meilleure articulation entre l'attractivité des commerces et celui des logements présents dans le centre.</p> <p>Les centres-villes et centres-bourgs conjuguent la présence d'un parc ancien, des besoins d'amélioration de l'habitat, de lutte contre la vacance et la présence de ménages modestes.</p> <p>Avant même la finalisation du PLHi, la Communauté d'Agglomération a souhaité se doter d'une connaissance fine de l'habitat de ses centralités, lui permettant de déterminer l'action publique opérationnelle à mettre en œuvre.</p> <p>Les situations étant diverses à l'échelle intercommunale, l'étude se déroule à 2 échelles : d'une part une étude pré opérationnelle d'OPAH-RU sur les centres-villes de Haguenau et Bischwiller et d'autre part un diagnostic de l'habitat privé sur le reste de la CAH, avec des zooms sur les centres-villes de Brumath, Schweighouse-sur-Moder et Val-de-Moder</p> <p>La finalité de l'étude est la rédaction de conventions multipartites, permettant le lancement d'opérations adaptées aux différentes situations (OPAH-RU, PIG renforcé).</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Approfondir la connaissance du parc de logements des centralités de la CAH, et en définir les enjeux • Dessiner les contours opérationnels (dispositifs, outils, moyens) d'une politique locale de soutien à l'habitat privé, permettant de renforcer l'attractivité des centres-villes • Définir les modalités du renforcement des dispositifs existants d'amélioration de l'habitat (PIG, POPAC) sur les centres-bourgs • Permettre le lancement d'un dispositif adapté aux centres-villes de Haguenau et de Bischwiller (OPAH-RU), grâce à la rédaction d'une convention opérationnelle partenariale
Intervenants	<p>Communauté d'Agglomération de Haguenau</p> <p>Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), Etat, Département, CDC/Banque des Territoires</p> <p>Implication dans la mise en œuvre de l'action des Villes de Haguenau, Bischwiller, Brumath, Val-de-Moder, Schweighouse-sur-Moder</p>
Budget global	149 990 € TTC
Modalité de financement	<p>ANAH: 62 496 € (50% du HT)</p> <p>CDC/ Banque des Territoires: 31 248 € (25% du HT)</p>
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement de l'étude le 11 septembre 2019 • Présentation du diagnostic le 14 janvier 2020
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un diagnostic du parc privé existant • Définition des dispositifs et calibrage opérationnel • Rédaction de convention(s) opérationnelle(s) en concertation entre la CAH et les communes, et les partenaires

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
??	??	Etude pré opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) et diagnostic de l'habitat privé	Septembre 2019	Juin 2020	106 050€	66 281,25€

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

FICHE ACTION 8

Nom de l'action	WIFI GRATUIT AU CENTRE VILLE DE HAGUENAU
Axe de rattachement	Axe 5 : équipements et services publics
Date de signature	
Description générale	La ville de Haguenau a souhaité un maillage complet de son centre-ville pour proposer du Wi fi gratuit dans les bâtiments publics et en extérieur
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Service rendu aux usagers du centre-ville notamment aux touristes • Proposer un service gratuit aux personnes ayant des petits forfaits : étudiants, lycéens, collégiens • Favoriser les connexions pour accéder aux informations utiles : actualités, animations proposées, actions des commerçants, stationnement etc • Image de modernité
Intervenants	VILLE DE HAGUENAU
Budget global	85 000 € TTC
Modalité de financement	Fonds européens : 15 000 €
Indicateurs d'avancement	<p>Parc à fin 2020 :</p> <p>Parc Indoor : 76 bornes Parc Outdoor, 15 bornes : (Place d'Armes Douane – Décapole, Place Joseph Thierry, Parking Vieille Ile, Camping municipal, piscine de plein-air, pôle gares, Eco-quartier Thurot)</p>
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des usagers, notamment touristes • Nombre de connexions allant jusqu'à 8000 par mois pendant les temps forts touristiques : festival du houblon, marché de Noel

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
A.M.	WIFI GRATUIT	Déploiement de bornes de wifi gratuit au centre ville	2018	2020	85000	

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune de Haguenau					
M. Claude STURNI					

FICHE ACTION 9

Nom de l'action	CREATION D'UN PARKING SILO -POLE D'ECHANGES MULTIMODAL
Axe de rattachement	Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions.
Date de signature	
Description générale	<p>Dans le cadre du programme de développement du Pôle d'échanges multimodal (PEM) de Haguenau, la Communauté d'Agglomération de Haguenau (CAH) et ses partenaires ont acté la réalisation d'un parking silo d'environ 600 places pour les besoins des usagers du PEM, et en particulier les utilisateurs du train en gare de Haguenau.</p> <p>Le périmètre de l'opération comprend l'ouvrage, ses abords, la connexion du parking au Passe-Quartier existant et les accès véhicules/piétons/cycles ainsi qu'un nouveau parc à vélos sécurisé.</p> <p>Les grands principes sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 600 places de stationnement pour véhicules légers dont des espaces dédiées : <ul style="list-style-type: none"> à l'autopartage ; au covoiturage ; aux véhicules électriques, - Un secteur réservé aux 2 roues motorisées dont la capacité reste à affiner, - Un parc à vélos sécurisé d'environ 300 places.
Objectifs	<p>La construction de ce nouveau parking silo s'inscrit dans le cadre du programme global de réaménagement du PEM de Haguenau et constituera le troisième équipement à être réalisé après le Passe-Quartier, mis en service fin 2017 et l'Espace Gare et Services (nouveau Bâtiment Voyageurs), dont l'ouverture est programmée fin 2020.</p> <p>La création de cet ouvrage répond à différents objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'augmentation de la capacité de stationnement au sein du PEM de Haguenau pour couvrir les besoins croissants liés aux augmentations de fréquentation des lignes de train ; - Le regroupement de l'offre de stationnement longue durée au sein d'un même ouvrage pour une gestion plus efficace de l'intermodalité. Ce regroupement permet aussi l'évolution du secteur vers une urbanisation en lien avec sa localisation de cœur de ville et l'atout que représente la desserte ferroviaire ; - La réorganisation des différents flux d'usagers du PEM pour des circulations plus sûres et plus confortables. <p>Pour ce faire, le futur silo devra accueillir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La reconstitution des places de surface supprimées sur les fonciers mobilisés pour l'urbanisation de part et d'autre des voies ferrées ; - La création des places répondant aux besoins de cette urbanisation future ; - Les besoins de places en lien avec les évolutions de fréquentation attendues sur la ligne ferroviaire, à moyen et long terme.
Intervenants	Communauté d'Agglomération de Haguenau
	Région Grand-Est, Etat, Département
Budget global	10,5 M€ HT / 12,6 M€ TTC (coût d'opération issu du Protocole cadre partenarial)
Modalité de financement	Région Grand Est : Etat (DSIL) : ,- € Département : 15 %

Indicateurs d'avancement	Délibération de la CAH sur l'opération Concours de maîtrise d'œuvre et choix de l'architecte Approbation des études d'avant-projets et projet Démarrage des travaux Fin des travaux Mise en service de l'équipement
Indicateurs de résultat	Fréquentation du parking et abonnements Satisfaction des usagers Amélioration de la lisibilité et de la sécurité des déplacements sur le PEM A moyen terme, attractivité du nouveau quartier : nombre d'entreprises installées, nouvelle offre d'habitat

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM.	PARKING SILO DU PÔLE D'ECHANGES MULTIMODAL	Création d'un parking en ouvrage de 600 places intégrant un parc vélos sécurisé	Fin 2021	Fin 2023	12,6 M€	Région Grand Est : Etat : - € Département : 15 %

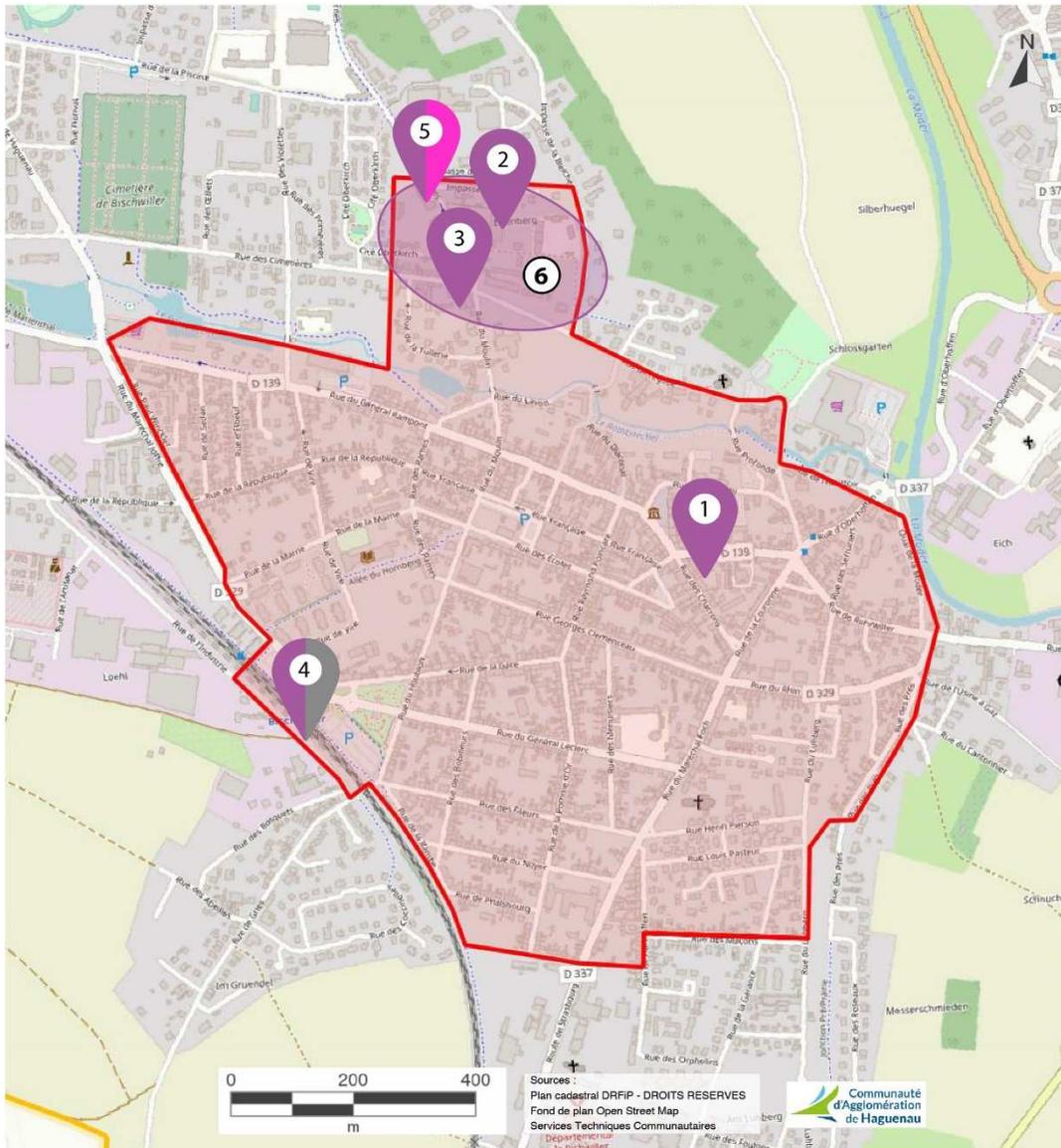
SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Maire	CAH	Etat	Région Grand Est	Département	
M. le Maire Claude Sturni	M. le Président Claude Sturni	M. le Préfet Jean-Luc Marx	M. le Président Jean Rottner	M. le Président Frédéric Bierry	

Annexe 4 – Fiches Actions

Bischwiller

Localisation des actions matures : Bischwiller



Légende :

■ Axe 2 : Commerce

■ Axe 3 : Espaces publics

■ Axe 4 : Services et équipements

Périmètre ORT

- ① Création d'un lieu de citoyenneté -
Réhabilitation espace Charrons/Pharmaciens
- ② Réhabilitation du hall Kummer
- ③ Création d'une résidence séniors et handicap
- ④ Extension du stationnement au pôle gare
- ⑤ Création d'un tiers-lieux numérique
- ⑥ Raccordements au futur réseau de chaleur

FICHE ACTION 1

Nom de l'action	CREATION D'UN LIEU DE CITOYENNETE DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DE L'ESPACE CHARRONS / PHARMACIENS
Axe de rattachement	Axe 4 – volet services et équipements.
Date de signature	
Description générale	<p>La Ville de Bischwiller est confrontée aujourd'hui à plusieurs problématiques urbaines dont : une centralité à recréer, un renouvellement urbain à mettre en œuvre par la requalification des espaces bâtis, un parc de logements existants vieillissant et inadapté à réhabiliter et mettre aux normes en vigueur (énergétiques, PMR, typologies...).</p> <p>La Ville de Bischwiller envisage de réaliser un projet de réhabilitation exemplaire au sein du quartier prioritaire de la ville afin de valoriser le patrimoine urbain et de favoriser l'attractivité de la ville. Le projet situé dans des immeubles du 17ème siècle à l'angle de la rue des Charrons et des Pharmaciens, comprendrait des espaces publics réorganisés en rez-de-chaussée (Vitrine des Arts, Conseil Citoyen, locaux associatifs) qui constitueraient un noyau central pouvant fédérer les habitants du quartier prioritaire, et des logements sociaux qualitatifs de type PLUS à l'étage répondant aux normes environnementales.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser cet ensemble d'immeubles remarquables du 17ème siècle en faisant une réhabilitation exemplaire entre tradition et modernité au cœur du centre-ville, • Promouvoir un véritable lieu d'exposition à Bischwiller attirant des artistes au-delà du territoire, • Créer un programme mixte et collaboratif entre différentes associations (ASTU, CASF...) et le Conseil Citoyen, • Faire un tiers lieu qui constituerait un pont entre les établissements scolaires et culturels de la ville et les habitants du quartier prioritaire (soutien scolaire, projets artistiques et initiation à la culture pour les collégiens en difficulté), • Mettre en place un partenariat avec le CASF en proposant des services « d'aidant numérique » pour lutter contre l'illectronisme et favoriser l'inclusion numérique.
Intervenants	<p>Commune de Bischwiller, OPUS 67</p> <p>Etat, Région Grand Est, Conseil Départemental, OPUS</p>
Budget global	1 774 000 - € HT (dont part OPUS 67 estimée 631 000 € HT pour les logements sociaux).
Modalité de financement	<p>Etat (DSIL ou DETR) : 225 000 € HT</p> <p>Région Grand Est (renouvellement urbain-climaxion) : 225 000 € HT</p> <p>Conseil Départemental (Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain du Territoire Nord) : 228 600 € HT</p> <p>Autofinancement : 464 400 € HT</p>
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Action mature 2019 • Délibération du Conseil Municipal de Bischwiller du 06/05/2019 portant sur l'approbation du programme prévisionnel • Délibération du Conseil Municipal de Bischwiller du 24/06/2019 portant sur la désignation du mandataire OPUS • Choix du maître d'œuvre : 1^{er} trimestre 2020 • Démarrage des travaux début 2021
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Attractivité du quartier • Augmentation du nombre de visiteurs extérieurs à la ville grâce au nouveau pôle artistique • Augmentation du nombre d'usagers, en l'occurrence les habitants du quartier prioritaire, des espaces associatifs, du Conseil Citoyen et du nouveau pôle

	<p>artistique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de la fréquentation des espaces culturels de la ville par les habitants du quartier prioritaire : la MAC (relais culturel : théâtre, cinéma...), la Médiathèque • Augmentation de la fréquentation des établissements scolaires par les parents • Baisse de l'échec scolaire par la mise en place d'un soutien scolaire de proximité
--	---

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ HT)	Financement (€ HT)
AM.1	ESPACE CHARRONS / PHARMACIENS	Réhabilitation de l'espace Charrons / Pharmaciens : espaces culturels, associatifs, conseil citoyen, logements sociaux	Début 2019	Fin 2022	1 774 000	Etat : 225 000 € Région Grand Est : 225 000 € Conseil Départemental : 228 600 € Autofinancement : 464 400 € OPUS 67 : 631 000 € HT (logements sociaux)

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Ville de Bischwiller	Etat	Région Grand Est	Département
M. le Maire Jean-Lucien Netzer	M. le Sous-Préfet Christian Michalak	M. le Président Jean Rottner	M. le Président Frédéric Bierry

FICHE ACTION 2

Nom de l'action	REHABILITATION DU HALL KUMMER
Axe de rattachement	Axe 4 – volet services et équipements.
Date de signature	
Description générale	<p>La commune de Bischwiller a acquis auprès de la Société de Gymnastique le bâtiment « Hall Kummer » ainsi que le parc de stationnement. Situé rue des casernes, à proximité d'une école élémentaire, le bâtiment d'une emprise de 800 m² a été construit en deux étapes par la Société de Gymnastique. La partie centrale à la fin du 19^{ème} siècle et les deux ailes en 1920. Plusieurs annexes qui aujourd'hui ont peu d'intérêt ont été ajoutées ultérieurement.</p> <p>L'ensemble comporte une salle des fêtes, une salle de danse ainsi que deux logements inoccupés.</p> <p>Il a bénéficié de quelques réparations importantes, notamment en toiture, mais insuffisantes pour permettre la bonne conservation du patrimoine et les diagnostics montrent qu'une restructuration lourde est nécessaire. De plus, son organisation intérieure n'est plus adaptée aux usages actuels. Il fait également partie des bâtiments remarquables et à préserver de la commune.</p> <p>Les usagers seront principalement la Société de Gymnastique, les associations ou les particuliers souhaitant louer la salle des fêtes, les élèves des établissements scolaires et le club de judo.</p> <p>En effet, les locaux destinés à la pratique sportive pour les scolaires (élémentaires, collégiens et lycéens) manquent à Bischwiller. Disposer de plus de surfaces sera un atout majeur pour les enseignants. Cette restructuration s'inscrit également dans une stratégie globale et cohérente visant à disposer à Bischwiller d'une salle des fêtes intermédiaire et polyvalente entre la MAC et les foyers paroissiaux gérés par des associations.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser ce bâtiment remarquable en particulier sa façade principale datant du 19^{ème} siècle par une transformation et une extension, • Créer un ensemble multifonctionnel avec : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Une salle polyvalente pour 300 personnes assises avec une cuisine de production pour les associations. Elle pourra également servir de salle d'évolution pour les élèves de l'école élémentaire, ➢ Une salle de gymnastique et de danse (dite aussi salle bleue), ➢ Un dojo d'entraînement comportant deux aires de combat, sans accueil de spectateurs, ➢ Un parc de stationnement d'environ 60 places. • Raccorder le bâtiment au futur réseau de chaleur pour l'intégrer dans une démarche de développement durable voulue par la ville.
Intervenants	Commune de Bischwiller
	État, Région Grand Est, Conseil Départemental
Budget global	4 780 000 - € HT
Modalité de financement	État (DSIL ou DETR) : 1 434 000 € HT (estimation) Région Grand Est (renouvellement urbain & sport) : 500 000 € HT Conseil Départemental (Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain du Territoire Nord) : 1 434 000 € HT Autofinancement : 1 412 000 € HT
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Action mature 2019 • Délibération du Conseil Municipal de Bischwiller du 25/06/2018 sur l'approbation

	du programme travaux <ul style="list-style-type: none"> • Délibération du Conseil Municipal de Bischwiller du 25/03/2019 portant sur l'approbation du choix du MOE • APV : janvier 2020 • Début du chantier : 4^e trimestre 2020
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Attractivité du quartier et de la ville par une restructuration architecturale de qualité et un équipement de plus grande envergure • Augmentation du nombre d'usagers : écoles, associations, citoyens

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ HT)	Financement (€ HT)
AM.2	HALL KUMMER	Réhabilitation et extension d'un équipement	2020	2022	4 780 000	Etat : 1434 000€ (estimation) Région Grand Est : 500 000 € Conseil Départemental : 1 434 000 € Autofinancement : 1 412 000 €

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Ville de Bischwiller	État	Région Grand Est	Département
M. le Maire Jean-Lucien Netzer	M. le Sous-Préfet Christian Michalak	M. le Président Jean Rottner	M. le Président Frédéric Bierry

FICHE ACTION 3

Nom de l'action	RELOCALISATION DU CENTRE TECHNIQUE / ESPACE POUR UNE RESIDENCE SENIOR & HANDICAP
Axe de rattachement	Axe 4 – Services et équipements
Date de signature	
Description générale	<p>Le centre technique municipal est situé dans le périmètre du centre ancien de Bischwiller. Il occupe les locaux d'anciens ateliers. De plus 5 autres sites disséminés dans la ville sont utilisés par les agents.</p> <p>Le projet consiste à regrouper l'ensemble des besoins sur le site d'une friche industrielle mieux localisée.</p> <p>Le terrain libéré rue du cimetière, dans le périmètre de l'ORT, est destiné à accueillir une résidence pour séniors et handicapés. L'objectif est de faire de Bischwiller un pôle d'excellence pour le parcours résidentiel des personnes âgées et des personnes handicapées. Le problématique du vieillissement des personnes handicapées vieillissantes et leur prise en charge devient de plus en plus prégnante.</p> <p>L'originalité du projet consiste à mixer les publics pour une réelle perspective d'inclusion au sein de la cité et surtout du centre-ville.</p> <p>L'opération sera réalisée en partenariat avec les deux structures majeures présentes à Bischwiller que sont le CHDB (Centre Hospitalier Départemental du Bas-Rhin) qui a l'expertise en matière gérontologique et la Fondation Protestante Sonnenhof qui a l'expertise dans le domaine du handicap.</p> <p>La construction de la résidence sera confiée à un bailleur social.</p> <p>La première phase de l'opération consiste à libérer le site des ateliers municipaux.</p> <p>Le coût principal de cette opération consiste à aménager le bâtiment en friche depuis plus de 15 ans mais toujours en bon état.</p>
Objectifs	<p>Permettre aux personnes âgées et les personnes handicapées de rester en centre-ville</p> <p>Libérer un terrain idéalement situé pour un projet de résidence séniors</p> <p>Favoriser l'efficacité des services municipaux mutualisés avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau,</p> <p>Augmenter l'attractivité de la Ville de Bischwiller</p>
Intervenants	<p>Commune de Bischwiller</p> <p>Etat, Région Grand Est</p>
Budget global	5 500 000 € HT
Modalité de financement	<p>État : 1 231 000 € HT</p> <p>Région Grand Est : 500 000 € HT</p> <p>Autofinancement : 3 769 000 € HT</p>
Indicateurs d'avancement	<p>Action mature 2020</p> <p>Délibération du Conseil municipal du 16/09/2019 approuvant du programme du nouveau centre technique</p> <p>Choix du maître d'œuvre et études 2020</p> <p>Travaux 2021-2022</p>
Indicateurs de résultat	<p>Efficacité des services techniques</p> <p>Libération du site pour la localisation d'une résidence sénior & handicap</p> <p>Maintien de la population et de services en centre-ville</p>

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ HT)	Financement (€ HT)
AM.4	RELOCALISATION DU CENTRE TECHNIQUE / ESPACE POUR UNE RESIDENCE SENIOR & HANDICAP	Libération du terrain du CTM actuel pour une résidence sénior et handicap	2020	2022	5 500 000	Etat : 1 231 000 € Région Grand Est : 500 000 € Autofinancement : 3 769 000 €

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Ville de	Etat	Région Grand Est
Bischwiller		
M. le Maire Jean-Lucien NETZER	M. le Sous-Préfet Christian MICHALAK	M. le Président Jean ROTTNER

FICHE ACTION 4

Nom de l'action	EXTENSION STATIONNEMENT AU POLE GARE
Axe de rattachement	Axe 3 – espaces publics Axe 4 – volet services et équipements.
Date de signature	
Description générale	<p>La ville de Bischwiller est dotée d'une gare ferroviaire où passent 600 000 voyageurs par an. Elle est située sur la ligne Strasbourg – Haguenau et bénéficie d'un cadencement important. Le développement des transports en commun attire de plus en plus d'usagers qui viennent des communes voisines et utilisent la gare de Bischwiller comme pôle d'échange multimodal.</p> <p>La gare a fait l'objet de réhabilitations ces dernières années et a bénéficié de créations de places de stationnement pour les voitures et les vélos des usagers. La dernière opération a eu lieu en 2015.</p> <p>Cette gare constitue également un atout non négligeable pour la future ZAC du Baumgarten que la ville va mettre en chantier en 2020 et le centre-ville qui va faire l'objet d'une opération de renouvellement urbain et de réhabilitations importantes (OPAH-RU, ORT...)</p> <p>Force est de constater que les espaces sont saturés et que le stationnement en journée se reporte dans les rues adjacentes au détriment des places pour les commerces et les habitants.</p> <p>C'est pourquoi une réflexion en vue de créer des places supplémentaires a été engagée avec la SNCF Mobilité, la Région Grand Est, la ville et la Communauté d'Agglomération de Haguenau.</p> <p>Le projet consiste à créer du stationnement côté rue de l'industrie et de rendre les quais de la gare directement accessibles. L'objectif est de créer 200 places de stationnement pour véhicules légers avec les équipements nécessaires (éclairage, signalétique, clôture, accès aux quais).</p> <p>Le coût principal de cette opération constitue la prolongation du passage sous-terrain existant pour accéder aux quais.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la multimodalité, • Augmenter l'attractivité du pôle gare, • Augmenter le nombre de places de stationnement côté gare (200 places), • Augmenter l'attractivité de la Ville de Bischwiller.
Intervenants	Communauté d'Agglomération de Haguenau (maitre d'ouvrage), Commune de Bischwiller Etat, Région Grand Est
Budget global	4 350 000 € HT
Modalité de financement	État : 870 000 € HT (estimation) Région Grand Est : 500 000 € HT
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Action mature 2020 • Délibération du Conseil d'Agglomération de Haguenau du 19/12/2019 portant sur la les projets de PEM (pôle d'échange multimodal) • Finalisation des engagements réciproques 2020 • Études 2021 à 2022 • Travaux 2023-2024
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Attractivité de la gare et de la Ville de Bischwiller • Satisfaction des usagers • Augmentation du nombre de pendulaires prenant le train sur l'axe Strasbourg - Haguenau

- A moyen terme, attractivité de la future ZAC du Baumgarten proche de la gare

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ HT)	Financement (€ HT)
AM.4	EXTENSION STATIONNEMENT AU POLE GARE	Création de 200 places de stationnement rue de l'Industrie à proximité de la gare	2020	2024	4 350 000	Etat : 870 000 € (estimation) Région Grand Est : 500 000 €

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Ville de Bischwiller	CAH	Etat	Région Grand Est
M. le Maire Jean-Lucien Netzer	M. le Président Claude Sturni	M. le Sous-Préfet Christian Michalak	M. le Président Jean Rottner

FICHE ACTION 5

Nom de l'action	TIERS-LIEU NUMERIQUE
Axe rattachement de	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré. Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions. Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.
Date de signature	
Description générale	<p>Plusieurs constats ont été faits au niveau du territoire de Bischwiller : les élèves les plus précaires n'ont pas accès au numérique, les antennes de service public se raréfient au profit de la dématérialisation, les personnes les plus fragiles (âgées, demandeurs d'emploi...) sont de plus en plus exposées à la fracture numérique.</p> <p>En parallèle il existe des synergies à mettre en œuvre sur le territoire : IUT numérique de Haguenau, entreprises au niveau de la Communauté d'Agglomération de Haguenau spécialisées dans l'intelligence artificielle en recherche de salariés, une demande émanant des salariés et des petits entrepreneurs pour la mise en place d'un espace de coworking équipé.</p> <p>La ville a demandé au CASF de proposer des ateliers de formation / médiation en direction des publics en situation d'illectronisme ou âgées. Cette action s'inscrit également dans un projet de recherche participative que le CASF mène en partenariat avec des enseignants-chercheurs de l'IUT de Haguenau autour des « médiations numériques et services aux personnes fragiles ». Cette recherche a obtenu l'appui financier de l'Université de Strasbourg au titre des investissements d'avenir. La ville a versé une subvention de 4 200 € pour l'acquisition d'ordinateurs et pour l'équipement en haut débit du CASF.</p> <p>Le CASF, en partenariat notamment avec la Ville de Bischwiller, va mettre en place un tiers-lieu numérique au sein de ses locaux dans les prochains mois. Sa fonction sera triple : espace de coworking, centre de recherche sur les pratiques numériques et activités d'éducation aux nouvelles technologies pour les plus jeunes.</p> <p>Le CASF interviendra également ponctuellement dans l'Espace Charrons/Pharmaciens pour proposer des services « d'aidant numérique ».</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Espace de coworking pour les salariés et les petits entrepreneurs, • Centre de recherche sur les pratiques numériques en partenariat avec l'IUT de Haguenau pour trouver une manière d'adapter l'ergonomie des sites internet à l'usage des personnes âgées, • Activité d'éducation des jeunes enfants aux nouvelles technologies et à l'intelligence artificielle.
Intervenants	CASF-Commune de Bischwiller-CAH Etat
Budget global	99 000 Euros € HT / an
Modalité de financement	Demande de subventions en cours (voir ci-après)
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Action mature 2020 • Délibération du Conseil Municipal de Bischwiller du 16/09/2019 pour l'octroi d'une subvention d'investissement pour l'action « aidant numérique »
Indicateurs de	<ul style="list-style-type: none"> • Attractivité du territoire • Baisse de l'illectronisme

résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'utilisateurs numériques tout public • Augmentation du télétravail
-----------------	---

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ HT)	Financement (€ HT)
AM.5	TIERS LIEU NUMERIQUE	Espace de coworking, centre de recherche sur les pratiques numériques et activités d'éducation aux nouvelles technologies pour les plus jeunes.	Début 2020	Action pérenne avec prévisionnel jusqu'en 2024	99 000 Euros / an	Hypothèses de financement (demandes en cours). Etat : 50 000 € / an sur 3 ans (si le projet est retenu dans le cadre de l'AMI) Région Grand Est : - € FEDER / FSE : 93245 € sur 2 ans 4514 € sur 3 ans

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Ville de	Etat	CAH		CASF
Bischwiller				
M. le Maire Jean-Lucien Netzer	M. le Préfet Christian Michalak	M. le Président Claude Sturni		M. le Président Jean-Luc Arth

FICHE ACTION 6

Nom de l'action	RESEAU DE CHALEUR
Axe de rattachement	Axe 5 – fournir l'accès aux équipements et services publics.
Date de signature	
Description générale	<p>La Ville de Bischwiller a pour projet d'aménager un secteur de 17.5 hectares en entrée nord de la ville dans le cadre du futur projet de ZAC du Baumgarten.</p> <p>A l'occasion de ce projet, la Ville de Bischwiller a l'intention de mettre en place un réseau de chaleur innovant et modulaire, répondant à des critères écologiques et économiques performants. Après une étude de faisabilité approfondie sur les différentes solutions envisageables pour alimenter un réseau de chaleur au niveau de la commune, la Ville a choisi de se raccorder à la chaufferie biomasse de la Fondation protestante du Sonnenhof comprenant une chaudière bois et gaz, et elle souhaite rajouter en complément une nouvelle chaufferie biomasse pour atteindre un taux ENR vertueux proche de 95%.</p> <p>L'objectif de ce réseau de chaleur est d'alimenter en eau chaude sanitaire et chauffage non seulement la ZAC, au fil de la mise en place des opérations de construction (810 logements à terme), mais aussi d'autres équipements publics et privés urbains ou logements existants à Bischwiller.</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> Raccorder des bâtiments existants et à venir au futur réseau de chaleur pour intégrer la ville dans une véritable démarche de développement durable.
Intervenants	<p>Commune de Bischwiller</p> <p>ADEME, Conseil Départemental</p>
Budget global	4 274 000 - € HT
Modalité de financement	<p>ADEME : 2 136 000 € HT</p> <p>Conseil Départemental (Contrat Départemental de Développement Territorial et Humain du Territoire Nord) : 388 400 € HT</p> <p>Autofinancement : 1 749 600 € HT</p>
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Action mature 2020 Délibération du Conseil Municipal de Bischwiller du 17/09/2018 sur l'approbation de l'étude de faisabilité sur la mise en place d'un réseau de chaleur Délibération du Conseil Municipal de Bischwiller du 7/11/2019 portant sur l'approbation du programme du réseau de chaleur Début des travaux : janvier 2021
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Attractivité de la ZAC du Baumgarten Baisse des consommations énergétiques des bâtiments publics et privés raccordés Demandes de raccordement supplémentaires

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ HT)	Financement (€ HT)
AM.6	RESEAU DE CHALEUR	Raccordement de bâtiments existants et à venir au futur réseau de chaleur pour intégrer la ville	2021	2039	4 274 000	<p>ADEME : 2 136 000 €</p> <p>Conseil Départemental : 388 400 €</p>

		dans une véritable démarche de développement durable.				Autofinancement : 1 749 600 €
--	--	---	--	--	--	----------------------------------

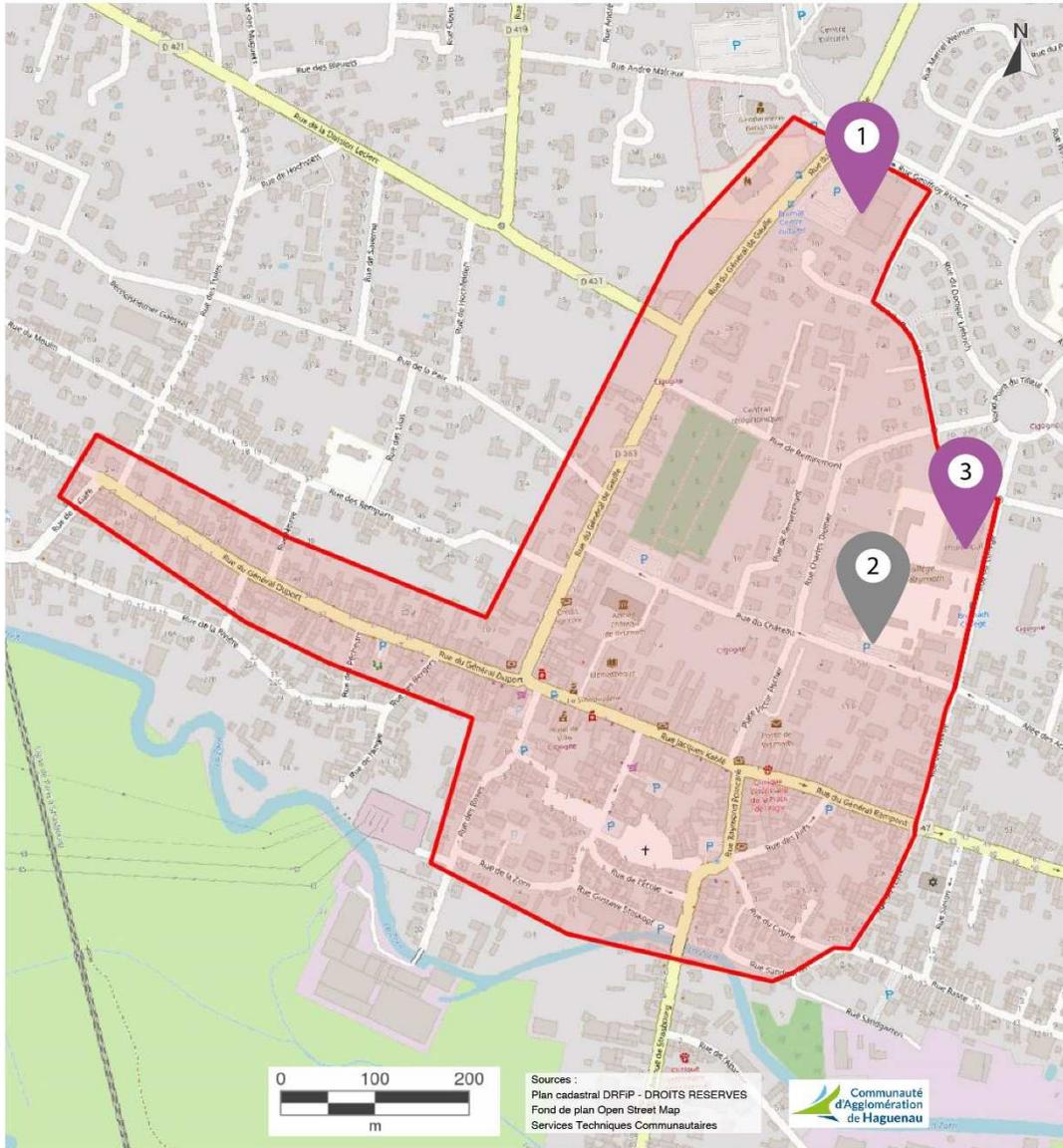
SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Ville de Bischwiller	ADEME	Département
M. le Maire Jean-Lucien Netzer	Mme la Directrice Régionale Déléguée Anne-Michèle Delange	M. le Président Frédéric Bierry

Annexe 4 – Fiches Actions

Brumath

Localisation des actions matures : Brumath



Légende :

- Axe 4 : Urbanisme, espace public, patrimoine
 - Axe 5 : Equipements et services publics
 - Périmètre ORT
- 1 Etude programmatique pour deux bâtiments publics
 - 2 Construction d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur
 - 3 Restructuration du gymnase communal

FICHE ACTION 1

Nom de l'action	ETUDE PROGRAMMATIQUE POUR DEUX BATIMENTS PUBLICS
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	
Description générale	Réalisation d'une étude programmatique afin de convertir une friche commerciale (Simply) en deux bâtiments publics : <ul style="list-style-type: none"> • un équipement sportif comprenant une salle omnisport et un dojo, • un équipement à destination des services publics (Maison France Services), sociaux (épicerie solidaire, Mission Locale...), médicaux (Centre-médico-social, centre de prévention...) et associatifs (centre socio-éducatif)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre à une demande forte des associations sportives en créant de nouveaux créneaux pour la pratique sportive • Créer une synergie entre les associations œuvrant dans le domaine social, médical et associatif • Offrir un large panel de services public à la population (Maison France Servies)
Intervenants	Ville de Brumath - Etat
Budget global	20 000 HT
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Brumath : 4 000 € ht • Etat (DETR) : 16 000 € ht
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Décembre 2019 : demande de subvention DETR • Etude 2019 - 2020
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des besoins exprimés répondant aux besoins exprimés par la Ville, les associations et les partenaires du projet

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ HT)	Financement (€ HT)
AM.1	Restructuration friche Simply	Etude programmatique pour deux bâtiments publics	Juin 2020	Mai 2021	20 000	Ville : 4 000 Etat : 16 000

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Ville de Brumath	Etat	
M. le Maire Etienne Wolf	M. Le Préfet Jean-Luc Marx	

FICHE ACTION 2

Nom de l'action	CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BIOMASSE ET D'UN RESEAU DE CHALEUR
Axe de rattachement	Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	
Description générale	<p>La Ville de Brumath, la Communauté d'Agglomération de Haguenau et le Département du Bas-Rhin construisent en commun une chaufferie collective biomasse et un réseau de chaleur technique entre plusieurs de leurs bâtiments situés au centre-ville de Brumath, en l'occurrence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le gymnase relevant de la compétence de la commune de Brumath, • l'école élémentaire Robert Schuman, l'école maternelle les Cigognes, le futur accueil périscolaire, relevant de la compétence de la Communauté d'Agglomération de Haguenau, • le collège relevant de la compétence du Département.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Mutualiser la production de chaleur entre trois bâtiments dans le cadre des objectifs de transition énergétique portés par les trois personnes publiques. • S'inscrire dans une démarche vertueuse et exemplaire sur le plan environnemental en recourant à un mode d'énergie renouvelable, tout en privilégiant une filière courte et locale.
Intervenants	Ville de Brumath – Communauté d'Agglomération de Haguenau – Conseil Départemental du Bas-Rhin
Budget global	1 160 000 € HT
Modalité de financement	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Brumath : 280 256 € HT • Communauté d'Agglomération de Haguenau : 571 532 € HT • Conseil Départemental du Bas-Rhin : 308 212 € HT
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Novembre 2018 : délibération relative à la construction du projet • Travaux : janvier à septembre 2020
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Coût global d'exploitation • Emission de CO2 et SO2 évitées

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ HT)	Financement (€ HT)
AM.2	Chaufferie - réseau de chaleur	Construction d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur	Janvier 2020	Septembre 2020	1 160 000	Ville : 280 256 (subvention Climaxion en cours) CAH : 571 532 (subvention Climaxion en cours) CD67 : 308 212

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Ville de Brumath	Communauté d'Agglomération de Haguenau	Conseil Départemental du Bas- Rhin
M. le Maire Etienne Wolf	M. le Président Claude Sturni	M. Le Président Frédéric Bierry

FICHE ACTION 3

Nom de l'action	RESTRUCTURATION DU GYMNASSE COMMUNAL
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics
Date de signature	
Description générale	<p>Dans le cadre de son programme d'investissement 2019, la Ville prévoit, en partenariat avec le Conseil Départemental, un engagement fort en matière de politique sportive avec notamment l'acquisition de nouveaux équipements pour le gymnase municipal ainsi que la restructuration de celui-ci qui date de 1968.</p> <p>Les travaux consistent notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la rénovation du dojo ; - à l'installation d'une centrale de traitement d'air efficace et dimensionnée au bâtiment ; - à étanchéification et isolation de la toiture ; - à la rénovation de la peinture intérieure et extérieure ; - à l'extension du bâtiment pour du stockage
Objectifs	Ces travaux ont pour but d'améliorer de façon significative les conditions de pratique du sport, ainsi que de réduire la consommation d'énergie nécessaire au chauffage de l'équipement.
Intervenants	Ville de Brumath – Etat – Conseil Départemental du Bas-Rhin
Budget global	265 217 € HT
Modalité de financement	<p>Ville de Brumath : 53 044 € HT</p> <p>Etat (DETR) : 132 608 € HT</p> <p>Conseil Départemental du Bas-Rhin : 79 565 € HT</p>
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Février 2019 : Demande de subvention DETR • Travaux : octobre 2019 – août 2020
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Satisfaction des besoins exprimés répondant aux besoins exprimés par la Ville, les usagers et associations, ainsi que et les partenaires du projet • Réduction de la consommation énergétique

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ HT)	Financement (€ HT)
AM.3	Gymnase municipal	Restructuration du gymnase municipal	Octobre 2019	Aout 2020	265 217	Ville 53 044 Etat : 132 608 CD 67 : 79 565

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Ville de Brumath	Etat	Conseil Départemental du Bas-Rhin
M. le Maire Etienne Wolf	M. Le Préfet Jean-Luc Marx	M. Le Président Frédéric Bierry

Annexe 4 – Fiches Actions

Schweighouse sur Moder

Localisation des actions matures : Schweighouse-sur-Moder



Légende :

- Axe 1 : Espaces publics
- Axe 2 : Equipements et Services publics
- Axe 3 : Habitat
- Périmètre ORT

- 1 Aménagement du pôle mairie - centre bourg
Restructuration de la place Wendling
- 2 Requalification des abords de la mairie
- 3 Bornes de recharge pour véhicules électriques
- 4 Plan d'actions pour la valorisation des marchés
- 5 Installation de panneaux d'affichage numérique
- 6 Opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain

FICHE ACTION 1

Nom de l'action	Aménagement du pôle Mairie-centre bourg : restructuration de la place Wendling
Axe de rattachement	Axe 1 : espaces publics : création d'un nouvel espace public et d'un cœur de bourg plus lisible
Date de signature	
Description générale	<p>L'étude lancée en 2017 en partenariat avec le CAUE a permis à la commune de lancer un plan stratégique afin de requalifier le pôle Mairie-centre bourg.</p> <p>La requalification de la place Wendling permettra une meilleure accessibilité aux commerces.</p> <p>L'opération se fera en 3 phases successives.</p> <p>Le cout de l'opération est estimé de la façon suivante :</p> <p>Phase1 : 150 000</p> <p>Phase 2 : 700 000 €</p> <p>Phase 3 : 300 000 €</p>
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de l'étude « Cœur de ville », une série d'acquisitions foncières ont été programmées, afin de placer le bâtiment mairie au centre de la commune, et de dégager un certain nombre d'emprises autour. Cette centralité retrouvée permet d'envisager la création d'espaces publics, de places de parkings. L'esplanade ainsi créée va permettre de faire revivre le centre-ville : animations et manifestations tant communales qu'associatives sont désormais envisagées.
Intervenants	Mairie de SCHWEIGHOUSE SUR MODER
Budget global	1 800 000.00 € TTC
Modalité de financement	<p>Autofinancement de la collectivité</p> <p>Subventions auprès des partenaires institutionnels, à solliciter</p>
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Lancement en 2021 • Aménagement réalisé pour fin 2024
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Démolition sélective des bâtiments • Projet urbain harmonieux • Fonctionnement fluide du couple Place du Maire Wendling – place du marché • Satisfaction des commerçants et riverains (sondage)

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Phase 1	Aménagement place du Maire Wendling 1ere tranche	2021	2022	180000	Autofinancement + subventions des partenaires institutionnels à solliciter

	Phase 2	Aménagement place du Maire Wendling 1ere tranche	2022	2024	840000	Autofinancement + subventions des partenaires institutionnels à solliciter
	Phase 3	Aménagement réhabilitation jonction place du marché	2024	2024	360000	Autofinancement + subventions des partenaires institutionnels à solliciter

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
Commune de SCHWEIGHOUSE SUR MODER Monsieur le Maire Philippe SPECHT	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]

FICHE ACTION 2

Nom de l'action	Requalification des abords de la mairie
Axe de rattachement	Axe 1 espaces publics : création d'un nouvel espace public et d'un cœur de bourg plus lisible
Date de signature	
Description générale	La commune a fait l'acquisition d'un bâtiment jouxtant la mairie ; l'objectif est de créer un espace public afin de mailler la place du marché avec la rue du Maire Wendling
Objectifs	Dans le cadre de l'étude « Cœur de ville », une série d'acquisitions foncières ont été programmées, afin de placer le bâtiment mairie au centre de la commune, et de dégager un certain nombre d'emprises autour. Cette centralité retrouvée permet d'envisager la création d'espaces publics, de places de parkings. L'esplanade ainsi créée va permettre de faire revivre le centre-ville : animations et manifestations tant communales qu'associatives sont désormais envisagées.
Intervenants	Mairie SCHWEIGHOUSE SUR MODER
Budget global	240000 € TTC
Modalité de financement	Autofinancement de la collectivité Subventions auprès des partenaires institutionnels, à solliciter
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • [Lancement en 2021 • Traitement de la friche • Aménagement réalisé pour fin 2024
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Projet urbain harmonieux • Fonctionnement optimisé de la place du marché • Satisfaction des commerçants et riverains (sondage)

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
	Phase 1	Démolition de la friche	2021	2022	100000	Autofinancement + subventions des partenaires institutionnels à solliciter
	Phase 2	Aménagement du barreau de jonction place du marché / rue du Maire Wendling	2022	2023	140000	Autofinancement + subventions des partenaires institutionnels à solliciter

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
Commune de SCHWEIGHOUSE SUR MODER Monsieur le Maire Philippe SPECHT	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]

FICHE ACTION 3

Nom de l'action	Bornes de recharges pour véhicules électriques
Axe de rattachement	Axe 2 : Equipements et proposition de nouveaux services urbains
Date de signature	
Description générale	Dans le cadre du développement des parcs de véhicules hybrides et électriques, l'objectif est de disposer d'un maillage efficace en centre-ville à destination des résidents et consommateurs
Objectifs	<p>La création du nouvel espace public s'accompagne de l'apparition de nouveaux services comme des toilettes publiques et des bornes rétractables à destination de tout type de manifestation. L'objectif est d'apporter de l'animation en centre-ville.</p> <p>Un espace public accessible, apaisé, sécurisé, devrait attirer de nouvelles activités et services à la population. Les cellules commerciales sont en nombre suffisant sur le périmètre de l'hypercentre de la commune pour créer une nouvelle dynamique commerciale.</p>
Intervenants	Mairie de SCHWEIGHOUSE SUR MODER
Budget global	36000
Modalité de financement	Autofinancement de la collectivité Subventions auprès des partenaires institutionnels, à solliciter
Indicateurs d'avancement	Livraison fin 2022
Indicateurs de résultat	Pertinence de la borne de recharge et usage des consommateurs

CONTENU DE L'ACTION

Opérations	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
Choix du site et installation de la borne		01/01/2022	31/12/2022	36000	Autofinancement + subventions des partenaires institutionnels à solliciter

SIGNATURES

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
Commune de SCHWEIGHOUSE SUR MODER Monsieur le Maire Philippe SPECHT	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]

FICHE ACTION 4

Nom de l'action	Plan d'actions destiné à valoriser les marchés bi-hebdomadaire sur la place du marché
Axe de rattachement	Axe 2 : Equipements et proposition de nouveaux services urbains
Date de signature	
Description générale	Dans le cadre du développement des parcs de véhicules hybrides et électriques, l'objectif est de disposer d'un maillage efficace en centre-ville à destination des résidents et consommateurs Mise en œuvre d'une étude et d'un plan d'action
Objectifs	La création du nouvel espace public s'accompagne de l'apparition de nouveaux services comme des toilettes publiques et des bornes rétractables à destination de tout type de manifestation. L'objectif est d'apporter de l'animation en centre-ville. Un espace public accessible, apaisé, sécurisé, devrait attirer de nouvelles activités et services à la population. Les cellules commerciales sont en nombre suffisant sur le périmètre de l'hypercentre de la commune pour créer une nouvelle dynamique commerciale.
Intervenants	Mairie de SCHWEIGHOUSE SUR MODER
Budget global	
Modalité de financement	Autofinancement de la collectivité Subventions auprès des partenaires institutionnels, à solliciter
Indicateurs d'avancement	Lancement de l'étude et Livraison fin 2023
Indicateurs de résultat	Qualité de la concertation avec les commerçants et artisans locaux

CONTENU DE L'ACTION

Opérations	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
Choix du prestataire d'étude		01/01/2023	31/12/2023		Autofinancement + subventions des partenaires institutionnels à solliciter

SIGNATURES

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
Commune de SCHWEIGHOUSE SUR MODER Monsieur le Maire Philippe SPECHT	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]

FICHE ACTION 5

Nom de l'action	Installations de panneaux d'affichage numérique pour diffusion des programmes d'animation, des informations utiles
Axe de rattachement	Axe 2 : Equipements et proposition de nouveaux services urbains
Date de signature	
Description générale	Installations de panneaux d'affichage numérique pour diffusion des programmes d'animation, des informations utiles
Objectifs	<p>La création du nouvel espace public s'accompagne de l'apparition de nouveaux services comme des toilettes publiques et des bornes rétractables à destination de tout type de manifestation. L'objectif est d'apporter de l'animation en centre-ville.</p> <p>Un espace public accessible, apaisé, sécurisé, devrait attirer de nouvelles activités et services à la population. Les cellules commerciales sont en nombre suffisant sur le périmètre de l'hypercentre de la commune pour créer une nouvelle dynamique commerciale.</p>
Intervenants	Mairie de SCHWEIGHOUSE SUR MODER
Budget global	36000
Modalité de financement	Autofinancement de la collectivité Subventions auprès des partenaires institutionnels, à solliciter
Indicateurs d'avancement	Mise en œuvre 2020 : choix du prestataire et livraisons
Indicateurs de résultat	Qualité du service rendu à la population

CONTENU DE L'ACTION

Opérations	Description	Calendrier		Budget	
		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
Choix du prestataire		01/01/2020	31/12/2020		Autofinancement + subventions des partenaires institutionnels à solliciter

SIGNATURES

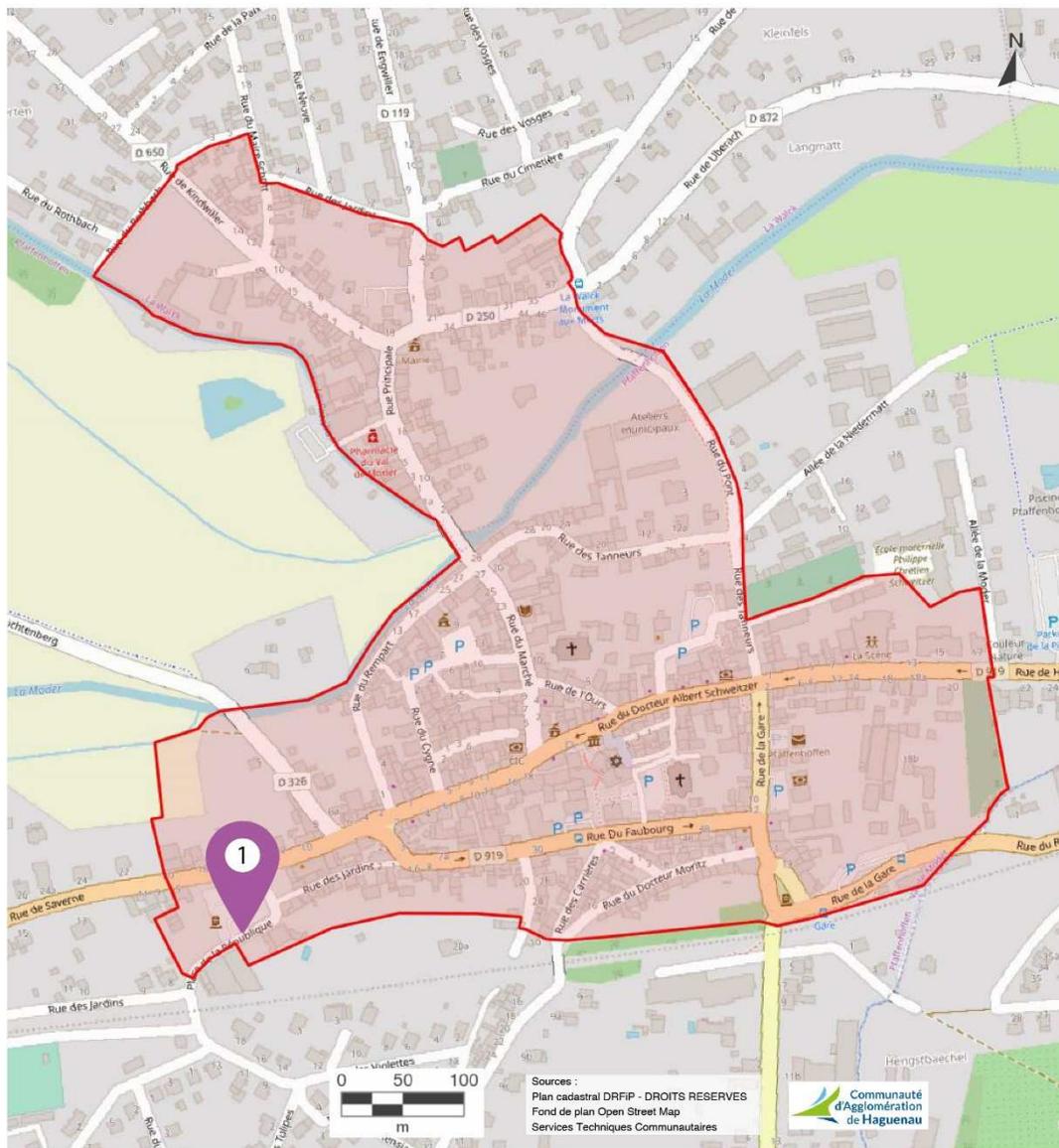
Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
Commune de SCHWEIGHOUSE SUR MODER Monsieur le Maire Philippe SPECHT	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]

Annexe 4 – Fiches Actions

Val de Moder

A venir : Aménagement de la place de la République avec création d'un hall couvert pour mieux accueillir le marché

Localisation des actions matures : Val de Moder



Légende :

- Axe 4 : Urbanisme, espace public, patrimoine
- Périmètre ORT
- 1 Aménagement de la place de la République
Valorisation du marché

Annexe 4 – Fiches Actions

AXE MOBILITES

FICHE ACTION M1

Nom de l'action	DEPLOIEMENT DU MAILLAGE CYCLABLE DE LA CAH
Axe de rattachement	Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Date de signature	
Description générale	Aménager les liaisons cyclables permettant de déployer une continuité cyclable entre polarités structurantes du territoire de la CAH : <ul style="list-style-type: none"> - Création de la boucle cyclable « Est » : liaison express Haguenau-Bischwiller (4,5 km) - Création de la boucle cyclable « Ouest » : reliant Schweighouse-sur-Moder à Dauendorf (6,5 km) dans la continuité de la piste Haguenau Schweighouse
Objectifs	Compléter le réseau cyclable du Territoire de la CAH Favoriser les modes doux Développer le cyclotourisme mais aussi les trajets utilitaires (domicile-travail/domicile-collège ou lycée) Mailler finement le Territoire
Intervenants	Communauté d'Agglomération de Haguenau, Etat, département
Budget global	2 530 000- € TTC
Modalité de financement	Etat (AAP) : 421 000,- € (à déposer à partir du 1 ^{er} février 2020) Etat (DSIL) : 834 000,- € (dossier déposé en janvier 2020) Département : 600 000,- € (notifié)
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Action qui va démarrer à l'automne 2020 • Délibération de la CAH du 19/12/20219 portant sur le plan de financement • Délibération du 13 février 2020 : programme de travaux
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Report modal et fréquentation • Evaluation de la diminution du flux quotidien de véhicules

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM.7	Déploiement maillage cyclable CAH	Réalisation des boucles cyclables Ouest et Est	Automne 2020	Fin 2022	2 530 000 € TTC	Etat Département : 600 000,- €

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

CAH	Etat	Région Est	Grand Est	Département
M. le Président Claude Sturni	M. le Préfet Jean-Luc Marx	M. le Président Jean Rottner		[M. le Président Frédéric Bierry

FICHE ACTION M2

Nom de l'action	EXPERIMENTATIONS POUR LA MISE EN PLACE DE SERVICES A LA MOBILITE DANS LES TERRITOIRES RURAUX
Axe de rattachement	Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Date de signature	
Description générale	<p>Recenser les solutions de mobilités envisageables sur les territoires peu denses de la CAH, telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le covoiturage organisé : mise en relation anticipée des usagers via une plateforme (site ou application) ; • le covoiturage spontané ou autostop organisé ; • l'autopartage ; • le taxi subventionné ; <p>Chercher des partenariats pour mener des expérimentations sur les territoires ruraux et assurer un suivi-évaluation des solutions testées : entités publiques ou privées (taxis, entreprises, associations, etc.).</p> <p>En fonction des projets et partenaires identifiés, mettre en place des expérimentations pour une durée de 12 à 18 mois.</p>
Objectifs	<p>Trouver des solutions de déplacements pour les territoires peu denses</p> <p>Favoriser la mobilité partagée</p> <p>Améliorer l'accès à la mobilité pour tous</p>
Intervenants	Communauté d'Agglomération de Haguenau, Etat
Budget global	20 000 € TTC (10 000 € par an)
Modalité de financement	Etat : ?
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions et partenaires identifiés à l'automne 2020 • Délibération de la CAH du 19/12/20219 portant sur le Plan de Déplacements
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Report modal et fréquentation • Evaluation de la diminution du flux quotidien de véhicules

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM.8	Expérimentations services à la mobilité dans les territoires ruraux	Mise en place des expérimentations pour une durée de 12 à 18 mois	Automne 2020	Fin 2021	20 000 € TTC	Etat : ? Région : ?

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

	CAH	Etat	Région Grand Est	
	M. le Président Claude Sturni	M. le Préfet Jean-Luc Marx	M. le Président Jean Rottner	

FICHE ACTION M3

Nom de l'action	DEVELOPPEMENT DE L'AUTOPARTAGE SUR UNE BASE PARTENARIALE PUBLIC-PRIVE
Axe de rattachement	Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Date de signature	
Description générale	Etendre le service d'autopartage à Brumath et Bischwiller, en lien avec les gares. Envisager un renforcement de l'offre d'autopartage à la gare de Haguenau. Construire une base partenariale avec un opérateur privé pour encourager le développement de ces services, par le biais d'un investissement à l'achat du véhicule porté par la collectivité et de l'incitation à l'usage des véhicules en autopartage par les services des collectivités, afin de garantir un fonds de commerce au partenaire privé.
Objectifs	Compléter l'offre de mobilité alternative dans les centralités de la CAH Renforcer l'intermodalité Accompagner la réduction du taux de motorisation des foyers
Intervenants	Communauté d'Agglomération de Haguenau, Etat, Région Grand Est
Budget global	30 000- € TTC
Modalité de financement	Etat : ? Région Grand Est : 12 000,- € prévisionnel Coût d'exploitation porté par l'opérateur
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Action qui va démarrer à l'automne 2020 Délibération de la CAH du 19/12/20219 portant sur le Plan des Déplacements
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Evolution de la fréquentation du service Nombre de nouveaux adhérents au service d'autopartage

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM.7	Développement de l'autopartage	Extension du service d'autopartage à Bischwiller et Brumath, renforcement à Haguenau	Automne 2020	Fin 2020	30 000 € TTC	Etat : ? Région : 12 000,- €

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

	CAH	Etat	Région Grand Est	
	M. le Président Claude Sturni	M. le Préfet Jean-Luc Marx	M. le Président Jean Rottner	

FICHE ACTION M4

Nom de l'action	MISE EN PLACE DE BORNES DE RECHARGE POUR VOITURES ELECTRIQUES ET VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE DANS LES GARES
Axe de rattachement	Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Date de signature	
Description générale	Dans le cadre du renforcement des services de mobilité mise en place dans les gares de Bischwiller, de Brumath et de Mommenheim, mise en place d'une borne de recharge pour voitures électriques, ainsi que de deux bornes de recharge pour VAE dans chacune des trois gares.
Objectifs	Compléter les services de mobilité dans les gares de la CAH Renforcer l'intermodalité Favoriser la mobilité électrique Faciliter le rabattement vers la gare à vélo à assistance électrique
Intervenants	Communauté d'Agglomération de Haguenau, Etat, Région Grand Est
Budget global	51 000- € TTC
Modalité de financement	Etat – Région Grand Est
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> Action qui va démarrer à l'automne 2020 Délibérations de la CAH du 19/12/20219 portant sur le Plan des Déplacements et sur l'Observatoire des Gares
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de charges réalisées Evolution du mode de rabattement vers la gare (part modale)

CONTENU DE L'ACTION

Opérations		Description	Calendrier		Budget	
Référence	Nom		Début	Fin	Coûts (€ TTC)	Financement (€ TTC)
AM.10	Bornes de recharge pour voitures électriques et vélos à assistance électrique dans les gares	Extension du service d'autopartage à Bischwiller et Brumath, renforcement à Haguenau	Automne 2020	Fin 2021	51 000 € TTC	Etat : ? Région : ?

SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

	CAH	Etat	Région Grand Est	
	M. le Président Claude Sturni	M. le Préfet Jean-Luc Marx	M. le Président Jean Rottner	